



## Conseil économique et social

Distr. générale  
3 octobre 2011  
Français  
Original: anglais

### Commission des stupéfiants

#### Reprise de la cinquante-quatrième session

Vienne, 12 et 13 décembre 2011

Point 3 de l'ordre du jour

**Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

### Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

#### Reprise de la vingtième session

Vienne, 12 et 13 décembre 2011

Point 3 de l'ordre du jour

**Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

## Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013

### Rapport du Directeur exécutif

#### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
A. Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2012-2015 .....	4
B. L'approche-programme intégrée: renforcer l'engagement stratégique de l'UNODC .....	5
C. Favoriser des partenariats au sein du système des Nations Unies .....	7
II. Vue d'ensemble .....	8
Ressources prévues .....	10
III. Organes directeurs .....	17
IV. Direction exécutive et administration .....	18
V. Programme de travail .....	25



Sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues .....	25
Sous-programme 2. Lutte contre la corruption .....	35
Sous-programme 3. Prévention et répression du terrorisme .....	43
Sous-programme 4. Justice .....	50
Sous-programme 5. Santé et moyens de subsistance (lutte contre les drogues et le VIH/sida) .....	60
Sous-programme 6. Études et analyse des tendances .....	68
Sous-programme 7. Appui en matière de politiques .....	75
VI. Appui aux programmes .....	86
VII. Situation financière .....	94
A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues .....	94
B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale .....	96
<b>Annexes</b>	
I. Affectation des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013 .....	99
II. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013 .....	108
III. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle .....	109
IV. Projet de résolution relative au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2012-2013, pour adoption par la Commission des stupéfiants .....	112
V. Projet de résolution relative au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2012-2013, pour adoption par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale .....	114

## I. Introduction

1. Dans le présent rapport, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) communique à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale le budget consolidé pour l'exercice biennal 2012-2013, conformément aux résolutions 46/185C et 61/252 (sect. XI) de l'Assemblée générale. Le présent rapport contient également des informations sur les critères appliqués en ce qui concerne le montant perçu au titre de l'appui aux programmes et sur les progrès réalisés dans la mise en place de l'approche-programme intégrée, conformément à la résolution 54/10 de la Commission des stupéfiants et à la résolution 20/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il fait également le point, d'une part, des mesures prévues et prises s'agissant de la promotion d'une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'Office, d'autre part, des travaux et fonctions du Groupe de l'évaluation indépendante, conformément aux résolutions 52/14 et 54/10 de la Commission des stupéfiants et aux résolutions 18/6 et 20/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

2. L'UNODC est chargé d'aider les États Membres à combattre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Ses grandes orientations sont définies par: a) les résolutions et décisions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale; b) les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant<sup>1</sup>, la Convention des Nations Unies contre la corruption<sup>2</sup> et les instruments juridiques internationaux contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations; c) la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale); d) des résolutions clefs d'organes délibérants, en particulier les résolutions de l'Assemblée générale 46/152 portant création du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 45/179 et 46/185 C sur le programme de contrôle des drogues; e) les conclusions de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue; f) la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle, adoptée par le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (résolution 55/59 de l'Assemblée, annexe), les plans d'action qui s'y rapportent (résolution 56/261 de l'Assemblée, annexe) et la Déclaration de Bangkok sur les synergies et les réponses: Alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale, adoptée par le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (résolution 60/177 de l'Assemblée, annexe); g) les recommandations figurant dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée); h) la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288 de l'Assemblée); i) les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale; et j) les résolutions 2007/12 et 2007/19 du Conseil économique et social.

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2225, 2237, 2241 et 2326, n° 39574.

<sup>2</sup> Ibid., vol. 2349, n° 42146.

## A. Stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2012-2015

3. Dans ses résolutions 65/244 et 65/262, l'Assemblée générale a décidé que le contrôle des drogues, la prévention du crime et la lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations constitueraient l'une des huit priorités de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2012-2013 (comme l'indique le cadre stratégique pour la période 2012-2013<sup>3</sup>). On considère de plus en plus que les menaces pernicieuses que sont la criminalité, les drogues illicites et le terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations peuvent mettre à mal le développement, la paix, la sécurité et l'état de droit. Promouvoir la sécurité, la justice et l'état de droit en mettant le monde à l'abri de la criminalité, des drogues illicites et du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations est au cœur même des travaux de l'UNODC.

4. Le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2008-2009 était le premier budget de l'Office axé sur les résultats (E/CN.7/2007/17-E/CN.15/2007/18) et il harmonisait la terminologie budgétaire de l'UNODC avec celle du Secrétariat de l'ONU. Dans son rapport sur ce sujet, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est félicité des efforts déployés à cet égard par l'UNODC et a recommandé que des mesures supplémentaires soient prises pour améliorer la gestion de l'exécution des programmes (E/CN.7/2007/18-E/CN.15/2007/19). Dans son rapport sur le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.7/2009/14-E/CN.15/2009/24), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a encouragé l'UNODC à continuer d'élaborer et d'affiner les éléments de son cadre axé sur les résultats.

5. La Commission des stupéfiants, dans sa résolution 54/10, et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dans sa résolution 20/1, ont prié le Secrétariat et le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'élaborer, pour faire suite à la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011, une stratégie actualisée pour la période 2012-2015. Cette stratégie actualisée a été finalisée par le groupe de travail et, avec les cadres stratégiques portant sur les exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015, elle orientera la formulation d'objectifs clairement définis et la mise au point d'indicateurs de succès visant à fournir un cadre pour mesurer la performance de l'Office dans le strict respect des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la budgétisation axée sur les résultats

6. Pour améliorer l'efficacité de l'Office, responsabiliser davantage son personnel et renforcer le contrôle interne, le programme de l'exercice biennal 2012-2013 a été réorganisé en six sous-programmes thématiques et en un sous-programme d'appui aux organes de décision qui donne des orientations générales et propose des moyens d'action concrets dans les domaines de la lutte contre les drogues, de la prévention de la criminalité et de la justice pénale. Ces sous-programmes sont en adéquation avec les priorités mondiales, régionales, sous-

---

<sup>3</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 6 (A/65/6/Rev.1); et A/66/82.

régionales et nationales identifiées en pleine concertation avec les États Membres, l'objectif étant l'élaboration de l'approche-programme intégrée.

7. En outre, l'approche-programme intégrée a été renforcée par une action visant à décentraliser les processus de planification et d'information et à éliminer les goulets d'étranglement. Comme suite à la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, cet effort a permis de réduire considérablement le temps nécessaire à l'élaboration et à la mise en place de l'assistance technique, les programmes pouvant ainsi répondre à des besoins clairement définis et s'adapter avec davantage de souplesse à l'évolution de la situation.

8. Chaque sous-programme s'inscrit dans l'actuelle structure organisationnelle à trois divisions, qui permet d'exploiter au mieux les complémentarités et les synergies entre les divisions et les opérations sur le terrain, sachant que les experts de l'Office devront mener des activités aussi bien normatives qu'opérationnelles.

## **B. L'approche-programme intégrée: renforcer l'engagement stratégique de l'UNODC**

9. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, l'UNODC a lancé une opération de grande envergure visant à passer d'une approche fondée sur des projets à une approche programmatique plus stratégique. La nouvelle approche-programme intégrée, qui comprend des programmes pluriannuels thématiques, régionaux et de pays, a été conçue pour: a) renforcer l'"appropriation" régionale et nationale des activités de coopération technique menées par l'UNODC; b) améliorer la coopération avec les partenaires des Nations Unies et les organismes multilatéraux en intégrant la lutte contre la criminalité organisée, la corruption et le trafic illicite dans une stratégie de développement plus large; et c) maximiser les avantages comparatifs de l'UNODC liés à la prise de décisions en amont et à l'appui normatif ainsi qu'à la promotion d'initiatives stratégiques transfrontières menées par des entités régionales et des pays partenaires. Ces efforts ont été salués, d'une part, par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, dans lesquelles les commissions ont demandé à l'UNODC d'adopter et de mettre en œuvre une approche thématique pour la formulation de programmes opérationnels et le versement de contributions volontaires, dans le cadre des priorités établies dans la stratégie de l'UNODC pour la période 2008-2011 et, d'autre part, par le Conseil économique et social dans sa résolution 2009/23, dans laquelle celui-ci a prié le Directeur exécutif d'assigner un rang élevé de priorité à l'application des programmes régionaux de l'Office et de rendre compte des progrès réalisés en la matière aux deux commissions aux sessions qu'elles tiendraient au cours du premier semestre de 2011. La mise en place de l'approche-programme intégrée a été entérinée par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 54/10, par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 20/1 et par le Conseil économique et social dans sa résolution 2011/34, intitulée "Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime".

10. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, l'UNODC a avancé dans le domaine de l'élaboration et de la diffusion des programmes thématiques ayant trait à

chacune de ses priorités thématiques, qui correspondent aux sous-programmes présentés dans le budget pour l'exercice biennal 2012-2013. Les programmes thématiques représentent une synthèse conceptuelle de l'action de l'UNODC (par exemple principes, mandats, approches, méthodologies et outils) pour chacune de ses priorités thématiques, telles que la criminalité organisée, la corruption, la réforme de la justice pénale, la santé et la prévention du terrorisme. Ils sont destinés à donner aux États Membres une idée précise du cadre de politique générale de l'Office sur chacune de ses priorités thématiques qui reflète les diverses composantes de son savoir-faire en matière de sensibilisation, de recherche, de soutien législatif et juridique, d'établissement de normes et d'assistance technique.

11. Les programmes intégrés régionaux et de pays élaborés par l'UNODC adoptent une approche ascendante, adaptant les activités normatives et les approches globales de l'UNODC aux priorités et aux besoins régionaux et nationaux. Des programmes régionaux ont pour l'heure été élaborés et approuvés pour l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest, les États arabes, l'Amérique centrale, l'Asie de l'Est et le Pacifique et l'Europe du Sud-Est. Deux nouveaux programmes régionaux, pour l'Afghanistan et les pays voisins et pour l'Afrique australe, seront finalisés au cours des prochains mois. Chaque programme régional est établi sur la base d'une pleine concertation sur le terrain avec les entités régionales et les pays partenaires en ce qui concerne leurs priorités et leurs projets et fixe, de ce fait, une série d'objectifs clairs pour la fourniture d'une assistance technique et le renforcement des partenariats par l'UNODC.

12. Il est souvent ressorti des consultations régionales qu'il fallait se concentrer sur certains pays pour apporter une solution efficace aux problèmes régionaux, étant entendu que certains pays pouvaient avoir besoin d'un ensemble d'interventions plus ciblées et de grande ampleur. Tous les programmes de pays sont directement liés au programme régional en ce que toute intervention de l'UNODC au niveau des pays contribuerait de façon visible à la réalisation des objectifs prioritaires du programme régional arrêtés en collaboration avec les États Membres. Des programmes de pays ont déjà été élaborés pour l'Afghanistan, l'Indonésie, l'Iran (République islamique d'), le Myanmar, le Pakistan, le Paraguay, la Thaïlande, le Viet Nam et le Yémen.

13. Ce processus d'établissement de priorités et d'examen au niveau régional a également entraîné une révision de la collaboration stratégique de l'UNODC avec les pays à revenu intermédiaire, permettant ainsi d'adopter une approche plus en amont qui renforce les stratégies nationales par le développement de réponses innovantes aux problèmes nouveaux ou existants. L'approche stratégique concernant les pays à revenu intermédiaire se caractérise notamment par la négociation d'accords avec le pays hôte pour créer un bureau de partenariat et de liaison de l'UNODC soutenu par le gouvernement du pays concerné. Des consultations à ce sujet sont en cours avec les Gouvernements du Brésil, de la Chine, de la Fédération de Russie, de l'Inde et du Mexique.

14. Il existe une parfaite complémentarité entre les programmes thématiques et régionaux, car ces deux outils stratégiques se renforcent mutuellement et garantissent la mise en place effective d'activités normatives à l'appui des conventions et protocoles pertinents des Nations Unies. Toute l'approche-programme intégrée repose sur les équipes spéciales interdépartementales, qui tiennent régulièrement au siège de l'UNODC des réunions pour chaque région,

auxquelles participent des fonctionnaires de tous les services, des personnes exerçant des fonctions pertinentes de définition de politiques générales et des membres des bureaux extérieurs de l'UNODC concernés. Créées pour mobiliser les savoir-faire des divers sous-programmes et formuler des programmes thématiques pour la période 2012-2013, ces équipes spéciales jouent un rôle essentiel pour ce qui est d'aider à élaborer la stratégie de chacun des programmes régionaux et nationaux intégrés et à concevoir et appliquer ces programmes, depuis leur lancement jusqu'à leur évaluation finale et aux enseignements à tirer.

### **C. Favoriser des partenariats au sein du système des Nations Unies**

15. À l'heure actuelle, l'UNODC mène ses activités en coopération avec d'autres départements, offices et bureaux du Secrétariat et organismes des Nations Unies, dont le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Fonds international de développement agricole, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Organisation mondiale de la Santé; ainsi qu'avec des organismes extérieurs à l'ONU tels que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union africaine, l'Organisation des États américains (OEA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, INTERPOL, la Banque interaméricaine de développement, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'OEA, la Ligue des États arabes, les instituts membres du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes. Ce travail de collaboration et de coopération comprend l'établissement de rapports, la participation à des réunions et à des séances d'information, l'appui technique et fonctionnel, la mise en commun d'informations et de données d'expérience et une programmation conjointe d'activités d'assistance technique.

16. L'UNODC fait partie, avec le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, du Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit, dont le rôle est d'assurer la cohérence et de minimiser la fragmentation entre les différents domaines thématiques, notamment la justice, la sécurité, la réforme pénitentiaire et pénale, la réforme judiciaire, l'élaboration de constitutions et la justice en période de transition. L'UNODC a participé activement à un certain nombre de missions de maintien de la paix et d'efforts de reconstruction en faveur de pays sortant de conflits. Au fil des années, il a contribué à la mise au point de stratégies de lutte contre la criminalité et la drogue, notamment par l'assistance juridique, la formation et le renforcement des capacités dans les domaines de l'élaboration des politiques, de la réforme de la justice et de la prévention du VIH/sida, en faveur des pays sortant de conflits dont l'Afghanistan, l'Angola, le Cambodge, El Salvador, Haïti, l'Iraq, la Somalie et les pays de l'ex-Yougoslavie. À l'heure actuelle, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

(MANUA) finance deux postes d'administrateur de programmes de l'UNODC dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), un poste de spécialiste de l'assistance juridique/des activités de détection et de répression, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), deux postes de spécialiste de la lutte contre la corruption et des activités de détection et de répression, et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), un poste de conseiller spécial chargé de donner des avis au Secrétaire général sur les questions relevant du mandat de l'UNODC dans la région.

17. Conformément à la décision récente du Comité des politiques du Secrétaire général, l'UNODC assure actuellement, avec le Département des affaires politiques, la présidence de l'équipe spéciale du système des Nations Unies sur les menaces que représentent la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues pour la sécurité et la stabilité, en vue de mettre en place une approche à l'échelle du système des Nations Unies qui intègre les mesures de lutte contre la criminalité transnationale organisée dans ses activités de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité et de développement.

## II. Vue d'ensemble

18. Tandis que l'UNODC continue de s'employer à intégrer au maximum, sur les plans conceptuel et opérationnel, le programme contre la drogue et le programme contre le crime, les contributions volontaires correspondantes sont budgétisées et comptabilisées séparément au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Comme pour l'exercice biennal 2010-2011, le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2012-2013 se concentre sur les ressources des deux fonds affectées à des fins générales. Les fonds à des fins générales sont des contributions volontaires non réservées, qui financent des éléments clefs de la direction exécutive et de l'administration de l'UNODC, ainsi que les programmes et l'appui aux programmes tant au siège (Vienne) que sur le terrain. Ils servent en outre à financer les avances temporaires au titre des projets et d'autres opérations mises en œuvre sur le terrain.

19. Le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2012-2013 donne également des informations sur l'affectation prévue des fonds à des fins spéciales, des montants prélevés sur les contributions à des fins spéciales versées au titre de l'appui aux programmes, et des ressources du budget ordinaire de l'ONU. Les fonds à des fins spéciales sont des contributions volontaires réservées, qui financent la coopération technique et d'autres activités de fond que l'UNODC mène au siège (Vienne) et sur le terrain. Les montants prélevés au titre de l'appui aux programmes concernent les coûts recouverts en retenant une commission sur les activités financées par des contributions à des fins spéciales. Conformément à l'instruction administrative ST/AI/286, ces ressources financent les fonctions d'administration centrale et de gestion des programmes du siège et des bureaux extérieurs.

20. Les ressources du budget ordinaire proviennent du budget-programme biennal de l'ONU. Celles indiquées dans le présent budget consolidé de l'UNODC sont

soumises à l'Assemblée générale aux chapitres 1, 16, 23 et 29F du projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 (A/66/6) et financent:

a) Les organes directeurs, la direction exécutive et l'administration de l'UNODC, les dépenses des programmes et les dépenses d'appui aux programmes à Vienne et au Siège de l'ONU;

b) L'Office des Nations Unies à Vienne, dont les activités sont utiles à l'UNODC, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI).

21. À la section XI de sa résolution 61/252, l'Assemblée générale autorisait la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à approuver le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. La mise en œuvre de cette résolution nécessitait d'harmoniser les catégories de ressources entre les Fonds des programmes de lutte contre la drogue et le crime et de définir et d'appliquer, pour que tous deux assument une part équitable et proportionnée des dépenses communes, des critères lisibles de participation à ces dépenses.

22. Pendant l'exercice biennal 2012-2013, les dépenses à des fins générales et les dépenses d'appui aux programmes continueront d'être réparties entre les deux fonds en fonction des recettes à des fins générales que chacun procure. Le budget consolidé pour 2012-2013, comme c'était le cas pour l'exercice 2010-2011, comprend un budget unique pour l'appui général et un budget unique pour l'appui aux programmes, qui regroupent tous deux les Fonds des programmes de lutte contre la drogue et le crime. Les budgets des portefeuilles de projets des deux Fonds financés par des ressources à des fins spéciales continuent d'être présentés séparément étant donné que la plupart des contributions sont spécifiquement affectées au titre de l'un ou de l'autre.

23. L'UNODC entreprend de revoir son modèle de financement afin d'évaluer la nature des dépenses d'appui et leur évolution en fonction des activités et des volumes de programmes et de réévaluer l'efficacité de l'usage qui est fait actuellement de ses sources de financement. En vue de réaligner les ressources en fonction de la source de financement la plus directe, plusieurs postes et autres objets de dépense seront transférés des fonds à des fins générales aux fonds d'appui aux programmes pendant l'exercice 2012-2013.

24. Grâce au versement au Fonds du programme contre la drogue, en 2010, d'une contribution exceptionnelle de 7 millions de dollars à des fins générales, l'UNODC a stabilisé les recettes à des fins générales pendant l'exercice biennal 2010-2011. Pour l'exercice biennal 2012-2013, on anticipe des recettes équivalentes à celles de 2011, soit un total de 21,5 millions de dollars pour les deux années. Le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2012-2013 vise un niveau de dépenses à des fins générales inférieur au niveau anticipé de recettes à des fins générales, l'objectif étant de maintenir le montant du budget et de ne pas puiser dans les réserves.

25. Pour faire suite aux demandes formulées par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/14 et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/6, un groupe de l'évaluation pérenne, efficace et

fonctionnellement indépendant a été mis en place pendant l'exercice biennal 2010-2011. Il est proposé de renforcer le groupe avec des effectifs entièrement financés sur le budget ordinaire dans le projet de budget-programme pour 2012-2013 (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3), ainsi que sur les fonds d'appui aux programmes (1 agent des services généraux (autres classes)) et les fonds à des fins spéciales.

26. L'UNODC continue d'appliquer scrupuleusement le taux de 13 % et les politiques et procédures des Nations Unies relatives aux dépenses d'appui aux programmes et de veiller à l'application de critères clairs et cohérents pour l'octroi de dérogations au taux normal de 13 %. Dans le budget consolidé pour 2012-2013, comme l'a prescrit le Contrôleur, un taux réduit de contribution aux dépenses d'appui aux programmes est appliqué en particulier aux fonds qu'il est prévu d'affecter à des projets mis en œuvre en partenariat avec d'autres organismes du système des Nations Unies et aux projets financés en tout ou en partie par l'Union européenne et régis par l'Accord-cadre financier et administratif entre la Communauté européenne et les Nations Unies.

### **Ressources prévues**

27. Le tableau 1 ci-après récapitule les ressources prévues pour l'exercice biennal 2012-2013 et les dépenses révisées pour l'exercice biennal 2010-2011. Les dépenses totales à des fins générales pour les Fonds des programmes contre la drogue et le crime augmenteront d'un montant net de 0,5 million de dollars (2,4 %), passant de 20,6 millions de dollars en 2010-2011 à 21,1 millions de dollars en 2012-2013. Cette hausse, qui est le résultat conjugué de diverses hausses et baisses, s'explique principalement par l'examen du niveau de responsabilités et le renforcement du Bureau du Directeur exécutif; l'examen et le renforcement du réseau des bureaux extérieurs et le reclassement de plusieurs postes de représentants régionaux de l'UNODC; le rétablissement du poste de chef D-1 au Service de la recherche et de l'analyse des tendances et la création d'un poste de représentant D-1 au Bureau de liaison de New York. En outre, elle s'explique par le transfert, des fonds à des fins générales aux fonds d'appui aux programmes, d'autant de postes que possible susceptibles d'être financés par les ressources disponibles des groupes qui peuvent être reliés le plus directement à l'appui (Section du cofinancement et des partenariats (y compris le Bureau de liaison de Bruxelles), Section de la sensibilisation, Bureau du Chef du Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques, Groupe de l'évaluation indépendante, Bureau du Directeur de la Division des opérations, Bureau du Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques), ainsi que des autres objets de dépense connexes et des dépenses liées à la mise en œuvre du système intégré de gestion programmatique et financière (ProFi) (Service de la technologie de l'information). Elle s'explique enfin par le reclassement des dépenses des fonds d'appui aux programmes aux fonds à des fins générales dans le Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé.

Tableau 1  
Ressources prévues en 2010-2011 et 2012-2013

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes <sup>a</sup>	
	2010-2011 (montant révisé)	2012-2013	2010-2011 (montant révisé)	2012-2013
	<b>A. Fonds à des fins générales</b>			
Postes	18 219,6	19 232,3	67	59
Autres objets de dépense	2 409,5	1 895,5	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>20 629,1</b>	<b>21 127,8</b>	<b>67</b>	<b>59</b>
<b>B. Fonds d'appui aux programmes</b>				
Postes	21 289,2	28 543,7	162	184
Autres objets de dépense	9 892,7	7 265,8	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>31 181,9</b>	<b>35 809,5</b>	<b>162</b>	<b>184</b>
<b>C. Fonds à des fins spéciales</b>				
Fonds du programme contre la drogue	240 174,0	214 367,1	-	-
Fonds du programme contre le crime	173 821,8	203 428,9	-	-
Agents d'exécution externes	1 455,5	749,3	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>415 451,3</b>	<b>418 545,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>D. Budget ordinaire<sup>b</sup></b>				
Postes	54 079,9	57 237,4	224	231
Autres objets de dépense	29 465,8	28 745,6	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>83 545,7</b>	<b>85 983,0</b>	<b>224</b>	<b>231</b>
<b>Total</b>	<b>550 808,0</b>	<b>561 465,5</b>	<b>453</b>	<b>474</b>

<sup>a</sup> Les postes financés par des fonds à des fins spéciales ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Beaucoup d'entre eux ont un caractère temporaire. Ces postes, dont le nombre varie fréquemment, ne sont pas tous administrés par l'UNODC.

<sup>b</sup> Inclut les ressources du budget ordinaire inscrites aux chapitres 1, 16, 23 et 29F du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

28. Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes devraient augmenter de 4,6 millions de dollars (14,8 %), passant de 31,2 millions de dollars en 2010-2011 à 35,8 millions de dollars en 2012-2013. Cette hausse s'explique principalement par le transfert susmentionné, de ressources des fonds à des fins générales aux fonds d'appui aux programmes, mais aussi par le renforcement du Bureau du Directeur de la Division des traités, le renforcement et le repositionnement du Service de la programmation intégrée et du contrôle et de l'appui aux bureaux extérieurs assuré par la Division de la gestion, ainsi que par l'actualisation du coût des postes par rapport au barème des coûts salariaux standard de 2012-2013 utilisé pour le projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies. La hausse des ressources d'appui aux programmes correspond à l'augmentation attendue des recettes et de l'appui requis pour les activités de coopération techniques financées par des contributions à des fins spéciales. Le solde de ces fonds est maintenu afin de garantir au personnel la sécurité contractuelle et de se prémunir contre tout cas imprévu d'inexécution.

29. Les dépenses totales à des fins spéciales des Fonds des programmes contre la drogue et le crime ont augmenté, passant de 216,1 millions de dollars en 2006-2007

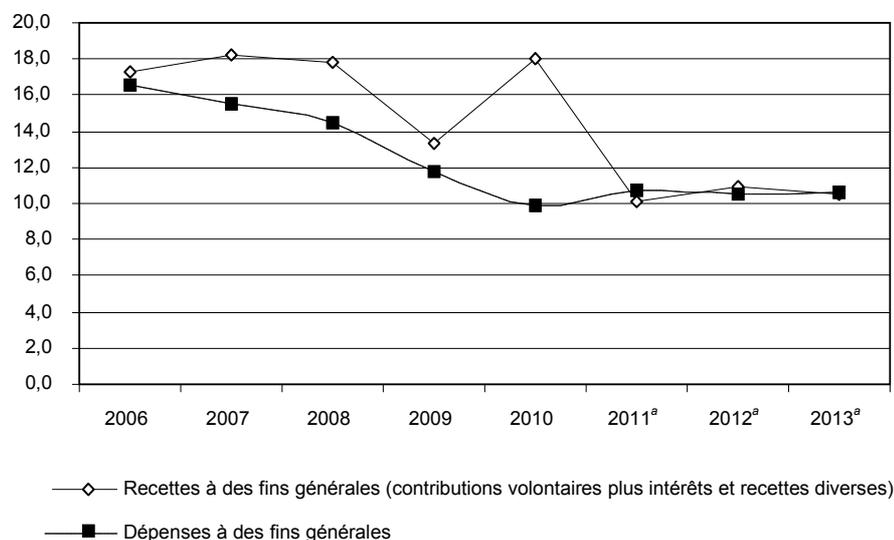
à 391,2 millions de dollars en 2008-2009 et à 415,5 millions de dollars en 2010-2011. Pour 2012-2013, on prévoit une légère hausse de 3,1 millions de dollars (0,7 %), et des dépenses à des fins spéciales de 418,5 millions de dollars pour l'exercice biennal. On trouvera à l'annexe I une ventilation de l'allocation des contributions volontaires à des fins spéciales par région géographique et par domaine d'activité. Pour le Fonds du programme contre la drogue, les dépenses d'exécution des projets devraient diminuer de 25,8 millions de dollars (10,7 %), passant de 240,2 millions de dollars en 2010-2011 à 214,4 millions de dollars en 2012-2013. Cela fait suite à des augmentations liées à l'exécution des projets de 19 % en 2006-2007 et de 79,5 % en 2008-2009, et à une diminution de 11 % en 2010-2011. La baisse prévue en 2012-2013 s'explique par la fin de plusieurs projets mis en œuvre au titre du sous-programme 5, Santé et moyens de subsistance (lutte contre les drogues et le VIH/sida), qui n'ont pas encore été remplacés par de nouveaux. S'agissant du Fonds du programme contre le crime, les dépenses d'exécution des projets devraient augmenter de 29,6 millions de dollars (17 %), passant de 173,8 millions de dollars en 2010-2011 à 203,4 millions de dollars en 2012-2013. Cela s'inscrit dans le prolongement des hausses liées à l'exécution des projets de 122 %, de 110,7 % et de 45 % enregistrées respectivement en 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011. La hausse de 2012-2013 s'explique principalement par l'élargissement de l'action de l'UNODC en relation avec la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la fourniture accrue de services consultatifs juridiques et d'assistance technique au titre du sous-programme 3, Prévention et répression du terrorisme.

30. Pour les ressources ordinaires allouées à l'UNODC, il n'est pas établi de distinction entre le programme contre la drogue et le programme contre le crime (voir chap. 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) (A/66/6 (sect. 16) et Corr.1). Ces ressources devraient augmenter de 2 101 400 dollars (soit 5,4 %) après actualisation des coûts et passer de 39 191 100 dollars en 2010-2011 à 41 292 500 dollars en 2012-2013. Les ressources totales demandées au titre du budget ordinaire relevant du chapitre 29F du projet de budget-programme (Administration (Vienne)) devraient augmenter de 253 300 dollars (0,6 %) après actualisation des coûts et passer de 40 396 000 dollars en 2010-2011 à 40 649 300 dollars en 2012-2013 (voir A/66/6 (sect. 29F) et Corr.1). Les ressources du budget ordinaire demandées au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) devraient augmenter de 27 700 dollars (1,1 %) après actualisation des coûts et passer de 2 431 700 dollars en 2010-2011 à 2 459 400 dollars en 2012-2013 (voir A/66/6 (sect. 1)). Les ressources du budget ordinaire demandées au chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) devraient augmenter de 54 900 dollars (3,6 %) après actualisation des coûts et passer de 1 526 900 dollars en 2010-2011 à 1 581 800 dollars en 2012-2013 (voir A/66/6 (sect. 22)).

31. Les figures I à III ci-après illustrent l'évolution des recettes et des dépenses au titre des fonds à des fins générales, des fonds d'appui aux programmes et des fonds à des fins spéciales entre 2006 et 2013. La répartition des ressources nécessaires par source de financement et composante du budget est récapitulée aux tableaux 2 et 3 ci-après.

Figure I  
**Fonds à des fins générales, évolution des recettes et des dépenses entre 2006 et 2013**

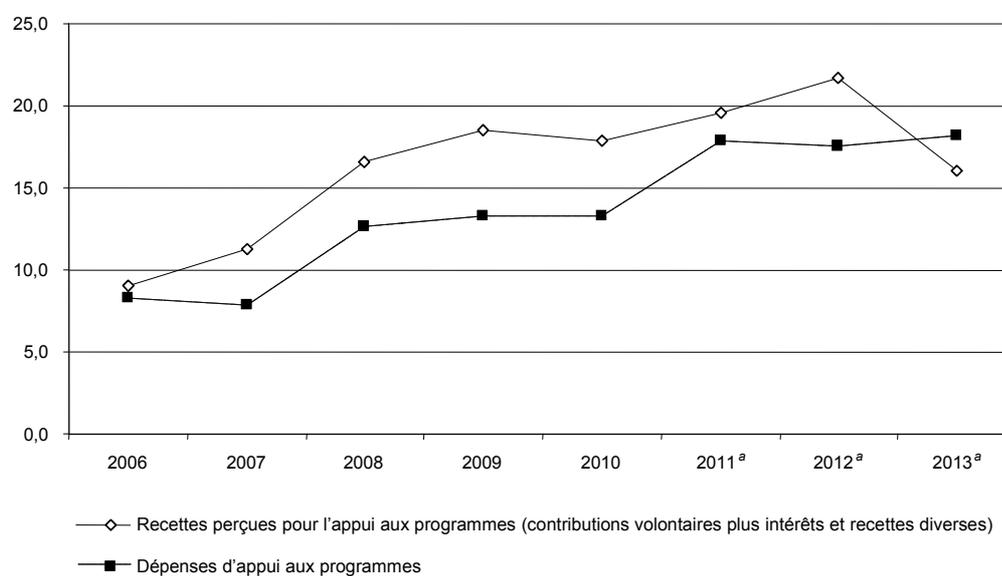
(en millions de dollars des États-Unis)



<sup>a</sup> Ressources nécessaires pour 2011, 2012 et 2013.

Figure II  
**Fonds d'appui aux programmes, évolution des recettes et des dépenses entre 2006 et 2013**

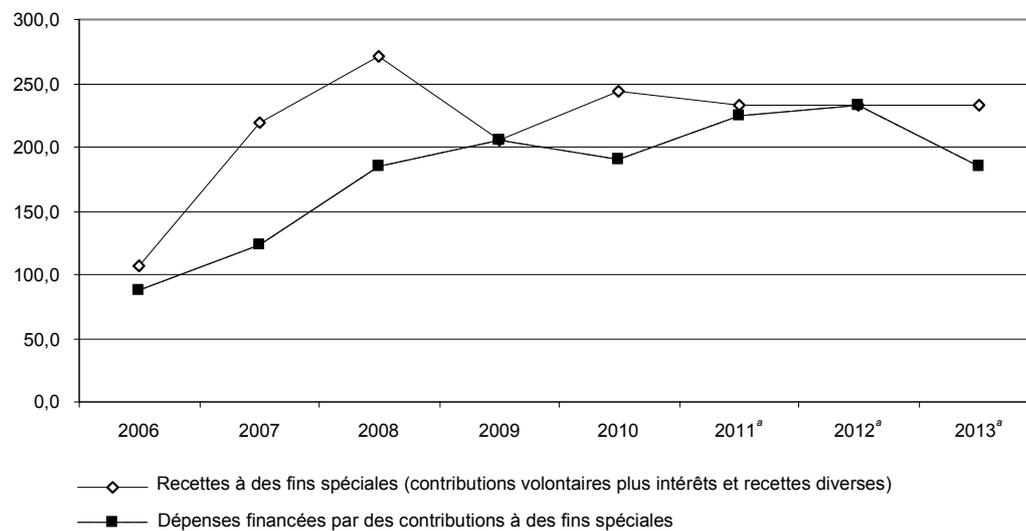
(en millions de dollars des États-Unis)



<sup>a</sup> Ressources nécessaires pour 2011, 2012 et 2013.

Figure III  
**Fonds à des fins spéciales, évolution des recettes et des dépenses entre 2006 et 2013**

(en millions de dollars des États-Unis)



<sup>a</sup> Ressources nécessaires pour 2011, 2012 et 2013.

Tableau 2  
**Répartition des ressources par composante**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Fonds à des fins générales		Fonds d'appui aux programmes		Fonds à des fins spéciales <sup>a</sup>		Budget ordinaire		Total	
	2010-2011 (montant révisé)	2012-2013	2010-2011 (montant révisé)	2012-2013	2010-2011 (montant révisé)	2012-2013	2010-2011 (montant révisé)	2012-2013	2010-2011 (montant révisé)	2012-2013
<b>A. Organes directeurs</b>	-	-	-	-	-	-	1 900,4	1 305,3	1 900,4	1 305,3
<b>B. Direction exécutive et administration</b>	1 606,4	1 676,3	177,0	532,1	650,0	1 185,3	3 091,4	3 930,7	5 524,8	7 324,4
<b>C. Programme de travail</b>										
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics	442,8	402,8	174,6	532,1	117 707,1	129 860,5	7 550,3	6 191,2	125 874,8	136 986,6
2. Lutte contre la corruption	-	-	-	-	27 085,8	42 403,4	3 111,5	4 522,6	30 197,3	46 926,0
3. Prévention du terrorisme	-	-	-	-	11 701,1	20 436,6	2 563,7	2 746,1	14 264,8	23 182,7
4. Justice	10 024,1	11 532,4	19 433,6	18 685,7	34 651,3	36 417,8	4 623,5	5 842,0	68 732,5	72 477,9
5. Santé et moyens de subsistance (lutte contre les drogues et le VIH/sida)	171,0	310,8	435,4	-	173 338,5	130 564,9	1 365,5	1 558,5	175 310,4	132 434,2
6. Études et analyse des tendances <sup>a</sup>	3 329,0	3 648,5	-	266,9	41 560,1	49 663,9	6 068,3	6 180,3	50 957,4	59 759,6
7. Appui en matière de politiques	2 647,7	1 335,5	826,4	2 953,6	5 752,6	6 027,3	11 787,2	11 887,7	21 013,9	22 204,1
Agents d'exécution externes	-	-	-	-	1 455,5	749,3	-	-	1 455,5	749,3
<b>Total partiel C</b>	<b>16 614,6</b>	<b>17 230,0</b>	<b>20 870,0</b>	<b>22 438,3</b>	<b>413 252,0</b>	<b>416 123,8</b>	<b>37 070,0</b>	<b>38 928,4</b>	<b>487 806,6</b>	<b>494 720,5</b>
<b>D. Appui au programme</b>	2 408,1	2 221,5	10 134,9	12 839,1	1 549,3	1 236,2	41 483,9	41 818,6	55 576,2	58 115,4
<b>Total</b>	<b>20 629,1</b>	<b>21 127,8</b>	<b>31 181,9</b>	<b>35 809,5</b>	<b>415 451,3</b>	<b>418 545,2</b>	<b>83 545,7</b>	<b>85 983,0</b>	<b>550 808,0</b>	<b>561 465,5</b>

<sup>a</sup> Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

Tableau 3  
Postes nécessaires par composante

Composante	Fonds à des fins générales		Fonds d'appui aux programmes		Fonds à des fins spéciales <sup>a</sup>		Budget ordinaire		Total	
	2010-2011 (chiffre révisé)	2012-2013	2010-2011 (chiffre révisé)	2012-2013	2010-2011 (chiffre révisé)	2012-2013	2010-2011 (chiffre révisé)	2012-2013	2010-2011 (chiffre révisé)	2012-2013
<b>A. Organes directeurs</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>B. Direction exécutive et administration</b>	5	4	1	2	-	-	10	13	16	19
<b>C. Programme de travail</b>										
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics	1	1	1	2	-	-	23	19	25	22
2. Lutte contre la corruption	-	-	-	-	-	-	14	15	14	15
3. Prévention du terrorisme	-	-	-	-	-	-	8	9	8	9
4. Justice	26	28	115	121	-	-	10	15	151	164
5. Santé et moyens de subsistance (lutte contre les drogues et le VIH/sida)	1	1	-	-	-	-	4	5	5	6
6. Études et analyse des tendances <sup>a</sup>	16	15	-	1	-	-	20	20	36	36
7. Appui en matière de politiques	11	3	-	10	-	-	42	42	53	55
<b>Total partiel C</b>	<b>55</b>	<b>48</b>	<b>116</b>	<b>134</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>121</b>	<b>125</b>	<b>292</b>	<b>307</b>
<b>D. Appui au programme</b>	7	7	45	48	-	-	93	93	145	148
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>59</b>	<b>162</b>	<b>184</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>224</b>	<b>231</b>	<b>453</b>	<b>474</b>

<sup>a</sup> Les postes financés par des fonds à des fins spéciales ne figurent pas dans les tableaux d'effectifs. Beaucoup d'entre eux ont un caractère temporaire. Ces postes, dont le nombre varie fréquemment, ne sont pas tous administrés par l'UNODC.

### III. Organes directeurs

32. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est le principal organe directeur de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. La Commission des stupéfiants est le principal organe directeur de l'Organisation dans le domaine du contrôle international des drogues. L'Organe international de contrôle des stupéfiants est un organe conventionnel indépendant chargé de veiller à ce que les gouvernements respectent les dispositions des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et de leur apporter son concours à cette fin. La Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a été instituée pour améliorer la capacité des États Membres à combattre la criminalité transnationale organisée et pour promouvoir et examiner l'application de la Convention et de ses Protocoles. La Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a été instituée pour améliorer la capacité des États Membres à atteindre les objectifs énoncés dans la Convention et renforcer leur coopération à cet effet ainsi que pour promouvoir et examiner l'application de la Convention. Les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ont lieu tous les cinq ans et permettent des échanges de vues entre États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et experts en matière de prévention du crime et de justice pénale.

33. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, l'UNODC assurera le service de ces principaux organes. La diminution de ressources qui apparaît au tableau 4 ci-après s'explique par le prélèvement d'un crédit ponctuel pour les travaux et réunions de préparation du douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, tenu à Salvador (Brésil), en avril 2010.

Tableau 4

#### Ressources prévues: organes directeurs

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	1 900,4	1 305,3	-	-
<b>Total</b>	<b>1 900,4</b>	<b>1 305,3</b>	-	-

34. Les ressources nécessaires pour assurer le service des organes directeurs susmentionnés sont prélevées sur le budget ordinaire au titre du chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Les contributions volontaires correspondantes affectées à des fins spéciales sont inscrites au titre du sous-programme 7, Appui en matière de politiques, pour les projets ayant trait aux activités du secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

#### **IV. Direction exécutive et administration**

35. Le Directeur exécutif est chargé de coordonner et diriger toutes les activités des Nations Unies en matière de contrôle des drogues et de prévention du crime de façon à assurer la cohérence des mesures prises dans le cadre du programme, et de veiller à ce que ces activités soient coordonnées, complémentaires et sans redondances à l'échelle du système des Nations Unies. À ce titre, il participe aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Il s'acquitte au nom du Secrétaire général des responsabilités que lui imposent les instruments internationaux et les résolutions des organismes des Nations Unies concernant le contrôle des drogues et la prévention du crime sur le plan international. Ces responsabilités s'ajoutent à celles qui lui incombent en sa qualité de Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne. Le Bureau du Directeur exécutif est intégré dans celui du Directeur général de l'Office et financé par des ressources prélevées sur le budget ordinaire au titre du chapitre 1.C (Politique, direction et coordination d'ensemble).

36. Le Bureau du Directeur exécutif a pour attributions principales: a) d'aider le Directeur exécutif à gérer l'UNODC; b) de faciliter la coopération interservices pour l'exécution des plans de travail et les questions administratives; c) de faire appliquer sans retard les décisions et de coordonner la participation de toutes les unités administratives aux activités de l'UNODC; et d) d'aider le Directeur exécutif à assurer la direction et la coordination d'ensemble des activités de l'UNODC en menant des recherches approfondies et en donnant des conseils en matière de politique, de ressources et de gestion des résultats.

37. Le Bureau du Directeur exécutif comprend également le Groupe de l'évaluation indépendante, qui coordonne et dirige les évaluations de programmes et de projets de l'UNODC. Le Groupe de l'évaluation indépendante a été mis en place de nouveau en application des résolutions 52/14 de la Commission des stupéfiants et 18/6 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Ces résolutions appelaient à la mise en place d'un groupe de l'évaluation pérenne, efficace et fonctionnellement indépendant, qui communiquerait ses rapports d'évaluation simultanément au Directeur exécutif et aux États Membres.

38. Depuis janvier 2010, le Groupe de l'évaluation indépendante a mené plus de 70 évaluations indépendantes de projet au sein de l'UNODC, conformément aux règles et normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. En 2010 et 2011, il a réalisé et publié deux évaluations approfondies, et au minimum deux évaluations approfondies supplémentaires devraient être réalisées en 2011 et 2012. Par ailleurs, le Groupe publie autant de rapports d'évaluation que lui permettent ses ressources financières et autres. Il est en passe de mettre au point une stratégie de communication relative à l'évaluation, pour aider l'UNODC à instaurer une culture de l'évaluation en son sein, y compris dans les bureaux extérieurs.

39. Le Groupe de l'évaluation indépendante s'acquitte actuellement des fonctions essentielles suivantes: a) orienter l'UNODC et l'aider à évaluer sa performance au niveau des programmes et des projets, fournir des informations objectives sur les résultats atteints, formuler les recommandations correspondantes et participer aux efforts réalisés au sein de l'Organisation sur les plans de la responsabilité et de la transparence; b) diriger, guider et appuyer les évaluations indépendantes de projet,

les auto-évaluations et les évaluations approfondies; c) revoir tous les outils normatifs d'évaluation en vue i) de les aligner sur les besoins de l'Organisation et les meilleures pratiques de l'ONU, y compris les règles et normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et ii) d'assurer une approche cohérente en matière d'évaluation au sein de l'Organisation; d) créer une plate-forme électronique d'évaluation regroupant tous les produits et services fournis par le Groupe de l'évaluation indépendante, tels que des outils normatifs, un système de suivi de l'application des recommandations et des enseignements tirés des évaluations et une base de données dotée d'une fonction de recherche des rapports d'évaluation; e) renforcer les capacités d'évaluation au sein de l'UNODC en planifiant et en dispensant des formations intégrées à l'évaluation au personnel chargé de la gestion de projets et en examinant la possibilité de mettre au point et d'offrir des cours d'apprentissage en ligne sur l'évaluation; f) élaborer un questionnaire visant à évaluer les besoins en matière d'évaluation et les plans d'évaluation futurs dans les bureaux extérieurs et les groupes et sections au siège; g) nouer des contacts avec tous les responsables de projet au siège et les points focaux pour l'évaluation dans les bureaux extérieurs, évaluer les besoins et coordonner les activités d'évaluation actuelles et futures; h) mettre au point une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs des services et produits fournis par le Groupe de l'évaluation indépendante; i) aider le Bureau du Directeur exécutif à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (JIU/REP/2010/10); j) diffuser les conclusions des évaluations de projet et de programme et déterminer les domaines susceptibles d'être améliorés, aider l'UNODC à mettre sur pied un système interne de suivi des recommandations retenues formulées par les organes de contrôle compétents; k) conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, instaurer des mécanismes visant à recenser et à renforcer les compétences existantes en matière d'évaluation dans les différents pays; l) fournir au Directeur exécutif et aux États Membres des informations sur l'application des résolutions 52/14 de la Commission des stupéfiants et 18/6 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

40. Le Groupe de l'évaluation indépendante travaille en étroite collaboration avec d'autres groupes au sein de l'UNODC pour ce qui est des initiatives de gestion du changement, tout en préservant pleinement son indépendance lorsqu'il évalue les programmes et projets réalisés par l'Office. Afin d'appuyer les priorités stratégiques de l'UNODC, il détachera un spécialiste de l'évaluation en Afghanistan, qui sera chargé de renforcer les capacités d'évaluation des initiatives menées dans la région et de veiller à ce que les enseignements tirés des évaluations soient pris en compte de manière concrète dans les décisions.

Tableau 5  
**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif:** Assurer l'exécution intégrale des activités prescrites par les organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Exécution satisfaisante du programme de travail	<p>a) Exécution des produits et fourniture des services dans les délais prévus</p> <p><i>Mesure des résultats (pourcentage du plan de travail de l'Office exécuté dans les délais):</i></p> <p>2008-2009: 98 %</p> <p>2010-2011 (estimation): 98 %</p> <p>2012-2013 (objectif): 100 %</p> <p><i>Mesure des résultats (pourcentage des décisions de la direction générale qui sont appliquées):</i></p> <p>2008-2009: non disponible</p> <p>2010-2011 (estimation): 90 %</p> <p>2012-2013 (objectif): 93 %</p>
b) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes	<p>b) i) Augmentation du pourcentage de candidats recrutés provenant d'États Membres non représentés ou sous-représentés à des postes soumis à la répartition géographique</p> <p><i>Mesure des résultats:</i></p> <p>2008-2009: 6 %</p> <p>2010-2011 (estimation): 20 %</p> <p>2012-2013 (objectif): 30 %</p> <p>ii) Réalisation ou maintien de la parité des sexes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</p> <p><i>Mesure des résultats:</i></p> <p>2008-2009: augmentation de 2 % du nombre de femmes nommées pour un an ou plus à des postes d'administrateur, de directeur ou d'expert (L1 à L7) si leur représentation est inférieure à 50 % par rapport au taux de base</p> <p>2010-2011 (estimation): augmentation de 2 % du nombre de femmes nommées pour un an ou plus à des postes d'administrateur, de directeur ou d'expert (L1 à L7) si leur représentation est inférieure à 50 % par rapport au taux de base</p> <p>2012-2013 (objectif): augmentation de 4 % du nombre de femmes nommées pour un an ou plus à des postes d'administrateur, de directeur ou d'expert (L1 à L7) si leur représentation est inférieure à 50 % par rapport au taux de base</p>

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
c) Recensement des questions nouvelles qui demandent l'attention des États Membres	<p>c) Stabilisation du nombre d'interventions des États Membres concernant des questions portées à leur attention</p> <p><i>Mesure des résultats (nombre de réunions au cours desquelles des questions ont été portées à l'attention des États Membres):</i></p> <p>2008-2009: 25 2010-2011 (estimation): 25 2012-2013 (objectif): 25</p> <p><i>Mesure des résultats (nombre de documents directifs officiels et officieux présentés aux États membres):</i></p> <p>2008-2009: non disponible 2010-2011 (estimation): 3 2012-2013 (objectif): 5</p>
d) Recrutement et affectation du personnel en temps voulu	<p>d) Réduction de la durée moyenne de vacance pour les postes d'administrateur</p> <p><i>Mesure des résultats:</i></p> <p>2008-2009: 129 jours 2010-2011 (estimation): 120 jours 2012-2013 (objectif): 120 jours</p>
e) Plus grande cohérence dans la politique de gestion des activités de l'ONU	<p>e) Augmentation du nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres organismes</p> <p><i>Mesure des résultats (nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres organismes):</i></p> <p>2008-2009: non disponible 2010-2011 (estimation): 3 2012-2013 (objectif): 5</p> <p><i>Mesure des résultats (nombre d'organismes participant aux activités):</i></p> <p>2008-2009: non disponible 2010-2011 (estimation): 3 2012-2013 (objectif): 5</p>
f) Programmes de coopération technique de l'UNODC évalués conformément aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	<p>f) Nombre d'évaluations approfondies, de rapports et d'outils normatifs produits et distribués en interne et à des partenaires extérieurs, y compris des États Membres</p> <p><i>Mesure des résultats (nombre d'évaluations approfondies produites par année):</i></p> <p>2008-2009: 0 2010-2011 (estimation): 2 2012-2013 (objectif): 2</p>

---

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

Mesure des résultats (pourcentage des outils normatifs achevés, y compris la politique d'évaluation et le manuel d'évaluation):

2008-2009: 30 %

2010-2011 (estimation): 50 %

2012-2013 (objectif): 85 %

---

### Facteurs externes

41. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) il n'y a pas de retard dans le recrutement du personnel; b) les partenaires fournissent les produits dans les délais prévus; et c) des fonds extrabudgétaires sont disponibles en quantité suffisante pour mener le programme de coopération technique.

### Produits

42. Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants:

- a) Gestion efficace de l'UNODC;
- b) Exécution des mandats de l'UNODC;
- c) Apports et contributions techniques, notamment conseils et analyses politiques à l'intention du Secrétaire général, concernant le contrôle des drogues, la prévention du crime, la lutte contre la corruption et la prévention du terrorisme, sous la forme de dossiers d'information, de déclarations et d'éléments de discussion;
- d) Sensibilisation des États Membres et de la société civile aux questions de contrôle des drogues, de prévention du crime, de lutte contre la corruption et de prévention du terrorisme, au moyen d'exposés, de conférences, par la diffusion d'informations et la mobilisation de l'opinion publique, et représentation du Secrétaire général à des manifestations et réunions internationales, le cas échéant;
- e) Contrôle régulier des divisions de l'Office, afin de s'assurer qu'elles établissent et soumettent la documentation aux organes directeurs dans les délais prescrits;
- f) Appui des efforts multilatéraux dans les domaines du contrôle des drogues, de la prévention du crime, de la lutte contre la corruption et de la prévention du terrorisme, et coopération avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile, notamment au niveau régional;
- g) Préparation et organisation des activités des organes directeurs tels que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale; préparation, organisation et service des réunions telles que la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Tableau 6  
Ressources prévues: direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
<b>A. Fonds à des fins générales</b>				
Postes	1 227,8	1 383,9	5	4
Autres objets de dépense	378,6	292,4	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>1 606,4</b>	<b>1 676,3</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>B. Fonds d'appui aux programmes</b>				
Postes	177,0	532,1	1	2
Autres objets de dépense	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>177,0</b>	<b>532,1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>C. Fonds à des fins spéciales</b>				
Fonds du programme contre la drogue	650,0	1 185,3	-	-
Fonds du programme contre le crime	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>650,0</b>	<b>1 185,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>D. Budget ordinaire</b>				
Postes	2 801,2	3 633,1	10	13
Autres objets de dépense	290,2	297,6	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>3 091,4</b>	<b>3 930,7</b>	<b>10</b>	<b>13</b>
<b>Total</b>	<b>5 524,8</b>	<b>7 324,4</b>	<b>16</b>	<b>19</b>

43. Des ressources à des fins générales d'un montant de 1 676 300 dollars permettront de financer 4 postes dans le Bureau du Directeur exécutif (1 D-1, 2 P-4 et 1 P-2). Les ressources non affectées à des postes financeront les dépenses afférentes aux consultants et aux experts, ainsi que les frais de voyage du personnel et les frais de représentation. La hausse nette de 69 900 dollars par rapport à l'exercice 2010-2011 s'explique principalement comme suit:

a) Le reclassement du poste de Chef de cabinet de P-5 à D-1, pour tenir compte du niveau de responsabilité accru lié au regroupement des services du Cabinet du Directeur général et du Bureau du Directeur exécutif, en tant que partie intégrante de la structure de direction de l'ONUS/UNODC, et à l'exécution du nombre croissant de mandats confiés à l'Office;

b) L'augmentation des coûts salariaux, notamment l'effet différé du nouveau poste P-4 autorisé en 2011 pour renforcer le Groupe de l'évaluation indépendante et réaffecté au Bureau du Directeur exécutif en 2012-2013. Étant donné qu'il est proposé de financer le poste du Groupe de l'évaluation indépendante sur le budget ordinaire pendant l'exercice biennal 2012-2013, le titulaire du poste P-4 financé sur les fonds à des fins générales remplira les fonctions d'administrateur chargé de la coordination des politiques et aidera le Chef de cabinet à fournir des orientations stratégiques au Directeur général de l'ONUS/Directeur exécutif de l'UNODC en matière de politiques à suivre et de coordination de la gestion en 2012-2013;

c) La hausse est partiellement compensée par une baisse de 86 200 dollars des dépenses au titre du personnel temporaire et des consultants, rendue possible en

2010-2011 par les montants économisés sur des postes qui ont permis de recruter des experts sur des contrats de durée limitée.

44. Des ressources au titre de l'appui aux programmes d'un montant de 532 100 dollars permettront de financer le poste P-4 (fonctionnaire exécutif) dont le titulaire sera chargé de seconder le Directeur général/Directeur exécutif dans son action visant à renforcer le rôle politique de l'Organisation à l'échelle mondiale et la gestion de l'ONUSV/UNODC, et un poste d'agent des services généraux (autres classes) au sein du Groupe de l'évaluation indépendante. La hausse s'explique par l'effet différé de ces postes, approuvés en 2011, et le transfert du poste d'agent des services généraux (autres classes) des fonds à des fins générales aux fonds d'appui aux programmes.

45. Les ressources ordinaires requises pour le Bureau du Directeur exécutif et le Groupe de l'évaluation indépendante sont présentées au chapitre 16 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Le montant de 1 471 300 dollars après actualisation des coûts, indiqué dans ce chapitre, doit permettre de financer le poste du Directeur exécutif (SGA) et les ressources non affectées à des postes permettront au Bureau de s'acquitter de ses fonctions. Il permet aussi de financer les postes du Groupe de l'évaluation indépendante (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) demandés pour 2012-2013. Les ressources prévues au budget ordinaire pour le Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne sont prises en compte à la section C du chapitre premier du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Un montant de 2 459 400 dollars après actualisation des coûts, qui figure dans le chapitre premier, doit permettre de financer 9 postes (2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 G (1<sup>re</sup> classe) et 4 G (autres classes)), et des objets de dépenses autres que les postes, dont les dépenses afférentes au personnel temporaire, les frais de voyage du personnel et d'autres dépenses de fonctionnement. On notera que le Bureau du Directeur général est intégré à celui du Directeur exécutif, qu'il finance à ce titre, et que le Directeur général est en outre chargé de représenter le Secrétaire général à Vienne, d'assurer la direction exécutive et la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne, y compris du Bureau des affaires spatiales et du Service d'information des Nations Unies, et d'assurer la liaison avec le gouvernement hôte, les missions permanentes et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sises à Vienne.

46. Des ressources à des fins spéciales d'un montant de 1 185 300 dollars, en hausse de 535 300 dollars (82 %) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011, permettront de financer le renforcement des capacités d'évaluation et la formation à la gestion de l'évaluation. Grâce à ces ressources, le Groupe de l'évaluation indépendante continuera d'effectuer des évaluations, de renforcer les capacités d'évaluation au siège et dans les bureaux extérieurs, de renforcer le système existant de suivi de l'application des recommandations et de fournir régulièrement des documents d'orientation pour l'évaluation. Le montant estimé de 1 185 300 dollars est le montant minimum requis pour couvrir les activités opérationnelles du Groupe de l'évaluation indépendante.

## V. Programme de travail

### Sous-programme 1: Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues

47. La responsabilité fonctionnelle de l'exécution du sous-programme incombe à la Division des traités. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1) et de la stratégie pour la période 2012-2015.

48. Le Programme thématique de lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues, pour la période 2011-2013 présente le contexte de la prévention et de la lutte contre la criminalité organisée, les problèmes traités et les défis à relever à l'ère de la mondialisation. Il décrit le travail fait par l'UNODC pour aider les pays à mettre au point des stratégies, des politiques, des plans d'action, des programmes et des projets sur tous les aspects de la Convention contre la criminalité organisée et de ses trois Protocoles, ainsi que des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Il s'agit notamment du trafic illicite de drogues, d'armes à feu et de ressources naturelles; de la traite des êtres humains et du trafic illicite de migrants; de la criminalité violente et grave, y compris de l'enlèvement et de la séquestration; du blanchiment d'argent; de phénomènes criminels nouveaux ou qui réapparaissent (cybercriminalité, piraterie et trafic illicite de biens culturels). Le Programme thématique s'efforce d'obtenir un équilibre entre l'appui aux objectifs de développement à long terme de capacités institutionnelles (par exemple, par la mise en place de cadres législatifs et réglementaires conformes aux conventions, règles et normes internationales) et le partenariat avec les gouvernements des États Membres en vue de la mise en œuvre, concrète et axée sur des objectifs précis, de leurs priorités et stratégies d'action. Il comporte trois sous-programmes: a) Politiques, connaissances et tendances internationales, qui porte sur le rôle normatif que joue l'UNODC pour appuyer la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux conventions internationales relatives aux drogues; b) Renforcement des capacités nationales et régionales et assistance technique, qui guide l'action que mène l'UNODC pour une application efficace de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant en fournissant une assistance technique spécialisée, en mettant au point des outils mondiaux (lois types et guides) et en normalisant des approches dont l'efficacité est prouvée (dans des guides, des études de cas et des normes internationales) et qui peuvent servir de plate-forme pour adapter l'élaboration de programmes et d'activités d'assistance technique dans le cadre de programmes régionaux ou de pays, et enfin c) Traite des êtres humains et trafic illicite de migrants, qui fait une grande place à la réponse qu'apporte l'UNODC à deux formes odieuses de criminalité organisée qui se caractérisent le plus souvent par des violations de droits de l'homme. Les deux phénomènes étant complexes, les approches nécessaires pour y faire face le sont également. En s'acquittant du mandat qui lui est confié dans le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée<sup>4</sup> et en s'appuyant sur la dynamique politique manifeste

<sup>4</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2237, n° 39574.

créée par le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, l'UNODC cherchera, au cours du prochain exercice biennal, non seulement à se positionner comme initiateur des politiques de lutte contre le trafic des êtres humains et centre principal de la communauté internationale dans ce domaine, mais aussi à renforcer les capacités en vue d'une action coordonnée autour des quatre piliers du Protocole relatif à la traite des personnes et du Plan d'action mondial que sont la prévention, la protection, la poursuite et le partenariat.

Tableau 7

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif:** Promouvoir des solutions efficaces aux problèmes de la criminalité, de la drogue et du terrorisme en facilitant l'application des instruments juridiques internationaux pertinents par des activités normatives et opérationnelles.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Ratification par les États Membres des conventions internationales contre la drogue et de la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant, et transposition des dispositions de ces instruments dans le droit interne des États Membres	a) i) Accroissement du nombre d'États parties qui ratifient la Convention contre la criminalité organisée avec l'aide de l'UNODC <i>Mesure des résultats (nombre d'États parties):</i> 2008-2009: 151 2010-2011 (estimation): 157 2012-2013 (objectif): 162
	ii) Accroissement du nombre d'États parties qui ratifient, avec l'aide de l'UNODC, le Protocole relatif à la traite des personnes <i>Mesure des résultats (nombre d'États parties):</i> 2008-2009: 135 2010-2011 (estimation): 140 2012-2013 (objectif): 145
	iii) Accroissement du nombre d'États parties qui ratifient, avec l'aide de l'UNODC, le Protocole contre le trafic illicite de migrants <i>Mesure des résultats (nombre d'États parties):</i> 2008-2009: 122 2010-2011 (estimation): 130 2012-2013 (objectif): 135
	iv) Accroissement du nombre d'États parties qui ratifient, avec l'aide de l'UNODC, le Protocole relatif aux armes à feu <i>Mesure des résultats (nombre d'États parties):</i> 2008-2009: 79 2010-2011 (estimation): 95 2012-2013 (objectif): 110

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

	<p>v) Accroissement du nombre d'États parties qui adoptent, avec l'aide de l'UNODC, des lois nationales pour mettre en application les dispositions des instruments juridiques contre la drogue et la criminalité</p> <p><i>Mesure des résultats (nombre d'États parties):</i></p> <p>2008-2009: 80</p> <p>2010-2011 (estimation): 87</p> <p>2012-2013 (objectif): 100</p>
<p>b) Renforcement de la capacité des États Membres de prendre des mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la traite des personnes, le trafic de migrants, la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, et les nouveaux problèmes relevant des pouvoirs publics évoqués dans la résolution 64/179 de l'Assemblée générale</p>	<p>b) i) Accroissement du nombre de pays recevant l'aide de l'UNODC qui mettent au point et appliquent des stratégies et des politiques de prévention de la criminalité transnationale organisée et de lutte contre celle-ci</p> <p><i>Mesure des résultats (nombre de pays):</i></p> <p>2008-2009: 75</p> <p>2010-2011 (estimation): 85</p> <p>2012-2013 (objectif): 86</p> <p>ii) Accroissement du nombre de pays recevant l'aide de l'UNODC qui renforcent leurs capacités de lutte contre le trafic de drogues</p> <p><i>Mesure des résultats (nombre de pays):</i></p> <p>2008-2009: 75</p> <p>2010-2011 (estimation): 85</p> <p>2012-2013 (objectif): 86</p> <p>iii) Accroissement du nombre d'outils juridiques ou opérationnels et de pratiques optimales de lutte contre la criminalité transnationale organisée qui ont été mis au point avec l'aide de l'UNODC ou qui bénéficient de son appui</p> <p><i>Mesure des résultats (outils juridiques ou opérationnels et pratiques optimales):</i></p> <p>2008-2009: 8</p> <p>2010-2011 (estimation): 6</p> <p>2012-2013 (objectif): 4</p> <p>iv) Accroissement du nombre de stratégies et politiques conçues par les pays recevant l'aide de l'UNODC pour prévenir et combattre la traite des êtres humains et le trafic de migrants</p> <p><i>Mesure des résultats (nombre de stratégies et politiques):</i></p> <p>2008-2009: 80</p> <p>2010-2011 (estimation): 85</p> <p>2012-2013 (objectif): 86</p>

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

---

v) Accroissement du nombre de stratégies et politiques conçues par les pays recevant l'aide de l'UNODC pour prévenir et combattre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu

*Mesure des résultats:*

2008-2009: 20

2010-2011 (estimation): 26

2012-2013 (objectif): 30

vi) Accroissement du nombre de stratégies et politiques relatives au blanchiment d'argent, à la confiscation des avoirs et au financement du terrorisme qui ont été conçues par les pays recevant l'aide de l'UNODC

*Mesure des résultats:*

2008-2009: 45

2010-2011 (estimation): 51

2012-2013 (objectif): 52

vii) Accroissement du nombre d'initiatives régionales lancées dans le cadre d'accords de coopération négociés sous l'égide de l'UNODC ou avec son appui

*Mesure des résultats:*

2008-2009: 5

2010-2011 (estimation): 6

2012-2013 (objectif): 7

viii) Accroissement du nombre d'États Membres qui ont bénéficié de formations dispensées par l'UNODC sur la coopération judiciaire internationale en matière pénale

*Mesure des résultats:*

2008-2009: 40

2010-2011 (estimation): 50

2012-2013 (objectif): 60

---

**Facteurs externes**

49. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies:

a) Les États Membres sont prêts à adhérer aux conventions et traités des Nations Unies (les traités relatifs à la lutte contre la drogue et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles) et à en appliquer les dispositions;

b) Les États Membres sont désireux et capables de respecter les dispositions des conventions et traités relatifs aux drogues, à la criminalité organisée et aux trafics, notamment la traite des personnes, le trafic de migrants et le trafic illicite d'armes à feu, et de s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière de présentation de rapports, notamment de communiquer les informations qu'ils sont tenus de fournir en vertu des instruments applicables;

- c) Les États Membres sont disposés à appliquer les directives adoptées par les organes conventionnels et les organes directeurs en matière de lutte contre les drogues et la criminalité;
- d) Le montant des fonds extrabudgétaires n'est pas trop en deçà de celui prévu et les services des spécialistes nécessaires à l'apport d'une assistance sont obtenus en temps voulu;
- e) Les conditions sur le terrain n'empêchent pas l'exécution des activités prévues.

### **Produits**

50. Les produits finals de l'exercice biennal seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
  - i) Assemblée générale:  
Documentation à l'intention des organes délibérants: rapports annuels sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (2);
  - ii) Commission des stupéfiants:
    - a. Services fonctionnels pour les réunions: séances plénières et sessions des groupes de travail des organes subsidiaires de la Commission (40);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants: documents de base à l'intention de la Commission (8); rapports sur les tendances en matière de trafic de drogues à l'intention des organes subsidiaires (8);
  - iii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:  
Services fonctionnels pour les réunions: sessions de la Commission (32); réunions parallèles du Comité plénier (24);
  - iv) Commission des stupéfiants, Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient:  
Documentation à l'intention des organes délibérants: rapports sur les tendances régionales du trafic dans le Proche et le Moyen-Orient et en Asie centrale et du Sud-Ouest (documents de séance) (2);
  - v) Commission des stupéfiants, réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour l'Amérique latine et les Caraïbes:  
Documentation à l'intention des organes délibérants: rapports sur les tendances régionales du trafic de drogues dans la région des Amériques (documents de séance) (2);
  - vi) Commission des stupéfiants, réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour l'Europe:

Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur les tendances régionales du trafic de drogues en Europe (document de séance) (1);

vii) Commission des stupéfiants, réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour l'Asie et le Pacifique:

Documentation à l'intention des organes délibérants: rapports sur les tendances régionales du trafic de drogues en Asie et dans le Pacifique (documents de séance) (2);

viii) Commission des stupéfiants, réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour l'Afrique:

Documentation à l'intention des organes délibérants: rapports sur les tendances régionales du trafic de drogues en Afrique (documents de séance) (2);

ix) Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles s'y rapportant:

a. Services fonctionnels pour les réunions: une session de la Conférence (une semaine) (20); réunions du groupe de travail sur la traite des personnes (12); réunions du groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention (5); réunions du bureau élargi de la Conférence (10); réunion sur les dispositions modèles relatives aux nouvelles formes et dimensions de la criminalité organisée (1); réunions du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention (10); réunions du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les armes à feu (4); réunions du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la protection des biens culturels contre le trafic (6);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: documents de base à l'intention des groupes de travail (23); documents de base à l'intention de la Conférence et autres documents pertinents (28); rapport du groupe de travail sur la traite des personnes (1); rapport du groupe de travail sur la coopération internationale (1); rapport du groupe de travail des experts gouvernementaux sur l'assistance technique (1); rapport sur les travaux de la Conférence (1); rapport sur les travaux du groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention (1); rapport sur les travaux du groupe de travail sur le trafic illicite de migrants (1); rapports sur certaines questions relatives à l'application de la Convention et de ses trois protocoles, à l'intention de la Conférence (4); documentation à l'intention du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les armes à feu (4);

c. Groupes spéciaux d'experts: réunion d'experts chargés d'établir un répertoire des affaires de criminalité transnationale organisée (1); réunions de conseillers en matière de répression des infractions (2); réunion d'experts chargés d'envisager la création d'un programme de formation assistée par ordinateur sur les passeurs de fonds (1); réunion d'experts chargés d'évaluer les progrès réalisés dans l'exécution du programme de contrôle des conteneurs (2); réunion d'experts chargés d'examiner les flux financiers provenant de la piraterie maritime (1); réunion d'experts sur le trafic illicite par mer (1);

réunion d'experts chargés de rédiger des dispositions législatives types aux fins de l'application de la Convention (1); réunion mondiale des autorités centrales chargées de la coopération judiciaire internationale (1); réunions régionales d'experts sur des questions techniques d'intérêt régional ayant trait à l'application de la Convention (3); ateliers visant à promouvoir le développement des réseaux régionaux (2); réunion d'experts sur les outils d'évaluation des besoins en matière de lutte contre le trafic illicite de migrants (1); réunion d'experts sur les outils d'évaluation des mesures de répression pénale du trafic d'organes humains (1); réunion d'experts sur la coopération des autorités de police avec les organisations de la société civile en matière de lutte contre le trafic illicite de migrants (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Publications en série: lois et règlements adoptés par les États parties aux conventions sur la lutte contre la drogue et la criminalité organisée en vue d'appliquer ces conventions (60); impression de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant (1);

ii) Publications isolées: manuel détaillé sur le contrôle des conteneurs (1); programme de formation assistée par ordinateur sur les passeurs de fonds (1); flux financiers provenant de la piraterie maritime (1); manuel du journaliste sur le trafic illicite de migrants (1); dispositions types relatives à la Convention contre la criminalité organisée (1); guide d'évaluation des besoins sur les mesures de répression pénale du trafic illicite de migrants (1); enquête de portée générale sur les logiciels (1); guide pratique à l'intention des professionnels visant à promouvoir la coopération internationale et interrégionale aux fins de la confiscation dans le cadre de la lutte contre la criminalité transnationale organisée (1); guide de formation à la prévention et à la détection du trafic d'armes à feu (1); rapport sur la coopération entre les autorités chargées de lutter contre le trafic illicite de migrants et les organisations de la société civile qui œuvrent à cette même fin (1); rapport issu de l'étude interrégionale sur le trafic d'organes humains (1);

iii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions: participation à des réunions consacrées au renforcement de la coopération judiciaire avec le Secrétariat du Commonwealth, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation mondiale des douanes, l'Office européen de police, Eurojust, le Réseau judiciaire européen, le Conseil de l'Europe et la Cour pénale internationale (1);

iv) Activités techniques: publication d'études et de recherches sur le blanchiment d'argent (4); gestion et développement d'un site Web destiné à fournir une assistance en matière d'extradition et à faciliter l'entraide judiciaire (1); gestion d'un site Web sécurisé grâce auquel les autorités chargées de la coopération judiciaire dans le cadre des traités internationaux relatifs à la lutte contre la drogue et à la criminalité peuvent obtenir des informations relatives à d'autres autorités compétentes (1);

- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):
- i) Services consultatifs: missions destinées à fournir aux États Membres des avis juridiques sur l'application du Protocole relatif aux armes à feu (4); missions destinées à fournir aux États Membres des avis techniques en matière de contrôle des conteneurs et de sécurité des chaînes d'approvisionnement (10); missions destinées à fournir aux États Membres des avis techniques sur l'élaboration et l'application de lois contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (15); missions destinées à fournir aux États Membres des avis techniques sur la détection et la répression du trafic de médicaments contrefaits (4); prestation de services consultatifs aux pays sur l'adhésion aux conventions relatives à la lutte contre la drogue ainsi qu'à la Convention contre la criminalité organisée et à ses trois Protocoles et l'application de ces instruments (10); missions destinées à fournir aux États Membres des avis techniques sur l'élaboration et l'application de lois contre le blanchiment d'argent (1); missions destinées à fournir aux États Membres des avis techniques sur la détection et la répression et l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues et à la criminalité (7); fourniture aux États de services consultatifs sur la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité organisée et ses trois Protocoles (1);
  - ii) Stages, séminaires et ateliers: réunions ou ateliers régionaux ou sous-régionaux rassemblant des membres de services de police, de justice ou de renseignement financier et destinés à promouvoir l'adoption de meilleures pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (10); stages, ateliers ou réunions organisés à l'intention de membres de services de police et destinés à renforcer les capacités de contrôle des conteneurs et de gestion des risques (20); stages et ateliers visant à aider les responsables à faire appliquer les dispositions du Protocole relatif aux armes à feu relatives à la détection et à la prévention du trafic illicite de ces armes (11); réunions ou ateliers régionaux ou sous-régionaux rassemblant des représentants de services de police, de services judiciaires ou du secteur financier et destinés à promouvoir les meilleures pratiques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (1); organisation de consultations, de stages de formation et d'ateliers internationaux sur la coopération internationale en matière pénale, et participation à ces événements (1); formation sur l'application des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité et à la corruption et des lois et dispositions nationales y afférentes (1);
  - iii) Projets opérationnels: projets nationaux, régionaux ou internationaux visant à promouvoir la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants grâce au développement des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel (3); projets nationaux, régionaux ou internationaux visant à promouvoir: a) la ratification et l'application de la Convention contre la criminalité organisée et ses trois Protocoles; et b) la lutte contre la criminalité transnationale organisée, grâce au développement des connaissances et des compétences, au renforcement des capacités institutionnelles et à la formation du personnel (1).

Tableau 8  
**Ressources nécessaires: sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
<b>A. Fonds à des fins générales</b>				
Postes	402,8	402,8	1	1
Autres objets de dépense	40,0	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>442,8</b>	<b>402,8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>B. Fonds d'appui aux programmes</b>				
Postes	174,6	532,1	1	2
Autres objets de dépense	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>174,6</b>	<b>532,1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>C. Fonds à des fins spéciales</b>				
Fonds du programme contre la drogue	61 608,5	62 642,3	-	-
Fonds du programme contre le crime	56 098,6	67 218,3	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>117 707,1</b>	<b>129 860,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>D. Budget ordinaire</b>				
Postes	6 506,9	5 258,5	23	19
Autres objets de dépense	1 043,4	932,7	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>7 550,3</b>	<b>6 191,2</b>	<b>23</b>	<b>19</b>
<b>Total</b>	<b>125 874,8</b>	<b>136 986,6</b>	<b>25</b>	<b>22</b>

51. Le sous-programme 1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues comprend le Bureau du Directeur de la Division des traités et le Service de la criminalité organisée et du trafic illicite.

52. Pendant l'exercice biennal 2012-2013, le sous-programme 1 recevra principalement des fonds affectés à des fins spéciales et des fonds prévus au budget ordinaire. Le très faible niveau, dans ce sous-programme, des fonds affectés à des fins générales et à l'appui aux programmes s'explique avant tout par la modicité relative de ces catégories de fonds. On notera également que ce sous-programme reçoit des crédits relativement importants au titre du budget ordinaire et qu'une grande partie des fonds alloués à des fins spéciales le sont à des fins génériques pour des activités de programme.

53. Le montant de 402 800 dollars affecté aux fonds à des fins générales concerne le financement du poste P-5 du Chef de la Section de l'appui à l'application de la Convention du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite.

54. Le montant de 532 100 dollars affecté aux fonds d'appui aux programmes doit permettre de financer deux postes (un P-4 et un GS (autres classes)). L'augmentation des fonds est principalement due à la création d'un nouveau poste P-4 d'administrateur de programmes dont le titulaire aura pour fonction d'aider le Directeur de la Division des traités à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les programmes, les opérations et les autres activités de la Division, notamment dans

les domaines de la planification, de la gestion des ressources humaines, de l'élaboration des budgets et d'autres tâches administratives.

55. Les fonds requis au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16 (sous-programme 1) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Ils représentent un montant total de 6 191 200 dollars, soit une diminution nette de 1 359 100 dollars. Les fonds présentés au chapitre 16 doivent permettre de financer 19 postes et les ressources non affectées à des postes serviront à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire et aux heures supplémentaires, aux consultants et aux experts, les frais de voyage du personnel et les services contractuels. La diminution nette s'explique principalement par le transfert de postes au sous-programme 4 (Justice) dans le cadre de la réorganisation de l'UNODC (E/CN.7/2010/13-E/CN.15/2010/13), ainsi que par la réduction des montants prévus au titre des autres objets de dépense, due à un recours ponctuel plus judicieux aux experts; en partie compensé par la création proposée d'un poste d'administrateur hors classe responsable du programme relatif aux nouvelles formes de criminalité (P-5) et d'un poste de spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale en matière de traite des êtres humains (P-4).

56. Les contributions à des fins spéciales (129 860 500 dollars), qui représentent une augmentation de 12 153 400 dollars (10 %) financeront des services de conseil juridique et d'autres activités de coopération technique menées à l'appui de la lutte contre le trafic de stupéfiants et de l'application de la Convention contre la criminalité organisée. Les activités porteront sur les domaines suivants: lutte contre la criminalité organisée (62 millions de dollars), lutte contre les stupéfiants (36 millions de dollars), lutte contre la traite des êtres humains (18 millions de dollars), trafic illicite de migrants (7 millions de dollars), lutte contre le blanchiment d'argent (4 millions de dollars) et services de conseil juridique (2 millions de dollars). L'UNODC continuera de fournir un appui soutenu à la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'aux groupes de travail et d'experts connexes existants. Une assistance technique sera fournie pour parvenir à une application intégrale et effective de la Convention contre la criminalité organisée, afin de renforcer les capacités institutionnelles de promulgation d'une législation nationale d'application et d'accroître la coopération judiciaire internationale. À sa cinquième session, en octobre 2010, la Conférence a demandé que soit examinée la possibilité d'élaborer un mécanisme d'examen pour l'application de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant. Une étape importante vers la réalisation de cet objectif sera la finalisation et le déploiement du logiciel complet d'auto-évaluation Omnibus. La Conférence des Parties, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et l'Assemblée générale (résolution 65/230 de l'Assemblée générale) ont demandé à l'UNODC de renforcer son assistance technique reposant sur des données factuelles, notamment dans les domaines des nouvelles formes de criminalité (cybercriminalité et trafic de biens culturels). L'UNODC continuera à coopérer avec les organisations compétentes pour leur fournir, sur demande, une assistance technique et pour renforcer les capacités des États en fonction de leurs besoins, en particulier dans les domaines de la prévention et de la détection de la cybercriminalité sous toutes ses formes, y compris dans le domaine de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. La gamme des services et produits de conseil juridique relatif à l'application des traités qui sont demandés, élaborés et fournis devrait s'étendre, en particulier pour ce qui est de la coopération

internationale dans le cadre des dispositions communes des instruments relatifs au contrôle des drogues et à la criminalité. Le déploiement du Système national de contrôle des drogues et des produits logiciels de renseignement et de détection et de répression, notamment des applications goAML (pour la lutte contre le blanchiment d'argent) et goCASE (pour l'aide au suivi des enquêtes), destinés aux services nationaux de renseignement et de détection et de répression, se poursuivra. Le développement d'autres produits logiciels va continuer en vue de fournir une assistance en matière de recouvrement d'avoirs et de lutte contre le blanchiment d'argent et pour la constitution de groupes régionaux ou nationaux de renseignement et de détection et de répression. Parallèlement, les activités menées dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains devraient se multiplier avec le lancement du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. La création du Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes explique également l'augmentation des ressources du sous-programme.

## **Sous-programme 2. Lutte contre la corruption**

57. La responsabilité opérationnelle du sous-programme 2 du programme de travail incombe à la Division des traités. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie énoncée dans le sous-programme 2 du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1) et de la stratégie pour la période 2012-2015.

58. Le Programme thématique de lutte contre la corruption pour la période 2010-2012 constitue le cadre dans lequel s'insère l'action de l'UNODC contre la corruption. Il guide l'Organisation contre toute les formes de corruption, de fraude et d'usurpation d'identité, en particulier en promouvant l'adhésion à la Convention contre la corruption et son application effective par les États Membres et en fournissant une expertise et une assistance dans ces domaines à l'ensemble du système des Nations Unies, notamment à l'Assemblée générale et à ses comités, au Conseil économique et social, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il présente le contexte de la prévention et de la lutte contre la corruption, les problèmes traités et les défis à relever, et décrit le travail fait par l'UNODC pour aider les pays à mettre au point des stratégies, des politiques, des plans d'action, des programmes et des projets de lutte contre la corruption. Il présente également les mandats, les services, les objectifs stratégiques, les stratégies d'application et les partenariats de l'UNODC ainsi que les financements qui lui sont nécessaires pour atteindre les objectifs proposés. L'UNODC mène des travaux normatifs et des activités opérationnelles, et joue un rôle de catalyseur et de ressource pour aider les États Membres à mettre au point des réponses cohérentes pour prévenir et combattre la corruption, conformément aux dispositions de la Convention contre la corruption. Il fournit aux organes directeurs un appui de fond en matière technique et de programmation dans les domaines de la lutte contre la corruption et la criminalité économique, facilite la ratification et l'application de la Convention contre la corruption, mène des activités opérationnelles contre d'autres

formes de criminalité économique, coordonne de grandes initiatives en faveur de l'application de la Convention, fournit des services techniques et spécialisés à ses bureaux extérieurs, fournit des services techniques et spécialisés et facilite l'élaboration de politiques sur toutes les formes de criminalité économique, et mobilise les énergies en faveur des réponses qu'il apporte aux problèmes relatifs aux formes de criminalité connexes. Ce programme thématique recense 13 résultats par lesquels ces objectifs seront atteints. Une des premières priorités du programme thématique sera la mise en œuvre du mécanisme d'examen de la Convention contre la corruption. Le programme thématique sera révisé et remis à jour pour la période 2013-2015.

Tableau 9

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif:** Prévenir et combattre la corruption, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Amélioration de la capacité des États Membres de prévenir et combattre la corruption, en application de la Convention des Nations Unies contre la corruption	a) Augmentation du nombre de pays qui, à la demande des États Membres, reçoivent une aide au renforcement de leurs capacités nationales en matière de prévention de la corruption <i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 5 pays 2010-2011 (estimation): 10 pays 2012-2013 (objectif): 15 pays
b) Amélioration de la prise de décisions et de la formulation d'orientations générales par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, par ses organes subsidiaires et par le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	b) i) Augmentation du nombre de rapports d'examen de pays élaborés dans le cadre du mécanisme d'examen de l'application de la Convention <i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 0 rapport d'examen de pays 2010-2011 (estimation): 40 rapports d'examen de pays 2012-2013 (objectif): 80 rapports d'examen de pays  ii) Accroissement en pourcentage d'États Membres participant à la Conférence des États parties à la Convention qui se disent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat <i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 60 % 2010-2011 (estimation): 80 % 2012-2013 (objectif): 85 %

---

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

---

iii) Accroissement du pourcentage d'États Membres ayant participé au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui se disent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat

*Mesure des résultats:*

2008-2009: 60 %

2010-2011 (estimation): 80 %

2012-2013 (objectif): sans objet

iv) Renforcement de la coopération technique fournie par l'UNODC à la demande des États Membres

*Mesure des résultats:*

2008-2009: 2 projets de coopération technique menés par l'UNODC

2010-2011 (estimation): 5 nouveaux projets de coopération technique menés par l'UNODC

2012-2013 (objectif): 10 nouveaux projets de coopération technique menés par l'UNODC

c) Amélioration de la capacité des États Membres d'appliquer la Convention contre la corruption et de s'attaquer à la fraude économique et à fraude à l'identité

c) i) Augmentation du nombre d'États parties ayant ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption ou y ayant adhéré après avoir reçu l'aide de l'UNODC

*Mesure des résultats:*

2008-2009: 35 États parties

2010-2011 (estimation): 10 États parties

2012-2013 (objectif): 10 États parties

ii) Augmentation du nombre de stratégies et de plans nationaux de lutte contre la corruption qui ont été élaborés

*Mesure des résultats:*

2008-2009: 7

2010-2011 (estimation): 10

2012-2013 (objectif): 12

iii) Augmentation du nombre de pays qui, avec l'aide de l'UNODC, ont rédigé des projets de loi ou révisé leur législation pour transposer dans leur droit interne les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption

*Mesure des résultats:*

2008-2009: 10

2010-2011 (estimation): 10

2012-2013 (objectif): 10

---

### **Facteurs externes**

59. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies:

- a) Les États Membres sont déterminés à prévenir et combattre la corruption;
- b) Les États Membres sont prêts à adhérer à la Convention contre la corruption ou à la ratifier, et à en appliquer les dispositions;
- c) Les États Membres sont en mesure de respecter les dispositions de la Convention et de s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière de présentation de rapports, notamment de communiquer les informations qu'ils sont tenus de fournir en vertu des instruments applicables;
- d) Les États Membres sont disposés à renforcer leur coopération dans le domaine judiciaire, en particulier pour les questions d'extradition, d'entraide judiciaire et de recouvrement des avoirs;
- e) Les États Membres sont prêts à mettre en œuvre les directives adoptées par les organes conventionnels et les organes directeurs en matière de corruption;
- f) Les États Membres fournissent, en temps voulu, des données et des informations statistiques de qualité;
- g) Le montant des fonds extrabudgétaires n'est pas trop en deçà de celui prévu et permet d'exécuter les activités d'assistance aux États Membres planifiées, et les services des spécialistes nécessaires sont obtenus en temps voulu.

### **Produits**

60. Durant l'exercice biennal, les produits finals suivants seront exécutés:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
  - i) Assemblée générale:
    - a. Services fonctionnels pour les réunions: Deuxième Commission, concernant les questions relatives à la corruption et au recouvrement des avoirs (2); Troisième Commission, s'agissant des questions relatives à la corruption et aux crimes et délits économiques (2);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport annuel sur la prévention de la corruption et du transfert de fonds d'origine illicite et la lutte contre ceux-ci et sur la restitution de ces fonds aux pays d'origine (2); rapport sur les travaux de la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption (2); contributions au rapport annuel sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier en ce qui concerne ses capacités de coopération technique (2);
  - ii) Conseil économique et social:

Documentation à l'intention des organes délibérants: contributions au rapport annuel sur les activités de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (2);

iii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

Documentation à l'intention des organes délibérants: contributions au rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'UNODC; rapport/note du Secrétariat sur la fraude économique et la criminalité liée à l'identité;

iv) Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption:

a. Services fonctionnels pour les réunions: session de la Conférence des États parties (16); réunions du Groupe d'examen de l'application (40); réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement des avoirs (20); réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention (20);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur les travaux de la session de la Conférence des États parties (1); documents de base pour la session de la Conférence des États parties (18); rapports des réunions du Groupe d'examen de l'application (4); documents de base pour les réunions du Groupe d'examen de l'application (100), y compris résumés analytiques des rapports d'examen de pays (80); rapports thématiques sur le mécanisme d'examen de l'application (4); rapports régionaux sur le mécanisme d'examen de l'application (10); autres documents de base du Groupe d'examen de l'application (6); rapports des réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement des avoirs (2); documents de base pour les réunions du Groupe de travail sur le recouvrement des avoirs (12); rapports des réunions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption (2); documents de base pour les réunions du Groupe de travail sur la prévention de la corruption (12);

v) Autres services:

Groupes spéciaux d'experts: réunions du groupe d'experts sur la criminalité liée à l'identité (3); réunions du groupe d'experts sur les approches sectorielles des mesures de lutte contre la corruption (3);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Publications en série: guide législatif pour l'application de la Convention contre la corruption (1); guide technique pour l'application de la Convention (1); travaux préparatoires des négociations de la Convention (1); règlement intérieur de la Conférence des États parties à la Convention (1); ressources de base pour le mécanisme d'examen de l'application (mandat, lignes directrices pour les experts gouvernementaux et le secrétariat et modèles de rapport d'examen de pays) (1);

ii) Publications isolées: publications sur des aspects particuliers du recouvrement des avoirs (3); lignes directrices sur l'administration en ligne (y compris les achats en ligne) (1); lignes directrices sur l'établissement des organismes de lutte contre la corruption (1); brochure sur les approches sectorielles des mesures de lutte contre la corruption (1);

- iii) Activités techniques: gestion d'une base de données portant sur les lois et la jurisprudence, ainsi que des notions non juridiques pouvant être utiles dans le cadre de la Convention, notamment en matière de recouvrement des avoirs;
- iv) Promotion d'instruments juridiques: fourniture de services consultatifs, juridiques et autres, en vue de la ratification et de l'application de la Convention (1); formation d'experts à l'utilisation du mécanisme d'examen de l'application de la Convention (10 ateliers régionaux) (10); analyse des rapports d'auto-évaluation reçus concernant la Convention et des renseignements complémentaires (80 par exercice biennal); visites de pays effectuées par des membres du mécanisme d'examen de l'application (80); participation à la rédaction des rapports d'examen de pays par les membres du mécanisme d'examen de l'application (80); analyse des rapports de pays et élaboration des résumés analytiques des rapports de pays établis par les membres du mécanisme d'examen de l'application (80); élaboration des rapports thématiques et des additifs régionaux du mécanisme d'examen de l'application (12); liste d'experts gouvernementaux participant au processus d'examen de l'application, actualisée chaque année (comprenant jusqu'à 15 experts pour un total actuel de 151 États parties, qui devrait passer à 160 pour l'exercice biennal); matrice des besoins d'assistance technique liés à la Convention, actualisée chaque année (1); base de données d'une équipe d'experts chargée de fournir une assistance technique en rapport avec la Convention (1); base de données des autorités compétentes, des organes de liaison pour le recouvrement des avoirs et des autorités centrales (1);
- v) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions: participation au mécanisme de prise de décisions et aux réunions interinstitutions du Pacte mondial et en particulier à la dixième réunion du Groupe de travail sur la corruption; organisation de réunions de coordination interinstitutions des Nations Unies sur la corruption;
- vi) Contribution à des produits communs: coordination et liaison interinstitutions par le biais d'une participation aux réunions de coordination des institutions spécialisées des Nations Unies, de la Banque mondiale et du réseau des instituts spécialisés dans la prévention du crime et la justice pénale sur la corruption et les crimes et délits économiques;
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):
  - i) Services consultatifs: fourniture de services consultatifs aux États concernant l'adhésion à la Convention des Nations Unies contre la corruption et son application (10); fourniture de services consultatifs concernant l'évaluation exhaustive des besoins utilisant la liste d'auto-évaluation (5);
  - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers: ateliers et cours de formation nationaux, sous-régionaux et interrégionaux sur la Convention (5);
  - iii) Projets opérationnels: projets aux niveaux national, régional ou international visant à appuyer la ratification et l'application de la Convention; projets aux niveaux national, régional ou international visant à appuyer la lutte contre la corruption.

Tableau 10  
Ressources nécessaires: sous-programme 2. Lutte contre la corruption

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
<b>A. Fonds à des fins générales</b>				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	-	-	-	-
<b>B. Fonds à des fins spéciales</b>				
Fonds du programme contre la drogue	-	-	-	-
Fonds du programme contre le crime	27 085,8	42 403,4	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>27 085,8</b>	<b>42 403,4</b>	-	-
<b>C. Budget ordinaire</b>				
Postes	2 782,8	4 198,2	14	15
Autres objets de dépense	328,7	324,4	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>3 111,5</b>	<b>4 522,6</b>	<b>14</b>	<b>15</b>
<b>Total</b>	<b>30 197,3</b>	<b>46 926,0</b>	<b>14</b>	<b>15</b>

61. Pendant l'exercice biennal 2012-2013, le sous-programme 2 recevra exclusivement des fonds affectés à des fins spéciales et des fonds prévus au budget ordinaire. L'absence, dans ce sous-programme, de fonds affectés à des fins générales et à l'appui aux programmes s'explique avant tout par la modicité relative de ces catégories de fonds. On notera également que ce sous-programme reçoit des crédits relativement importants au titre du budget ordinaire et qu'une grande partie des fonds alloués à des fins spéciales le sont à des fins génériques pour des activités de programme.

62. Les fonds requis au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16 (sous-programme 2) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Pour cet exercice biennal, ces fonds représentent au total 4 522 600 dollars, soit une augmentation nette de 1 411 100 dollars. Les fonds présentés au chapitre 16 doivent permettre de financer 15 postes et les ressources non affectées à des postes serviront à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire et aux heures supplémentaires, aux consultants et aux experts, les frais de voyage du personnel et les services contractuels. L'augmentation nette est principalement liée à l'effet-report de la création de 9 nouveaux postes approuvée en décembre 2009 pour le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention contre la corruption et au transfert interne d'un poste P-4 du sous-programme 4 dans le cadre de la réorganisation de l'UNODC (voir E/CN.7/2010/13-E/CN.15/2010/13).

63. Des fonds à des fins spéciales d'un montant de 42 403 400 dollars, représentant une augmentation de 15 317 600 dollars (57 %), viendront compléter les ressources du budget ordinaire pour la mise en place d'un large ensemble de services consultatifs, de cours de formation, de séminaires, d'ateliers et de projets opérationnels afin de répondre aux demandes d'assistance présentées par les États Membres concernant l'application de la Convention contre la corruption.

L'augmentation prévue est principalement liée au mécanisme d'examen de l'application de la Convention contre la corruption et aux nouvelles activités destinées au secteur privé dans le cadre de partenariats public-privé contre la corruption. Le Mécanisme d'examen de l'application, mis en œuvre depuis juillet 2010 avec 26 examens de pays au cours de la première année (juillet 2010-juin 2011) deviendra pleinement opérationnel au cours de la période 2012-2013, avec 41 pays au cours de la deuxième année (juin 2011-juin 2012) et 40 pays au cours de la troisième (juin 2012-juin 2013). On veillera en particulier à assurer la participation de représentants des pays les moins avancés qui sont parties à la Convention aux sessions de la Conférence des États parties et aux réunions de la Conférence des États parties et de ses organes subsidiaires. Une assistance technique continuera d'être fournie pour la ratification de la Convention et l'adhésion à cet instrument, ainsi que pour son application par le biais de l'évaluation des cadres juridiques internes, de la rédaction de textes législatifs, de services de conseil sur le cadre institutionnel et du renforcement des capacités des organismes de lutte contre la corruption et les institutions de justice pénale. Sur la base des besoins identifiés grâce au Mécanisme d'examen de l'application de la Convention, des activités seront menées en coordination avec d'autres prestataires d'assistance technique. Les mentors pour la lutte contre la corruption ayant des responsabilités régionales seront encore déployés sur le terrain, pour apporter un appui concret ciblé. Dans le domaine du recouvrement d'avoirs, l'Initiative conjointe UNODC-Banque mondiale pour le recouvrement des avoirs volés (l'Initiative StAR) étendra ses activités à la mise au point d'outils pratiques supplémentaires et d'études sur les politiques de recouvrement d'avoirs, aux activités de renforcement des capacités, aux services de conseil à l'appui de certaines affaires de recouvrement d'avoirs, au dialogue politique et à la facilitation de contacts entre les autorités nationales et les centres financiers. Outre le renforcement de la collaboration avec les organisations de la société civile, des activités spécifiques viseront à faire participer les acteurs du secteur privé à la lutte contre la corruption afin de rendre les systèmes de passation de marchés moins vulnérables à la corruption et de mettre en place des systèmes d'incitations légales pour reconnaître les efforts que font les entreprises en matière d'intégrité. Tout en comblant, en termes de connaissances et de communication, les lacunes recensées entre les administrations publiques et le secteur privé, l'UNODC continuera de développer et de diffuser de bonnes pratiques et des outils destinés à guider et à aider les États parties dans l'application de la Convention contre la corruption, et pour ce qui concerne les problèmes liés aux nouvelles formes de criminalité, notamment par l'entremise de son nouveau portail de lutte contre la corruption intitulé "Tools and Resources for Anti-Corruption Knowledge" (TRACK). En outre, l'UNODC appuiera davantage la collecte de données, les méthodologies statistiques et les capacités de recherche sur la nature et l'étendue de la corruption pour produire des évaluations qui reposent sur des données factuelles. L'UNODC renforcera aussi la collaboration et la coordination internationales, la cohérence et la constance des politiques, des stratégies et initiatives, en particulier avec le PNUD, le Pacte mondial, le Mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption, le Groupe d'États contre la corruption du Conseil de l'Europe (GRECO), le Groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales, et le G20 dans le cadre de son action en

matière de justice pénale face au trafic illicite de migrants et à la traite des personnes.

### **Sous-programme 3. Prévention et répression du terrorisme**

64. La responsabilité de l'exécution du sous-programme 3 du programme de travail incombe à la Division des traités. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1) et de la stratégie pour la période 2012-2015.

65. Le programme d'activités de l'UNODC en matière de lutte contre le terrorisme est essentiellement axé sur la ratification et la mise en œuvre des instruments juridiques universels contre le terrorisme et sur le renforcement des moyens dont disposent les systèmes nationaux de justice pénale pour appliquer ces instruments dans le respect des principes de l'état de droit, dans le contexte de l'application des dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le programme thématique sur la prévention du terrorisme pour la période 2008-2011 s'appuie et s'aligne sur les éléments pertinents du cadre stratégique des Nations Unies pour la période 2008-2009 et il applique également les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme, en particulier la résolution 1373 (2001). Il se fonde sur les avantages comparatifs bien établis de l'UNODC, qui découlent de ses mandats et de ses compétences spécialisées en matière de prévention de la criminalité et du trafic de drogues en vue du renforcement de ses mandats ayant trait à la lutte contre le terrorisme, principalement les aspects juridiques et connexes, en étroite coordination avec le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme. Il guide l'UNODC pour ce qui est de planifier et de procurer, de manière efficace et coordonnée, des services intégrés de prévention du terrorisme qui incorporent les activités étroitement liées et transversales de la prévention du crime et du trafic de drogues, de justice pénale et de coopération internationale qui forment son mandat. Ce programme thématique sera révisé pour l'exercice biennal 2012-2013 et continuera d'être axé sur les questions suivantes: ratification et application des conventions et protocoles; coopération internationale en matière de justice pénale; promotion de systèmes de justice pénale fonctionnels respectueux de l'état de droit, et approfondissement des connaissances et des compétences techniques juridiques des États Membres dans les domaines thématiques spécialisés concernant la prévention du terrorisme par des programmes de renforcement des capacités.

Tableau 11

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif:** Veiller à ce qu'un régime de justice pénale antiterroriste pleinement opérationnel et respectueux de l'état de droit soit mis en place par les États.

*Réalisations escomptées du Secrétariat*

*Indicateurs de succès*

a) Amélioration de la capacité des États Membres de prévenir le terrorisme dans le respect de l'état de droit

a) Nombre de pays ayant reçu une aide au renforcement de leurs capacités nationales de prévention et de répression du terrorisme

*Mesure des résultats:*

2008-2009: 80 pays

2010-2011 (estimation): 85 pays

2012-2013 (objectif): 85 pays

b) Amélioration de la capacité des États Membres d'appliquer les conventions et protocoles internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

b) i) Augmentation du nombre d'agents du système de justice pénale ayant reçu une formation sur l'application des conventions et protocoles internationaux contre le terrorisme

*Mesure des résultats:*

2008-2009: 2 900

2010-2011 (estimation): 2 800

2012-2013 (objectif): 3 000

ii) Augmentation du nombre (cumulé depuis 2003) de pays recevant une assistance technique de l'UNODC en matière de lutte contre le terrorisme qui ont ratifié les conventions et protocoles internationaux contre le terrorisme

*Mesure des résultats (nombre total de pays depuis 2003):*

2008-2009: 515

2010-2011 (estimation): 550

2012-2013 (objectif): 580

iii) Augmentation du nombre (cumulé depuis 2003) de pays qui ont révisé leur législation antiterroriste en mettant à profit l'assistance offerte par l'UNODC

*Mesure des résultats (nombre total de pays depuis 2003):*

2008-2009: 67

2010-2011 (estimation): 70

2012-2013 (objectif): 75

### **Facteurs externes**

66. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies:

a) Les États Membres sont prêts à adhérer aux conventions et protocoles internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme;

b) Les États Membres sont en mesure de respecter les dispositions des conventions et protocoles pertinents, de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme;

c) Les États Membres sont disposés à renforcer leur coopération dans le domaine judiciaire concernant la lutte contre le terrorisme;

d) Les États Membres sont prêts à mettre en œuvre les directives des organes directeurs relatives au terrorisme;

e) Le montant des fonds extrabudgétaires n'est pas trop en deçà de celui prévu et les services des spécialistes nécessaires sont obtenus en temps voulu.

### **Produits**

67. Les produits finals de l'exercice biennal seront les suivants:

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):

i) Assemblée générale:

a. Documentation à l'intention des organes délibérants: contributions au rapport annuel sur les mesures de lutte contre le terrorisme international (2); contribution au rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (1); rapports sur des questions précises relatives à l'assistance technique en matière de lutte contre le terrorisme (2); contributions au rapport annuel sur les mesures visant à empêcher des terroristes d'acquérir des armes de destruction massive (2);

b. Services fonctionnels pour les réunions: services fonctionnels pour les réunions de la Sixième Commission concernant les questions relatives au terrorisme (4); services fonctionnels pour les réunions de la Troisième Commission concernant les questions relatives au terrorisme (2); examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (1);

ii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur le renforcement de la coopération internationale et de l'assistance technique en matière de prévention du terrorisme et de lutte contre le terrorisme (2);

iii) Groupes spéciaux d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires): réunion d'experts sur la collecte et l'analyse de données concrètes concernant les liens entre le terrorisme et d'autres formes de criminalité transnationale, en particulier le financement du terrorisme grâce au trafic illicite de drogues et d'autres produits de base (1); réunion d'experts sur les questions juridiques

liées à l'interaction qui existe entre le droit pénal international, notamment la législation antiterroriste, le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire (1); réunion d'experts sur la justice pénale au service de la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes: définition de pratiques optimales en matière juridique; réunion d'experts sur les difficultés juridiques posées par l'application du régime juridique universel antiterroriste: questions juridiques liées à la sécurité des transports (terrorisme aérien et maritime) (1); réunions régionales d'experts sur les problèmes techniques d'intérêt régional en vue de renforcer la coopération internationale en matière pénale aux niveaux régional et sous-régional pour ce qui est de l'application des instruments juridiques universels de lutte contre le terrorisme, en tenant compte des différents systèmes juridiques (systèmes de *common law*, systèmes issus du droit romain ou systèmes mixtes) des pays d'une même région ou sous-région (2); réunions régionales d'experts sur la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et son financement s'intéressant à l'expérience de divers pays en matière d'enquête sur des affaires concrètes, aux techniques spéciales d'enquête et au mécanisme de coopération internationale en matière pénale (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):

i) Publications isolées: publication technique sur l'interaction entre le droit pénal international, notamment la législation antiterroriste, le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire (1); brochures sur l'assistance à la lutte contre le terrorisme (2); publication technique sur des aspects particuliers de la lutte antiterroriste, comme le terrorisme aérien et maritime (1); publication technique sur des aspects particuliers de la lutte antiterroriste et des procédures pénales (1); publication technique sur des difficultés particulières rencontrées dans le cadre de l'assistance fournie aux États Membres concernant l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (1); publication technique sur des aspects particuliers de la lutte contre le terrorisme, comme la justice pénale au service de la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes (1); publication technique sur des aspects particuliers de la lutte antiterroriste, comme le financement du terrorisme (1); liste d'accords bilatéraux, régionaux et internationaux sur l'extradition et l'entraide judiciaire destinée aux professionnels de la justice pénale dans une région ou une sous-région; études analytiques régionales sur certains points précis de la législation antiterroriste et sur le renforcement des capacités des systèmes de justice pénale concernant l'application de la législation antiterroriste; publication technique sur des affaires relatives aux liens entre le terrorisme et d'autres formes de criminalité transnationale, en particulier le financement du terrorisme grâce au trafic illicite de drogues et d'autres produits de base; publication technique sur des aspects particuliers de la lutte antiterroriste, comme le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire;

ii) Activités techniques: enrichissement et mise à jour régulière de la base de données sur les lois antiterroristes, grâce à l'ajout de documents de base pertinents; mise en place d'une plate-forme en ligne pour des cours de formation sur des aspects juridiques particuliers de la lutte contre le

terrorisme; perfectionnement des outils de formation en ligne des formateurs, dans le cadre de l'assistance technique;

iii) Promotion d'instruments juridiques: promotion de la ratification et de l'application par les États Membres des instruments juridiques universels de lutte contre le terrorisme, notamment de la Convention sur la répression des actes illicites dirigés contre l'aviation civile internationale de 2010 (Convention de Beijing) et le Protocole additionnel à la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs;

iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions: coordination et participation à des réunions d'organisations internationales, régionales et sous-régionales actives dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, parmi lesquelles l'Union européenne, le Secrétariat du Commonwealth, INTERPOL, l'Office européen de police, l'Organisation de l'aviation civile internationale, le Comité interaméricain contre le terrorisme de l'OEA, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe, le Fonds d'investissement palestinien, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Ligue des États arabes, le Groupe de lutte contre le terrorisme du Groupe des Huit, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (16); coordination et liaison interinstitutions sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, notamment participation à des réunions de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, à des réunions d'information informelles des États Membres par l'Équipe spéciale et à des réunions avec des membres de l'Équipe spéciale (y compris la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le PNUD et la Banque mondiale) (10);

v) Contribution à des produits communs (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires): partenariat avec des établissements universitaires et des instituts nationaux de formation en vue de promouvoir la formation de juristes spécialistes des questions liées à la lutte contre le terrorisme pour renforcer les compétences en la matière;

c) Coopération technique:

i) Services consultatifs (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires): fourniture de services consultatifs, à la demande, sur la ratification et l'application des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention du terrorisme et en vue du renforcement des capacités des systèmes nationaux de justice pénale;

ii) Cours de formation, séminaires et ateliers (fonds extrabudgétaires): ateliers nationaux, sous-régionaux et interrégionaux sur des questions techniques ayant trait à la lutte contre le terrorisme (46); cours de formation et ateliers sur le cadre juridique international de lutte contre le terrorisme (24);

iii) Projets opérationnels (fonds extrabudgétaires): intensification des activités menées dans le cadre du projet mondial de renforcement du régime

juridique de lutte contre le terrorisme visant à développer des compétences spécialisées, renforcer les capacités institutionnelles et former les professionnels de la justice pénale; intensification des activités menées dans le cadre des programmes régionaux et nationaux de lutte contre le terrorisme visant à développer des compétences spécialisées, renforcer les capacités institutionnelles et former les professionnels de la justice pénale.

Tableau 12  
**Ressources prévues: sous-programme 3. Prévention et répression du terrorisme**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
<b>A. Fonds à des fins générales</b>				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépenses	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	-	-	-	-
<b>B. Fonds à des fins spéciales</b>				
Fonds du programme contre la drogue	-	-	-	-
Fonds du programme contre le crime	11 701,1	20 436,6	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>11 701,1</b>	<b>20 436,6</b>	-	-
<b>C. Budget ordinaire</b>				
Postes	2 334,2	2 508,9	8	9
Autres objets de dépenses	229,5	237,2		
<b>Total partiel</b>	<b>2 563,7</b>	<b>2 746,1</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>14 264,8</b>	<b>23 182,7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>

68. Pendant l'exercice biennal 2012-2013, le sous-programme 3 recevra exclusivement des fonds affectés à des fins spéciales et des fonds au titre du budget ordinaire. L'absence, dans ce sous-programme, de fonds affectés à des fins générales et à l'appui aux programmes s'explique avant tout par la modicité relative de cette catégorie de fonds. On notera également qu'une assez grande partie des fonds alloués à des fins spéciales le sont à des fins génériques pour des activités de programme.

69. Les fonds requis au titre du budget ordinaire sont présentés au chapitre 16 (sous-programme 3) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Leur montant total se chiffre à 2 746 100 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 182 400 dollars. Les fonds présentés au chapitre 16 doivent permettre de financer neuf postes et les ressources non affectées à des postes serviront à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire et aux heures supplémentaires, aux consultants et aux experts, aux frais de voyage du personnel et aux services contractuels. L'augmentation nette est essentiellement liée à la proposition de création d'un nouveau poste d'administrateur de programme concernant les infractions liées au terrorisme dans les transports (P-4).

70. Les dépenses à des fins spéciales d'un montant de 20 436 600 dollars, soit une hausse de 8 735 500 dollars (75 %), permettront de fournir aux États Membres des conseils juridiques et une assistance technique et viendront compléter les ressources

du budget ordinaire. L'UNODC continuera à s'acquitter de son mandat et à adopter une stratégie pluridirectionnelle pour garantir qu'un régime de justice pénale antiterroriste opérationnel et respectueux de l'état de droit soit mis en place par les États. Cette stratégie consiste principalement:

a) À renforcer la capacité des systèmes nationaux de justice pénale d'appliquer la législation antiterroriste pour que force reste à la loi conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en fournissant une assistance à long terme et approfondie et en collaborant étroitement avec le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et sa Direction exécutive et avec d'autres organes du Conseil de sécurité, ainsi qu'avec l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme et ses entités participantes;

b) À continuer de promouvoir la ratification et l'application des instruments internationaux sur le terrorisme, notamment par des conseils de politique générale aux niveaux mondial et national, des services de conseils juridiques, d'appui législatif et d'appui au renforcement des capacités institutionnelles nécessaires dans ce domaine, ainsi que par la formation et la facilitation du transfert de connaissances spécialisées;

c) À promouvoir la coopération internationale entre les pays dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, notamment en matière d'extradition et d'entraide judiciaire;

d) À fournir un appui technique et fonctionnel à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, aux congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale sur les questions relatives à la lutte contre le terrorisme;

e) À travailler en coordination et en collaboration avec les autres organismes compétents en matière de lutte contre le terrorisme, faisant partie ou non du système des Nations Unies, en particulier avec les instituts du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et les organisations intergouvernementales aux niveaux international, régional et sous-régional. De plus en plus de pays ayant ratifié un plus grand nombre d'instruments internationaux, l'attention se porte désormais davantage sur l'assistance à l'application et sur le renforcement des capacités, en particulier des moyens dont disposent les systèmes de justice pénale pour appliquer les dispositions législatives antiterroristes dans le plein respect des principes de l'état de droit et des droits de l'homme. Ce type d'assistance est complexe car il englobe la formation spécialisée et approfondie des agents des services de justice pénale, l'élaboration de guides, manuels et documents de travail spécialisés, ainsi qu'un suivi approfondi et à long terme de l'assistance fournie. À cette fin, l'UNODC continuera de renforcer la fourniture d'une assistance technique aux États qui la demandent au moyen d'ateliers organisés aux niveaux national et régional, de l'élaboration de nouveaux outils et publications techniques (y compris de formations en ligne) et du développement de compétences techniques dans des domaines spécialisés. Le volume de travail devrait s'accroître au cours de l'exercice biennal 2012-2013 du fait d'une augmentation des demandes d'assistance approfondie en vue du renforcement des capacités.

#### **Sous-programme 4. Justice**

71. La responsabilité fonctionnelle de l'exécution du sous-programme 4 du programme de travail incombe à la Division des opérations. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1) et de la stratégie pour la période 2012-2015.

72. Le programme thématique sur la prévention du crime et la justice pénale décrit la stratégie et les activités de l'UNODC dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale pour la période 2010-2011, et comprend les mandats applicables, le contexte structurel, les principes directeurs, les services, les produits et le cadre opérationnel. Il couvre les domaines suivants: prévention du crime; institutions de justice pénale (police, tribunaux et prisons) et procédures alternatives (par exemple justice informelle); et groupes vulnérables (femmes, enfants et victimes). Il prévoit trois catégories d'activités pour chacun de ces domaines. La première a trait aux activités normatives, à savoir la révision des règles et normes existantes et l'élaboration de nouvelles. S'agissant des révisions, les Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale ont été mises à jour en 2010 et la révision de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus était en cours en 2011. S'agissant de l'élaboration de nouveaux instruments, les Règles des Nations Unies concernant le traitement des femmes détenues et les mesures non privatives de liberté pour les femmes délinquantes (Règles de Bangkok) ont été finalisées en 2010 et des travaux sur le projet de principes et de lignes directrices sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale étaient en cours en 2011. La deuxième catégorie comprend les activités de recherche, à savoir la collecte et l'analyse des données. Dans ce contexte, l'une des activités principales est la réalisation des enquêtes des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale, publiées sur le site Web de l'UNODC. La troisième et dernière catégorie comprend les activités opérationnelles, à savoir la mise en œuvre des règles et normes. Pour ce faire, l'UNODC mène actuellement 43 projets qui relèvent en partie ou en totalité de ce programme thématique, dont 3 au niveau mondial, 5 au niveau régional et 35 au niveau national, dans 24 pays au total. Le projet le plus important et le plus complet mené au niveau mondial couvre tous les domaines susmentionnés et prévoit la fourniture de conseils pratiques et techniques, l'élaboration et la diffusion d'outils et de manuels, la réalisation de missions d'évaluation et de programmation, la fourniture d'un appui aux projets en cours et une collaboration interinstitutions.

Tableau 13

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif:** Renforcer l'état de droit par la prévention du crime et la promotion de systèmes de justice pénale équitables, humains et responsables qui soient conformes aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et aux instruments internationaux pertinents.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Amélioration de la capacité des États Membres de mettre en place et d'administrer des systèmes nationaux de justice pénale équitables, humains et responsables qui soient conformes aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et aux instruments internationaux pertinents	<p>a) i) Augmentation du nombre d'initiatives de réforme de la justice pénale menées dans les pays qui reçoivent une assistance de l'UNODC</p> <p><i>Mesure des résultats (nombre d'initiatives de réforme):</i> 2008-2009: 22 2010-2011 (estimation): 35 2012-2013 (objectif): 45</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays qui utilisent des outils, des manuels et du matériel de formation pour améliorer le fonctionnement et la pratique de leur justice pénale</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 10 pays 2010-2011 (estimation): 30 pays 2012-2013 (objectif): 45 pays</p> <p>iii) Nombre de règles et de normes des Nations Unies relatives à des domaines spécifiques de la prévention du crime et de la justice pénale qui ont été adoptées ou adaptées par les pays avec l'aide de l'UNODC</p> <p><i>Mesure des résultats (nombre cumulé de règles et de normes):</i> 2008-2009: 57 2010-2011 (estimation): 61 2012-2013 (objectif): 63</p>
b) Renforcement de la capacité des États Membres de prévenir la criminalité dans le respect des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et d'autres instruments internationaux pertinents	<p>b) i) Augmentation du nombre de pays qui bénéficient de l'assistance de l'UNODC pour mettre au point, adopter et appliquer des stratégies et programmes de prévention du crime, en particulier du crime et de la violence en milieu urbain</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 5 pays 2010-2011 (estimation): 10 pays 2012-2013 (objectif): 15 pays</p>

ii) Augmentation du nombre de pays qui utilisent des outils, des manuels et du matériel de formation pour mettre au point, adopter et appliquer des stratégies et programmes de prévention du crime, en particulier du crime et de la violence en milieu urbain

*Mesure des résultats:*

2008-2009: 2 pays

2010-2011 (estimation): 10 pays

2012-2013 (objectif): 20 pays

### **Facteurs externes**

73. Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies:

a) Les États Membres s'engagent à élaborer de nouvelles règles et normes en matière de prévention du crime et de justice pénale ou à réexaminer et actualiser celles qui existent;

b) Les États Membres disposent des compétences nécessaires pour appliquer les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale;

c) Les États Membres s'engagent à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies, politiques et plans nationaux de prévention du crime et de réforme de la justice pénale;

d) Le montant des fonds extrabudgétaires n'est pas trop en deçà de celui prévu et les services des spécialistes nécessaires sont obtenus en temps voulu;

e) La situation sur le terrain ne compromet pas la mise en œuvre des activités prévues.

### **Produits**

74. Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants:

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (fonds extrabudgétaires):

i) Commission des stupéfiants:

Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes régionaux et des programmes de pays (2);

ii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

a. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur les moyens de renforcer l'action en matière de prévention du crime et de justice pénale concernant la violence à l'égard des femmes; rapport sur l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale;

b. Groupes spéciaux d'experts: réunion d'un groupe d'experts sur l'accès à l'aide juridique dans les systèmes de justice pénale; réunion d'un groupe d'experts en vue d'élaborer des pratiques de référence à intégrer aux stratégies de prévention du crime; réunion d'un groupe d'experts en vue d'élaborer des pratiques de référence à intégrer aux réformes de la justice pénale; réunion d'un groupe d'experts en vue d'élaborer des pratiques de référence à utiliser pour la réadaptation et la réinsertion sociales des délinquants; réunion d'un groupe intergouvernemental d'experts sur les suites données à la Déclaration de Salvador;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Publications en série: série des guides sur la justice pénale (4);

ii) Publications isolées: brochure de la Section de la justice (dans les six langues officielles de l'ONU) (1);

c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):

i) Services consultatifs: prestations de conseils aux pays en matière de prévention du crime et de justice pénale (10);

ii) Sessions de formation, séminaires et ateliers traitant de la prévention du crime et de la justice pénale (6);

iii) Projets opérationnels nationaux, régionaux et internationaux traitant de questions spécifiques relatives à la prévention du crime et à la justice pénale.

Tableau 14

**Ressources prévues: sous-programme 4. Justice**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
<b>A. Fonds à des fins générales</b>				
Postes	9 924,5	11 350,3	26	28
Autres objets de dépenses	99,6	182,1	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>10 024,1</b>	<b>11 532,4</b>	<b>26</b>	<b>28</b>
<b>B. Fonds d'appui aux programmes</b>				
Postes	11 696,7	13 811,4	115	121
Autres objets de dépenses	7 736,9	4 874,3	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>19 433,6</b>	<b>18 685,7</b>	<b>115</b>	<b>121</b>
<b>C. Fonds à des fins spéciales</b>				
Fonds du programme contre la drogue	2 568,4	1 323,6	-	-
Fonds du programme contre le crime	32 082,9	35 094,2	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>34 651,3</b>	<b>36 417,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>D. Budget ordinaire</b>				
Postes	2 845,8	4 056,0	10	15
Autres objets de dépenses	1 777,7	1 786,0		

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
<b>Total partiel</b>	<b>4 623,5</b>	<b>5 842,0</b>	<b>10</b>	<b>15</b>
<b>Total</b>	<b>68 732,5</b>	<b>72 477,9</b>	<b>151</b>	<b>164</b>

75. Le sous-programme 4 (Justice) fait intervenir le Bureau du Directeur de la Division des opérations, la Section de la justice, le Service de la programmation intégrée et du contrôle et les bureaux extérieurs.

Tableau 15

**Ressources prévues: sous-programme 4. Siège**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
<b>A. Fonds à des fins générales</b>				
Postes	992,1	1 252,1	5	4
Autres objets de dépenses	99,6	182,1	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>1 091,7</b>	<b>1 434,2</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>B. Fonds d'appui aux programmes</b>				
Postes	6 358,3	8 324,7	28	31
Autres objets de dépenses	1 098,2	655,0	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>7 456,5</b>	<b>8 979,7</b>	<b>28</b>	<b>31</b>
<b>C. Fonds à des fins spéciales</b>				
Fonds du programme contre la drogue	2 062,8	754,6	-	-
Fonds du programme contre le crime	10 058,3	4 218,8	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>12 121,1</b>	<b>4 973,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>D. Budget ordinaire</b>				
Postes	2 845,8	4 056,0	10	15
Autres objets de dépenses	1 777,7	1 786,0	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>4 623,5</b>	<b>5 842,0</b>	<b>10</b>	<b>15</b>
<b>Total</b>	<b>25 292,8</b>	<b>21 229,3</b>	<b>43</b>	<b>50</b>

76. Les ressources à des fins générales affectées au siège de l'UNODC au titre du sous-programme 4 permettront de financer des postes au Bureau du Directeur de la Division des opérations et à la Section de la justice. D'un montant total de 1 434 200 dollars, pour 2012-2013, elles serviront à financer un poste au Bureau du Directeur (1 D-2) et trois postes à la Section de la justice (2 P-3 et 1 agent des services généraux (autres classes)). Les ressources non affectées à des postes serviront à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts et les frais de voyage du personnel de la Section de la justice.

77. L'augmentation nette des dépenses à des fins générales, de 342 500 dollars, s'explique comme suit:

a) Une hausse de 260 000 dollars des dépenses relatives aux postes traduisant: i) la création d'un nouveau poste P-3 de spécialiste de la prévention du crime et de la réforme de la justice pénale; ii) le transfert aux dépenses d'appui aux programmes d'un poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) du Bureau du Directeur de la Division des opérations et d'un poste d'agent des services généraux du Service de la programmation intégrée et du contrôle; et une augmentation des coûts salariaux de 398 700 dollars. Le spécialiste de la prévention du crime et de la réforme de la justice pénale organisera les activités de la Section de la justice relatives à l'accès à la justice, à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, à l'aide aux victimes et à la promotion des droits de l'homme dans l'administration de la justice, et il contribuera à l'exécution des mandats de la Section dans ces domaines.

b) Pour ce qui est des objets de dépense autres que les postes, l'augmentation générale de 82 500 dollars s'explique par l'accroissement de 182 100 dollars des ressources affectées à la Section de la justice, contrebalancé en partie par le transfert des objets de dépense autre que les postes du Bureau du Directeur de la Division des opérations aux fonds d'appui aux programmes. L'accroissement des fonds affectés à la Section de la justice permettra de financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux groupes d'experts, aux voyages du personnel et aux travaux d'imprimerie réalisés à l'extérieur. Ces ressources permettront à la Section de la justice de bénéficier de compétences spécialisées dans les domaines de l'assistance et de la protection des victimes, des mesures de justice pénale visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et de la réforme pénitentiaire, d'organiser deux réunions d'experts consacrées aux meilleures stratégies en matière de prévention du crime et de réforme de la justice pénale, et de participer à des réunions et de donner des conseils sur le sujet, ainsi que de faire paraître des publications sur certains thèmes connexes.

78. Les ressources d'appui aux programmes affectées au siège de l'UNODC au titre du sous-programme 4 serviront à financer les dépenses du Bureau du Directeur de la Division des opérations et du Service de la programmation intégrée et du contrôle. Les ressources globales nécessaires (8 979 700 dollars) permettront de financer deux postes au Bureau du Directeur (1 poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)) et 29 postes au Service de la programmation intégrée et du contrôle (4 P-5, 6 P-4, 7 P-3 et 12 postes d'agent des services généraux (autres classes)). Les ressources non affectées à des postes (654 900 dollars) serviront à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, aux voyages du personnel et aux services contractuels, et les frais généraux de fonctionnement.

79. L'augmentation globale de 1 966 400 dollars au titre des postes s'explique par:

a) Le reclassement de P-4 à P-5 d'un poste d'administrateur de programme au Service de la programmation intégrée et du contrôle dont les fonctions comprennent celles de Chef du Bureau régional pour l'Afrique et le Moyen-Orient et le renforcement de l'appui des programmes régionaux à partir de Vienne. L'administrateur de programme orientera, coordonnera et facilitera de manière globale la fourniture d'une assistance technique efficace aux pays de la région de l'Afrique et du Moyen-Orient: il assurera l'appui administratif, le contrôle de la qualité et le suivi des opérations sur le terrain, tout en fournissant un appui plus en

amont, par exemple en établissant la stratégie des programmes, en créant des partenariats et en assurant une coordination intersectorielle de fond avec les groupes thématiques et normatifs de l'UNODC;

b) La création d'un nouveau poste P-3 (spécialiste de la gestion des programmes) au Bureau régional pour l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est et le Pacifique du Service de la programmation intégrée et du contrôle. La création de ce poste contribuera à la durabilité et au développement du programme régional. Le spécialiste de la gestion des programmes fournira une assistance technique et supervisera les programmes de renforcement des capacités dans la région menés au titre des cadres de programmation pertinents aux niveaux régional et national;

c) La création d'un nouveau poste P-3 (administrateur de programme) pour l'appui à partir de Vienne du programme régional pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. La création de ce poste répond aux besoins opérationnels découlant de la création récente du Bureau sous-régional pour les États membres du Conseil de coopération du Golfe à Abou Dhabi et des changements géopolitiques inattendus survenus récemment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. L'administrateur de programme fournira un appui fonctionnel et technique en vue de la mise en œuvre des programmes sous-régionaux du Conseil de coopération du Golfe et appuiera aussi les programmes en cours en Afrique australe;

d) Le transfert d'un poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) du Bureau du Directeur de la Division des opérations et d'un poste d'agent des services généraux du Service de la programmation intégrée et du contrôle, auparavant financés par des fonds à des fins générales;

e) Le financement du poste P-4 d'administrateur de programme, de nouveau au siège de l'UNODC après un transfert temporaire du Service de la programmation intégrée et du contrôle au Bureau de l'État plurinational de Bolivie en 2010-2011;

f) La suppression du poste P-2 d'administrateur de programme du Bureau du Directeur de la Division des opérations, gelé en 2010-2011;

g) Une augmentation des coûts salariaux de 876 900 dollars.

80. La diminution nette de 443 200 dollars des besoins liés aux autres objets de dépenses est due à la baisse des dépenses nécessaires afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, aux voyages du personnel, ainsi qu'à la baisse des frais généraux de fonctionnement et des frais de représentation, contrebalancées en partie par l'augmentation de 28 400 dollars des dépenses nécessaires afférentes aux services contractuels en vue d'une formation "qualifiante" de base, principalement destinés aux bureaux extérieurs.

81. Les ressources du budget ordinaire sont présentées au chapitre 16 (sous-programme 4) et au chapitre 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Pour cet exercice, elles s'établiront au total à 5 842 000 dollars, ce qui représente une croissance nette de 1 218 500 dollars. Les fonds présentés au chapitre 16, d'un montant de 4 260 200 dollars, permettront de financer 15 postes, et les ressources non affectées à des postes serviront à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, aux voyages du personnel et aux services contractuels. Cette augmentation nette s'explique principalement par le transfert interne de six postes, dans le contexte de la réorganisation de l'UNODC (E/CN.7/2010/13-E/CN.15/2010/13), auparavant

financés au titre du sous-programme 1 (Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues) et par la création proposée d'un nouveau poste de responsable de la réforme pénale (P-4), contrebalancées en partie par le transfert d'un poste au sous-programme 2 (Lutte contre la corruption), par la cession d'un poste à la direction exécutive et à l'administration, ainsi que par la diminution des ressources non affectées à des postes découlant de la rationalisation du recours aux consultants et aux experts. L'allocation de 1 581 800 dollars consentie au titre du chapitre 22 servira à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, aux frais de voyage, aux services contractuels, les dépenses de fonctionnement et les subventions et contributions.

Tableau 16

**Ressources prévues: sous-programme 4. Opérations sur le terrain**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
<b>A. Fonds à des fins générales</b>				
Postes	8 932,4	10 098,2	21	24
Autres objets de dépenses	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>8 932,4</b>	<b>10 098,2</b>	<b>21</b>	<b>24</b>
<b>B. Fonds d'appui aux programmes</b>				
Postes	5 338,4	5 486,7	87	90
Autres objets de dépenses	6 638,7	4 219,3	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>11 977,1</b>	<b>9 706,0</b>	<b>87</b>	<b>90</b>
<b>C. Fonds à des fins spéciales</b>				
Fonds du programme contre la drogue	505,6	569,0	-	-
Fonds du programme contre le crime	22 024,6	30 875,4	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>22 530,2</b>	<b>31 444,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>43 439,7</b>	<b>51 248,6</b>	<b>108</b>	<b>114</b>

82. En 2012-2013, les ressources à des fins générales serviront à financer les postes essentiels d'agents recrutés sur le plan international dans les bureaux extérieurs de l'UNODC, alors que les dépenses locales, y compris les traitements du personnel local, seront financées par des fonds d'appui aux programmes et des contributions à des fins spéciales. Les ressources à des fins générales, d'un montant de 10 098 200 dollars, permettront de financer 24 postes d'agent recruté sur le plan international dans les bureaux extérieurs (1 D-2, 8 D-1, 8 P-5, 4 P-4 et 3 P-3).

83. L'augmentation nette de 1 165 800 dollars s'explique par:

a) Le reclassement de P-5 à D-1 des postes de représentant de l'UNODC au Bureau régional pour le Brésil et le cône Sud, au Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes et au Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, compte tenu de l'augmentation des responsabilités liées à ces postes s'agissant de l'élaboration de nouvelles stratégies pour les pays concernés, de la

mise en place de la nouvelle approche axée sur les partenariats et du développement de réponses innovantes aux problèmes nouveaux et existants;

b) La création d'un poste P-5 de représentant de l'UNODC au Bureau de programme régional du Panama, ouvert en 2009, en vue de la gestion et de la coordination des activités du Bureau. Le représentant de l'UNODC sera chargé de la mise en œuvre des programmes régionaux en Amérique centrale et dans les Caraïbes (notamment du Mécanisme du Pacte de Saint-Domingue/Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA)-UNODC). Il assurera également la gestion et la coordination des centres d'excellence régionaux qui seront établis dans certains pays sur la sécurité maritime (Panama), la délinquance urbaine (El Salvador), la criminalité organisée (Guatemala), la police de proximité (Nicaragua) et la réduction de la demande de drogues et la réforme pénitentiaire (République dominicaine), ainsi que du Centre de formation régional à la lutte contre la corruption pour l'Amérique centrale et les Caraïbes au Panama;

c) Le reclassement de P-4 à P-5 du poste de représentant de l'UNODC au Bureau du Pakistan, du fait des niveaux de responsabilité plus élevés liés à l'augmentation des demandes de renforcement des capacités aux niveaux national et régional dans les domaines du contrôle des drogues et de la prévention du crime et du terrorisme. Le représentant de l'UNODC dirigera et coordonnera la mise en œuvre du programme de pays pour le Pakistan;

d) Le reclassement de D-1 à D-2 du poste de représentant de l'UNODC au Bureau de l'Afghanistan compte tenu de l'étendue plus vaste de ses responsabilités, qui vont de la mise en œuvre du programme de pays pour l'Afghanistan à l'élaboration, au lancement, à la coordination et à la mise en œuvre du programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins, qui concerne huit pays dont l'Afghanistan. Les nouvelles responsabilités englobent également, pour le représentant régional, la gestion du programme régional ainsi que la supervision et la coordination de tous les bureaux de l'UNODC dans les huit pays participants. Ce reclassement s'explique aussi par le double rôle du titulaire de ce poste particulier, qui assure également les fonctions de conseiller principal du Représentant spécial du Secrétaire général de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA);

e) Le reclassement de P-4 à P-5 du poste de représentant adjoint au Bureau de l'Afghanistan compte tenu de l'élaboration du programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins et de l'élargissement du portefeuille de programmes. Le représentant adjoint sera chargé de la gestion quotidienne du programme de l'UNODC et d'activités administratives dans des domaines qui vont de la conception à la mise en œuvre;

f) La création du poste P-5 de représentant de l'UNODC au Bureau régional pour l'Afrique de l'Est. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, ce poste a été occupé par du personnel temporaire dont le coût était financé par les fonds d'appui aux programmes. Compte tenu du caractère continu des fonctions concernées, il est proposé de financer ce poste essentiel d'agent recruté sur le plan international par des fonds à des fins générales en 2012-2013;

g) La création du poste P-4 de représentant adjoint au Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. De même, en 2010-2011, ce poste a été occupé par du personnel temporaire dont le coût était financé par les fonds d'appui

aux programmes, et il est proposé ici de financer ce poste par des fonds à des fins générales en 2012-2013 compte tenu du caractère continu et essentiel des fonctions que le titulaire assure;

h) Une baisse des coûts salariaux de 277 300 dollars.

84. Les ressources prévues au titre de l'appui aux programmes pour 2012-2013 s'établissent à 9 706 000 dollars, dont 5 486 700 destinés aux postes et 4 219 300 aux autres objets de dépense. Les ressources affectées à des postes permettront de financer en partie les postes et les autres avantages sociaux du personnel dans les bureaux extérieurs. Quatre-vingt-dix postes soumis à recrutement local (21 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 69 postes d'agent local) sont inscrits au budget des bureaux extérieurs pour un montant total de 8 489 300 dollars. Ces postes sont financés en partie par les ressources au titre de l'appui aux programmes, en partie directement par des projets à des fins spéciales de façon à faire correspondre de manière plus équitable les projets à leur coût direct. En 2012-2013, les dépenses de personnel local des bureaux extérieurs, de 3 652 600 dollars environ, seront directement imputées aux projets financés par des ressources à des fins spéciales et le montant imputé aux fonds d'appui aux programmes sera ramené à 4 836 700 dollars, ce qui représentera une augmentation nette de 173 900 dollars par rapport au coût des postes d'agent local inscrits en 2010-2011, qui s'élevait à 4 662 800 dollars. Par ailleurs, les autres dépenses afférentes aux avantages sociaux du personnel des bureaux extérieurs passent de 400 000 dollars en 2010-2011 à 650 000 dollars en 2012-2013. Les changements touchant les postes d'agent local comprennent notamment:

a) L'ajout d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national au Bureau du Myanmar, à savoir un poste de conseiller sur les questions de politique générale chargé de renforcer la capacité du Bureau dans le domaine de la détection et de la répression;

b) L'ajout d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national, à savoir d'un poste de chef du Bureau de programme pour la Fédération de Russie chargé de gérer le Bureau et de fournir des conseils et une assistance technique au Gouvernement, et de susciter une attention prioritaire accrue en faveur d'une assistance en matière de contrôle des drogues;

c) L'ajout d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national, à savoir un poste de responsable de la sensibilisation au Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, chargé de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de partenariat et de collecte de fonds de l'UNODC en fournissant des services de traduction, d'édition, de sensibilisation et de recherche.

85. Les ressources non affectées à des postes, d'un montant de 4 219 300 dollars permettront de financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux voyages, aux fournitures, au matériel et les autres frais de fonctionnement des bureaux extérieurs. Ce montant représente une diminution générale de 2 419 400 dollars par rapport à l'exercice 2010-2011, qui traduit: a) une diminution de 1 926 200 dollars des autres dépenses de personnel en raison du transfert en 2012-2013 des postes de soutien occupés par du personnel temporaire international au Kenya et en Égypte aux fonds à des fins générales, ainsi que de la suppression ou de la réduction des postes de soutien occupés par du personnel temporaire international en Afrique du Sud, en Bulgarie, au Cambodge, en

Colombie, au Mexique, au Nigéria, en Ouzbékistan et au Viet Nam, et du fait des sommes versées en une seule fois à la cessation de service des administrateurs recrutés sur le plan national en 2010-2011 au Brésil et au Pakistan; b) une baisse des frais généraux de fonctionnement généralement uniques en Bulgarie, au Myanmar, au Nigéria, au Sénégal et au Viet Nam; c) une réduction des dépenses afférentes au mobilier et au matériel, due principalement au Sénégal; et d) une réduction des dépenses afférentes aux consultants et aux experts en Afrique du Sud. Ces diminutions sont légèrement contrebalancées par une augmentation mineure des dépenses afférentes aux voyages du personnel.

86. Des dépenses à des fins spéciales d'un montant de 36 417 800 dollars sont prévues au titre du sous-programme 4 pour la mise en œuvre du programme thématique sur la prévention du crime et la justice pénale, ce qui représente une hausse de 1 766 400 dollars (5 %). Pour aider les pays à mettre en place et à promouvoir des politiques, stratégies et programmes efficaces, justes et humains de prévention du crime ainsi que des systèmes de justice pénale fondés sur l'état de droit et conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, l'UNODC continuera, au cours de l'exercice biennal 2012-2013, à renforcer la fourniture d'une assistance technique dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale. Il aidera les États Membres à élaborer de nouvelles règles et normes, notamment à réviser l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus et à appliquer les règles et normes récemment adoptées, par exemple concernant la violence à l'égard des femmes et les femmes détenues. À cette fin, de nouveaux outils, manuels et programmes de formation seront élaborés et diffusés. L'UNODC renforcera également son rôle pour ce qui est de fournir un vivier de compétences spécialisées en matière de prévention du crime et de justice pénale, soit directement à partir de son siège, soit par l'entremise de ses bureaux extérieurs, afin de faciliter l'élaboration de nouveaux instruments juridiques nationaux, d'évaluer les politiques et stratégies nationales de prévention du crime et de justice pénale, d'une part, et les institutions et les capacités, d'autre part, et d'aider les organismes publics et les entités de la société civile à exécuter ces politiques et stratégies.

### **Sous-programme 5. Santé et moyens de subsistance (lutte contre les drogues et le VIH/sida)**

87. La responsabilité opérationnelle du sous-programme 5 du programme de travail incombe à la Division des opérations. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1) et de la stratégie pour la période 2012-2015.

88. Le programme thématique relatif aux vulnérabilités du développement sanitaire et humain dans le contexte des drogues et de la criminalité est le premier programme thématique élaboré par l'UNODC pour la période 2009-2011. Le cadre stratégique révisé pour l'exercice 2012-2013 présentera la stratégie générale de l'UNODC relative au développement sanitaire et humain dans le contexte des drogues illicites et de la criminalité. Celle-ci met l'accent sur les problèmes interdépendants que sont l'usage illicite de drogues, la toxicomanie, les maladies liées à la drogue telles que le VIH/sida et la criminalité liée à la drogue, qui

semblent favorisés tant par la production et le trafic à grande échelle de drogues que par la situation socioéconomique difficile qui règne dans les villes. Ce programme thématique repose sur le principe fondamental qui sous-tend toutes les conventions internationales visant à lutter contre les stupéfiants et les substances psychotropes illicites et la criminalité transnationale organisée, à savoir empêcher la circulation de drogues illicites et protéger les individus et la société contre les effets dangereux des drogues, faire face aux problèmes sanitaires et sociaux des usagers de drogues, des toxicomanes et des personnes incarcérées, et protéger les populations vulnérables au VIH, à la traite des êtres humains, à la criminalité organisée et à la violence. Les domaines de travail couverts par ce programme thématique sont les suivants: vulnérabilités liées à l'usage de drogues et à la toxicomanie; vulnérabilités en milieu carcéral; et vulnérabilités en relation avec la traite des êtres humains. Le sous-programme 5 vise aussi à lutter contre les cultures illicites destinées à la production de stupéfiants et de substances psychotropes, par le biais d'activités de lutte contre les drogues axées sur le développement (développement alternatif). L'action menée dans ce domaine vise notamment à assurer aux collectivités agricoles rurales une source de revenus légitime, à lutter contre la pauvreté et à résoudre les problèmes de sécurité alimentaire, afin d'appuyer ainsi les efforts fournis par l'UNODC pour aider les États Membres à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Tableau 17

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif:** Réduire durablement la vulnérabilité des individus au niveau local, en milieu carcéral et parmi les victimes actuelles ou potentielles de la traite, face à l'usage de drogues, à la toxicomanie, au VIH/sida et aux cultures illicites.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Offre accrue, à l'échelon national, de services reposant sur des données factuelles en rapport avec l'usage de drogues au sein de la population locale	<p>a) i) Augmentation du nombre de pays recevant une assistance de l'UNODC qui mènent des interventions de prévention de la consommation de drogues reposant sur des données factuelles conformément aux principes d'efficacité définis</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 8 pays 2010-2011 (estimation): 12 pays 2012-2013 (objectif): 16 pays</p> <p>ii) Augmentation du nombre de pays recevant une assistance de l'UNODC qui mènent des interventions en matière de traitement, de réadaptation et de réinsertion sociale des toxicomanes conformément aux principes d'efficacité définis</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 25 pays 2010-2011 (estimation): 30 pays 2012-2013 (objectif): 35 pays</p>

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

	<p>iii) Augmentation du nombre de pays ayant élaboré, adopté et mis en œuvre des stratégies et programmes concernant le VIH/sida chez les consommateurs de drogues, notamment par injection</p> <p><i>Mesure des résultats:</i></p> <p>2008-2009: 20 pays</p> <p>2010-2011 (estimation): 30 pays</p> <p>2012-2013 (objectif): 35 pays</p>
<p>b) Réduction de la vulnérabilité des personnes vivant en milieu carcéral face à l'usage de drogues et au VIH/sida</p>	<p>b) i) Nombre de pays ayant reçu, à leur demande, une aide de l'UNODC et adopté ou renforcé des lois, des stratégies, des formations et des activités de sensibilisation visant la toxicomanie dans le système de justice pénale</p> <p><i>Mesure des résultats:</i></p> <p>2008-2009: s.o.</p> <p>2010-2011 (estimation): 5 pays</p> <p>2012-2013 (objectif): 5 pays</p> <p>ii) Nombre de pays ayant reçu, à leur demande, une aide de l'UNODC et élaboré, adopté et mis en œuvre, dans le système de justice pénale, des politiques et des programmes de prévention et de traitement du VIH/sida et les services de prise en charge et d'accompagnement correspondants, intégrés dans une séquence de soins axée sur le rétablissement</p> <p><i>Mesure des résultats:</i></p> <p>2008-2009: 10 pays</p> <p>2010-2011 (estimation): 15 pays</p> <p>2012-2013 (objectif): 20 pays</p>
<p>c) Réduction de la vulnérabilité des victimes effectives ou potentielles de la traite des êtres humains face à l'usage de drogues et au VIH/sida</p>	<p>c) Augmentation du nombre de pays ayant élaboré, adopté et mis en œuvre des stratégies et programmes concernant l'usage de drogues et le VIH/sida dans le contexte de la traite des êtres humains</p> <p><i>Mesure des résultats:</i></p> <p>2008-2009: 5 pays</p> <p>2010-2011 (estimation): 10 pays</p> <p>2012-2013 (objectif): 15 pays</p>
<p>d) Amélioration de la capacité des États Membres de mettre au point, d'appliquer, de contrôler et d'évaluer des stratégies durables de lutte contre les cultures illicites au moyen de projets de développement alternatif ou de développement alternatif préventif, ainsi que d'assurer des moyens de subsistance durables aux populations exposées à la toxicomanie et à la criminalité du fait de leur marginalisation sociale et économique</p>	<p>d) i) Augmentation du nombre d'États Membres ayant mis au point et appliqué des stratégies durables de lutte contre les cultures illicites dans le cadre de leur programme national de développement</p> <p><i>Mesure des résultats:</i></p> <p>2008-2009: 9</p> <p>2010-2011 (estimation): 8</p> <p>2012-2013 (objectif): 8</p>

---

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

---

ii) Nombre d'États Membres ayant reçu une aide de l'UNODC et mis des services sociaux et économiques de base adaptés à la disposition des populations exposées à la toxicomanie et à la criminalité

*Mesure des résultats:*

2008-2009: s.o.

2010-2011 (estimation): 5

2012-2013 (objectif): 6

iii) Nombre d'États Membres qui ont adopté des stratégies durables de lutte contre les cultures illicites comprenant des programmes de protection de l'environnement visant à lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le braconnage

*Mesure des résultats:*

2008-2009: 0

2010-2011 (estimation): 5

2012-2013 (objectif): 8

---

### Facteurs externes

89. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies:

- a) Les États Membres fournissent en temps utile des informations et des données statistiques fiables;
- b) Les États Membres sont déterminés à éliminer les cultures illicites, le trafic, le blanchiment d'argent, la traite des êtres humains, la criminalité organisée, la corruption, l'usage de drogues et la toxicomanie ainsi que l'exposition au VIH/sida, la pauvreté et la marginalisation qui y sont associées;
- c) Les conditions sur le terrain ne compromettent pas la mise en œuvre des activités prévues;
- d) Les fonds extrabudgétaires mis à disposition ne sont pas trop en deçà des montants nécessaires pour aider les États Membres dans l'exécution des activités prescrites.

### Produits

90. Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):
  - i) Commission des stupéfiants:
    - a. Services fonctionnels pour les réunions: réunions de la Commission des stupéfiants sur le développement alternatif et les moyens de subsistance durables (2); réunions sur des questions relatives à l'usage des drogues et au

VIH/sida (2); réunions sur des questions relatives à la réduction de la demande de drogues et aux mesures correspondantes (2);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: note sur la promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA sur le VIH/sida (1); rapport sur les progrès accomplis par les États Membres dans l'exécution de leurs engagements et l'application des mesures relatives aux drogues qui figurent dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (2); rapport sur l'application de la résolution 49/4 de la Commission, intitulée "Faire face à la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies à diffusion hématogène chez les consommateurs de drogues" (1); rapports sur les moyens de subsistance durables prescrits dans les résolutions de la Commission et dans la Déclaration politique et le Plan d'action (2);

ii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

a. Services fonctionnels pour les réunions: réunions sur des questions relatives à la prévention et au traitement du VIH/sida ainsi qu'à la prise en charge et à l'accompagnement des malades en milieu carcéral (2);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapports à la Commission sur les progrès accomplis par les États Membres dans la tenue de leurs engagements et l'application des mesures relatives aux drogues qui figurent dans la Déclaration politique et le Plan d'action (2); rapports prescrits par les résolutions de la Commission et la Déclaration politique et le Plan d'action (2); rapport à la Commission sur l'application de sa résolution 49/4 (1); note à la Commission sur la promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission et le Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA sur le VIH/sida;

c. Services fonctionnels pour les réunions: Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA sur des questions relatives à la prévention et au traitement du VIH/sida ainsi qu'à la prise en charge et à l'accompagnement des toxicomanes en milieu carcéral ou dans d'autres milieux fermés (4);

d. Groupes spéciaux d'experts: réunion d'un groupe d'experts en vue de définir une stratégie fondée sur la problématique hommes-femmes qui oriente la programmation du développement alternatif (1); réunion d'un groupe d'experts sur les services de base de première intention à apporter aux groupes de population marginalisés vulnérables face à la toxicomanie et à la criminalité (1); consultation technique sur la mise en place d'interventions éthiques reposant sur des données factuelles en vue de traiter et de prendre en charge les enfants et adolescents toxicomanes (1);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Publications isolées: directives pour la mise en place d'interventions éthiques reposant sur des données factuelles en vue de traiter et de prendre en charge les enfants et les adolescents toxicomanes (1); directives pour la mise en place d'interventions éthiques reposant sur des données factuelles en vue de prévenir l'usage de drogues (1); directives pour la mise en place de services de

base de première intention destinés aux groupes de population marginalisés vulnérables face à la toxicomanie et à la criminalité (1);

ii) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations: Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA sur des questions relatives à la prévention et au traitement du VIH/sida ainsi qu'à la prise en charge et à l'accompagnement des toxicomanes en milieu carcéral ou dans d'autres milieux fermés (4);

c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):

i) Services consultatifs: consultations techniques sur la mise en place d'interventions éthiques reposant sur des données factuelles en vue de prévenir l'usage de drogues; consultations techniques avec les organismes des Nations Unies et des organisations régionales en vue de promouvoir la prévention et le traitement reposant sur des données factuelles et la fourniture de services consultatifs aux États Membres pour les aider à développer les dispositifs appropriés (4); soutien opérationnel et technique en matière de développement alternatif et de moyens de subsistance durables aux États Membres et à d'autres institutions et organisations intéressées (10); missions d'assistance aux États Membres, auxquels sont proposés des conseils techniques en matière de développement alternatif (2); soutien opérationnel et technique aux États Membres en matière de prévention et de traitement du VIH/sida ainsi que de prise en charge et d'accompagnement (80); consultation technique sur l'élaboration d'un dispositif global pour la prévention et de traitement du VIH/sida ainsi que la prise en charge et l'accompagnement des malades en milieu carcéral ou dans d'autres milieux fermés; consultation technique sur l'élaboration d'un dispositif global pour la prévention du VIH/sida et son traitement, les soins et l'accompagnement des consommateurs de drogues ne recourant pas à l'injection, en particulier les consommateurs de stimulants;

ii) Atelier international sur le développement alternatif organisé en coopération avec le Gouvernement thaïlandais;

iii) Projets opérationnels: projets aux niveaux mondial, régional et national destinés à aider les États Membres à élaborer, mettre en œuvre, contrôler et évaluer des actions de prévention, des traitements et des mesures de réadaptation reposant sur des données factuelles (25); projets aux niveaux mondial, régional et national destinés à aider les États Membres à mettre en œuvre des actions mondiales, régionales et nationales en faveur du développement alternatif et de moyens de subsistance durables (10); projets aux niveaux mondial, régional et national destinés à aider les États Membres à élaborer, mettre en œuvre, contrôler et évaluer des actions de prévention et de traitement du VIH/sida ainsi que de prise en charge et d'accompagnement des consommateurs de drogues, y compris en milieu carcéral (13).

Tableau 18  
**Ressources prévues: sous-programme 5. Santé et moyens de subsistance (lutte contre les drogues et le VIH/sida)**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
<b>A. Fonds à des fins générales</b>				
Postes	120,0	182,1	1	1
Autres objets de dépense	51,0	128,7	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>171,0</b>	<b>310,8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>B. Fonds d'appui aux programmes</b>				
Postes	-	-	-	-
Autres objets de dépense	435,4	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>435,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>C. Fonds à des fins spéciales</b>				
Fonds du programme contre la drogue	154 412,5	124 333,9	-	-
Fonds du programme contre le crime	18 926,0	6 231,0	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>173 338,5</b>	<b>130 564,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>D. Budget ordinaire</b>				
Postes	1 094,2	1 325,6	4	5
Autres objets de dépense	271,3	232,9	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>1 365,5</b>	<b>1 558,5</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>175 310,4</b>	<b>132 434,2</b>	<b>5</b>	<b>6</b>

91. Pendant l'exercice biennal 2012-2013, le sous-programme 5 recevra principalement des fonds affectés à des fins spéciales et des fonds du budget ordinaire. Le très faible montant des fonds affectés à des fins générales dans ce sous-programme s'explique avant tout par le fait que ce type de fonds est assez rarement mis à disposition. On notera également que, dans ce sous-programme, une grande partie des fonds alloués à des fins spéciales le sont à des fins génériques.

92. Des ressources à des fins générales d'un montant de 310 800 dollars permettront de financer un poste au Bureau du chef du Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé. Les ressources non affectées à des postes financeront les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, ainsi que les frais de voyage du personnel. La hausse de 139 800 dollars par rapport à l'exercice 2010-2011 s'explique comme suit: a) augmentation des coûts salariaux de 62 100 dollars; et b) augmentation des fonds requis au titre de l'assistance temporaire, des consultants et des experts ainsi que des frais de voyage du personnel du fait que ces dépenses ne sont plus financées sur des fonds d'appui aux programmes mais sur des fonds à des fins générales.

93. Les ressources prévues au budget ordinaire sont présentés au chapitre 16 (sous-programme 5) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Pour l'exercice biennal 2012-2013, le montant total des ressources demandées au titre du budget ordinaire se chiffre à 1 558 500 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 193 000 dollars. Les fonds présentés au

chapitre 16 doivent permettre de financer cinq postes et les ressources non affectées à des postes serviront à financer les dépenses afférentes au personnel temporaire, aux consultants et aux experts, les heures supplémentaires, les frais de voyage du personnel et les services contractuels. Cette augmentation nette s'explique principalement par le projet de création du nouveau poste de chef du Service de la prévention de la toxicomanie et de la santé (D-1).

94. Des ressources à des fins spéciales d'un montant de 130 564 900 dollars, en baisse de 42 773 600 dollars (25 %) en raison de l'évolution des activités et de l'achèvement de certains projets, assureront l'essentiel du financement du sous-programme, notamment de la coopération technique et des services consultatifs aux États Membres en matière de prévention du VIH/sida (53 millions de dollars), de traitement et de réadaptation, de systèmes de prévention et de traitement de la toxicomanie (24 millions de dollars) et d'appui technique pour les questions de développement alternatif et de moyens de subsistance durables (53 millions de dollars). Les activités de programme menées au titre de la prévention axée sur la collectivité devraient mettre l'accent sur les programmes de prévention de l'usage de drogues fondés sur des données factuelles, tels que les programmes d'acquisition de compétences familiales et pratiques et de prévention sur le lieu de travail. Le programme relatif au traitement et à la réadaptation des toxicomanes devrait s'inscrire dans le cadre du programme commun sur le traitement et la prise en charge des toxicomanes de l'UNODC et de l'Organisation mondiale de la Santé et d'une nouvelle initiative visant la prévention et la prise en charge des enfants touchés par l'usage de drogues et la toxicomanie. Par ailleurs, l'UNODC mettra au point des outils et des documents d'orientation sur tout un ensemble de nouveaux sujets tels que l'accès aux médicaments contenant des substances placées sous contrôle pour le traitement de la douleur. Pour ce qui est de la prévention et du traitement, il met l'accent sur les programmes destinés aux enfants et aux jeunes, avec notamment une nouvelle initiative de prévention de l'usage de drogues ciblant les jeunes et un nouveau programme de prévention de l'usage illicite de drogues et de traitement des troubles liés à l'usage de drogues destiné aux enfants et adolescents à risque. Si plusieurs projets sur le VIH/sida devraient être achevés d'ici fin 2011, l'UNODC continuera, au cours de l'exercice 2012-2013, d'essayer d'empêcher toute nouvelle infection à VIH chez les usagers de drogues et de veiller à ce que les personnes incarcérées ou placées dans d'autres structures fermées aient accès à des services complets de prévention et de traitement du VIH. Pour cela, il devra: a) lutter contre l'apparition de nouveaux foyers d'infection par le VIH dans des pays où celui-ci était jusqu'à présent transmis par la voie hétérosexuelle mais où l'usage de drogues par injection risque fort de devenir un nouveau mode de transmission (en particulier en Afrique); b) aider à établir des programmes complets dans les prisons; et c) renforcer ses travaux sur l'usage de stimulants par voie autre que l'injection et la relation étroite entre les comportements sexuels à risque et l'usage de drogues (en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, et dans certains pays d'Asie du Sud-Est). D'ici fin 2013, l'UNODC s'efforcera d'étendre géographiquement ses activités dans certains domaines clefs, de diversifier et d'intensifier ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, et de mieux cibler les campagnes de sensibilisation en faveur de l'accès des populations concernées à des services complets de prévention et de traitement du VIH. Pour ce qui est des moyens de subsistance durables et du développement alternatif, il mettra en œuvre sa vision élargie en la matière dans le cadre d'un

programme destiné à cinq pays d’Afrique de l’Est, dont l’objectif sera de fournir une assistance sociale de base dans le cadre des projets de prévention et de traitement de la toxicomanie et du VIH, avec l’appui financier du Fonds de l’Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international. Les activités visant à réduire les cultures illicites continueront de mettre l’accent sur la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire au Myanmar et en République démocratique populaire lao. Au Pérou, l’UNODC cherchera à réduire les cultures illicites en apportant un appui soutenu aux entreprises gérées par de petits agriculteurs et en fournissant une assistance technique (mise à disposition de semences à haut rendement résistantes aux maladies, formation des agriculteurs et accès aux marchés) en vue d’augmenter les superficies consacrées aux cultures licites (cacao, huile de palme, café). Dans l’État plurinational de Bolivie, le recul de la culture du cocaïer passera par des activités de réduction de la pauvreté visant à renforcer la production agricole et à introduire des pratiques de gestion durable des forêts, dans le respect de l’environnement. Dans le domaine de l’assistance aux victimes, les activités devraient sensiblement diminuer en raison de la fin, en 2012, du programme sud-africain d’autonomisation des victimes (financé par l’Union européenne).

### **Sous-programme 6. Études et analyse des tendances**

95. La responsabilité opérationnelle de l’exécution de ce sous-programme incombe à la Division de l’analyse des politiques et des relations publiques. Les objectifs seront atteints grâce à des interventions axées sur les principaux domaines d’activité suivants: a) fourniture de statistiques et d’analyses actualisées et rigoureuses sur les problèmes mondiaux la drogue et de la criminalité, l’accent étant mis sur des aspects particuliers de la criminalité; b) analyse de l’évolution des problèmes de nature transnationale que posent la drogue et la criminalité pour aider à identifier les menaces et les priorités; c) formulation de recommandations et fourniture de conseils d’experts aux laboratoires d’analyse des drogues et aux instituts de criminalistique; et d) renforcement des données factuelles sur lesquelles repose l’élaboration des politiques. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 6 du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1) et de la stratégie pour la période 2012-2015.

96. Le programme thématique sur la recherche et l’analyse des tendances comprend trois volets: statistiques et enquêtes, services scientifiques et criminalistiques, et études et analyse des menaces.

97. Au titre du volet statistiques et enquêtes, l’UNODC a pour responsabilité d’établir et de diffuser des statistiques exactes sur les drogues et la criminalité pour appuyer l’élaboration de politiques et l’analyse des tendances à l’échelle internationale, et d’aider les pays à établir et à diffuser des statistiques sur les drogues et la criminalité au niveau national. Cela suppose l’établissement de séries de données comparables au plan international et la diffusion des résultats à la communauté internationale au moyen de bases de données en ligne et de la publication phare de l’UNODC, à savoir le *Rapport mondial sur les drogues*. D’autres activités importantes sont l’élaboration de normes internationales et de recommandations relatives aux statistiques sur les drogues et la criminalité, ainsi

que l'appui technique aux États Membres en vue de la conception et de la réalisation d'activités de collecte de données ainsi que du traitement et de la diffusion de ces dernières, de même que la mise sur pied de systèmes d'observation de la situation en matière de drogue et de criminalité.

98. Dans le cadre du volet services scientifiques et criminalistiques, l'UNODC fixe les objectifs des programmes au niveau mondial dans les domaines scientifique et criminalistique et met au point la stratégie opérationnelle nécessaire pour assurer que les États Membres et la communauté internationale aient accès à des services et données scientifiques et criminalistiques de qualité aux fins de la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme. Ces activités comprennent le renforcement des moyens scientifiques et criminalistiques dont disposent les États Membres pour satisfaire aux normes internationalement acceptées, notamment par l'utilisation accrue des informations scientifiques et des données de laboratoire aux fins des activités de coopération interinstitutions et à l'appui de la formulation des actions stratégiques et des politiques ainsi que de la prise de décisions. En outre, ce volet doit permettre de créer les conditions voulues pour la fourniture, dans les domaines scientifique et criminalistique, de services intégrés qui incorporent les activités étroitement liées et transversales de prévention du crime et de lutte contre la drogue, de justice pénale et de coopération internationale.

99. Le volet études et analyse des menaces englobe l'établissement par l'UNODC d'évaluations mondiales et régionales régulières, qui aident les acteurs nationaux et internationaux à se faire une idée générale de la situation, à cerner les différentes dimensions du problème à l'étude et à comprendre les liens entre elles. Ainsi, ces évaluations aident aussi les États à déterminer les problèmes qu'ils peuvent résoudre de manière autonome et ceux qui nécessitent des efforts communs, en application du principe de la responsabilité partagée. Parmi les priorités figure l'élaboration du *Rapport mondial sur les drogues*, publié chaque année, ainsi que du nouveau Rapport mondial biennal sur la traite des personnes. À la demande des États Membres, l'UNODC continuera aussi de développer l'analyse des menaces et des risques liés à la drogue et à la criminalité, en accordant une attention particulière à leur dimension transnationale et à leurs incidences sur la santé, la sécurité et le développement durable.

Tableau 19

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif:** Veiller à ce que la communauté internationale lutte efficacement contre les drogues, la criminalité et le terrorisme, sur la base d'une compréhension et d'une connaissance solides des tendances thématiques et transversales.

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Meilleure connaissance, par les États Membres et la communauté internationale, des tendances, notamment nouvelles, en matière de drogues et de certains aspects de la criminalité	<p>a) i) Augmentation du nombre de documents de recherche téléchargés depuis le site Web de l'UNODC</p> <p><i>Mesure des résultats (nombre de téléchargements):</i></p> <p>2008-2009: 1,5 million</p> <p>2010-2011 (estimation): 2 millions</p> <p>2012-2013 (objectif): 2,2 millions</p> <p>ii) Augmentation du nombre de références aux documents de recherche disponibles sur le site Web de l'UNODC</p> <p><i>Mesure des résultats:</i></p> <p>2008-2009: 1 200 références</p> <p>2010-2011 (estimation): 2 000 références</p> <p>2012-2013 (objectif): 2 500 références</p> <p>iii) Augmentation du nombre de téléchargements de données statistiques fournies en ligne par l'UNODC</p> <p><i>Mesure des résultats:</i></p> <p>2008-2009: 42 386 téléchargements</p> <p>2010-2011 (estimation): 46 600 téléchargements</p> <p>2012-2013 (objectif): 50 600 téléchargements</p>
b) Renforcement des moyens scientifiques et criminalistiques dont disposent les États Membres pour satisfaire aux normes internationalement acceptées, notamment par l'utilisation accrue des informations scientifiques et des données de laboratoire aux fins des activités de coopération interinstitutions et à l'appui de la formulation des actions stratégiques et des politiques ainsi que de la prise de décisions	<p>b) i) Augmentation du pourcentage d'institutions recevant une assistance de l'UNODC qui déclarent disposer de moyens scientifiques et criminalistiques renforcés</p> <p><i>Mesure des résultats:</i></p> <p>2008-2009: 80 %</p> <p>2010-2011 (estimation): 82 %</p> <p>2012-2013 (objectif): 85 %</p> <p>ii) Augmentation du nombre de laboratoires qui participent activement au projet collaboratif international</p> <p><i>Mesure des résultats:</i></p> <p>2008-2009: 110 laboratoires</p> <p>2010-2011 (estimation): 115 laboratoires</p> <p>2012-2013 (objectif): 120 laboratoires</p>

iii) Augmentation du pourcentage de laboratoires recevant une assistance de l'UNODC qui déclarent travailler avec des services de détection et de répression, des organismes de réglementation, des services judiciaires et des autorités sanitaires ou utiliser des données criminalistiques à cette fin ou aux fins de l'analyse des tendances

*Mesure des résultats:*

2008-2009: 70 %

2010-2011(estimation): 75 %

2012-2013(objectif): 80 %

### **Facteurs externes**

100. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies:

- a) Des données suffisantes sur les drogues et la criminalité sont rassemblées et communiquées par les États Membres;
- b) Les gouvernements qui jugent hautement prioritaire la mise en place ou l'amélioration des capacités criminalistiques et scientifiques sont déterminés à suivre les meilleures pratiques dans ce domaine et à intégrer des laboratoires de criminalistique au dispositif national de lutte contre la drogue et de prévention de la criminalité;
- c) L'assurance de la qualité est une priorité pour les laboratoires nationaux qui bénéficient dans ce domaine d'un soutien des institutions dont ils dépendent;
- d) Les laboratoires nationaux coopèrent entre eux et avec les autorités concernées (par exemple, services de détection et de répression, organismes de réglementation et autorités sanitaires) dans le pays et d'un pays à l'autre, ainsi qu'avec l'UNODC;
- e) Les États Membres continuent de soutenir la programmation thématique intégrée en augmentant les contributions volontaires au niveau des programmes;
- f) Le montant des fonds extrabudgétaires mis à disposition n'est pas trop en deçà de celui prévu.

### **Produits**

101. Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):
  - i) Commission des stupéfiants: documentation à l'intention des organes délibérants: rapport annuel sur la situation mondiale en ce qui concerne l'usage de drogues, établi sur la base des réponses au questionnaire destiné aux rapports annuels et des renseignements complémentaires fournis par les gouvernements (2);

- ii) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:
  - a. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport annuel sur les tendances mondiales en matière de criminalité et les nouveaux problèmes et les mesures prises pour y faire face dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, établi sur la base des réponses à l'étude sur les tendances de la criminalité et des renseignements complémentaires fournis par les gouvernements (2);
    - b. Groupes spéciaux d'experts: réunions annuelles du Comité permanent international pour les études de médecine légale (2); réunion d'experts sur l'analyse de la menace régionale en rapport avec la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes régionaux (1); réunion d'experts sur les statistiques relatives à la drogue et à la criminalité (1); réunion d'experts sur l'analyse des drogues/précurseurs et l'analyse scientifique au service de la lutte contre les drogues et de la prévention du crime (1);
  - b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):
    - i) Publications en série: rapports semestriels sur les saisies (4); *Bulletin des stupéfiants* (publication annuelle) (2); *Forum sur le crime et la société* (publication annuelle) (2); *Rapport mondial sur la traite des personnes* (1); point sur le programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances (SMART) (4); statistiques internationales sur la criminalité établies sur la base des réponses à l'enquête annuelle sur les tendances de la criminalité (2); statistiques internationales sur les drogues illicites établies sur la base des réponses au questionnaire destiné aux rapports annuels (2); manuels et directives sur les démarches adoptées en matière de procédures et sur les méthodes recommandées pour l'identification et l'analyse des substances placées sous contrôle et pour l'analyse scientifique, et procédures et bonnes pratiques de laboratoire (2); réimpression ou révision des manuels ou directives sur les méthodes d'identification et d'analyse des drogues placées sous contrôle et d'analyse scientifique (2); publication technique sur la situation en matière de criminalité et le fonctionnement de la justice dans le monde (1); *Rapport mondial sur les drogues* (2);
    - ii) Publications isolées: études et notes techniques sur les substances illicites et certains aspects de la criminalité (2);
    - iii) Documents techniques: mise en place de dispositifs nationaux de surveillance et publication d'enquêtes sur la surveillance des cultures illicites (10); lancement d'un programme d'assurance de la qualité et publication de rapports sur ce sujet (8); fourniture d'un millier d'échantillons de référence aux laboratoires nationaux d'analyse des drogues (2); fourniture aux autorités nationales d'environ 400 trousseaux d'analyse des drogues et des précurseurs et d'investigation sur la scène de crime (2); notes scientifiques et techniques (1); bibliographies et articles choisis sur l'identification et l'analyse des drogues placées sous contrôle, des produits chimiques et des précurseurs (4); module de formation à l'analyse des drogues et des précurseurs et appui scientifique à la lutte contre les drogues et à la prévention de la criminalité (1);

- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):
- i) Services consultatifs: conseils d'expert aux États Membres sur les études relatives à la criminalité et aux drogues (surveillance des cultures illicites, enquêtes sur les victimes de la criminalité, entre autres) (4); appui scientifique de grande qualité, informations et avis aux gouvernements et aux organisations et institutions internationales et nationales sur une large gamme de questions scientifiques et techniques (2);
- ii) Cours de formation, séminaires et ateliers: ateliers régionaux et sous-régionaux ou réunions régionales et sous-régionales à l'intention des chefs de laboratoires criminalistiques, des responsables des services de détection et de répression et des autorités judiciaires, en vue d'encourager la collaboration entre les services de laboratoire et les organismes de lutte contre les drogues et de prévention de la criminalité (2); stages de formation et voyages d'étude à l'intention de spécialistes de la police technique et scientifique (2);
- iii) Projets sur le terrain: projets nationaux et régionaux relatifs au renforcement ou à la création de laboratoires criminalistiques nationaux (2).

Tableau 20

**Ressources prévues: sous-programme 6. Études et analyse des tendances**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
<b>A. Fonds à des fins générales</b>				
Postes	3 224,2	3 628,5	16	15
Autres objets de dépense	104,8	20,0	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>3 329,0</b>	<b>3 648,5</b>	<b>16</b>	<b>15</b>
<b>B. Fonds d'appui aux programmes</b>				
Postes	-	182,1	-	1
Autres objets de dépense	-	84,8	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>-</b>	<b>266,9</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>C. Fonds à des fins spéciales</b>				
Fonds du programme contre la drogue	15 210,9	19 302,0	-	-
Fonds du programme contre le crime	26 349,2	30 361,9	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>41 560,1</b>	<b>49 663,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>D. Budget ordinaire</b>				
Postes	5 464,9	5 551,4	20	20
Autres objets de dépense	603,4	628,9	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>6 068,3</b>	<b>6 180,3</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>50 957,4</b>	<b>59 759,6</b>	<b>36</b>	<b>36</b>

102. Le sous-programme 6, Études et analyse des tendances, comprend le Bureau du Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques et le Service de la recherche et de l'analyse des tendances.

103. Des ressources à des fins générales d'un montant total de 3 648 500 dollars permettront de financer un poste au Bureau du Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques (1 P-4) et 14 postes dans le Service de la recherche et de l'analyse des tendances [1 D-1, 2 P-4, 1 P-3 et 10 G(AC)]. Les ressources non affectées à des postes financeront les frais de voyage du personnel du Service de la recherche et de l'analyse des tendances.

104. La hausse nette des ressources à des fins générales, de 319 500 dollars supérieures à celles de l'exercice 2010-2011 s'explique comme suit:

a) Une hausse nette de 404 300 dollars des dépenses relatives aux postes s'expliquant par: i) le rétablissement du poste de chef du Service de la recherche et de l'analyse des tendances (D-1) supprimé en 2009; ii) le transfert à New York d'un poste P-4 d'attaché de recherche (analyse des menaces découlant de la criminalité transnationale organisée) de la Section des études et de l'analyse des menaces, de manière à faciliter la coordination avec l'Équipe spéciale du système des Nations Unies traitant de la criminalité transnationale organisée et du trafic de drogues en tant que menaces pour la sécurité et la stabilité aux fins de l'évaluation de la menace que représente la criminalité transnationale organisée; iii) l'augmentation des coûts salariaux de 297 200 dollars; ceci partiellement compensé par iv) le financement sur les fonds d'appui aux programmes d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) du Bureau du Directeur de la Division; et v) le transfert au sous-programme 7 (Appui en matière de politiques), et le financement sur les fonds d'appui aux programmes d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) du Service de la recherche et de l'analyse des tendances. Le chef du Service de la recherche et de l'analyse des tendances sera chargé de gérer le Service et de diriger et coordonner la recherche, l'analyse et les activités scientifiques et criminalistiques de l'UNODC. Il dirigera les activités de l'UNODC dans les domaines suivants: élaboration de politiques, travaux de laboratoire, études scientifiques et criminalistiques et analyse des tendances. Il orientera et supervisera l'élaboration des publications phares de l'UNODC, ainsi que des rapports techniques et analytiques dont l'établissement est confié au Service, et dirigera la mise au point et la promotion d'indicateurs aux fins de la collecte de données sur les tendances en matière de drogues et de criminalité. Ce poste avait été supprimé en 2009 dans le cadre des mesures d'économie sur les ressources à des fins générales. Il est nécessaire de le rétablir pour renforcer la structure de gestion et améliorer l'exécution du programme thématique sur la recherche et l'analyse des tendances;

b) Une réduction nette de 84 800 dollars des ressources non affectées à des postes s'expliquant par le financement sur les fonds d'appui aux programmes des dépenses afférentes au personnel temporaire, des frais de voyage et de représentation et des frais généraux de fonctionnement du Bureau du Directeur de la Division.

105. Des ressources au titre de l'appui aux programmes d'un montant total de 266 900 dollars permettront de financer un poste d'agent des services généraux (autres classes) au Bureau du Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques, ainsi que les dépenses afférentes au personnel temporaire, les frais de voyage et de représentation et les frais généraux de fonctionnement. Cette hausse de 266 900 dollars s'explique par le transfert de ressources précédemment approuvées au titre des fonds à des fins générales.

106. Les ressources prévues au budget ordinaire sont présentées au chapitre 16 (sous-programme 6) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Le montant de 6 180 300 dollars correspond à 20 postes et à d'autres objets de dépense couvrant le personnel temporaire, les consultants et les experts, les frais de voyage du personnel ainsi que l'entretien et les fournitures pour le matériel de laboratoire. L'augmentation nette au titre des postes s'explique par l'effet report de deux nouveaux postes approuvés pour l'exercice 2010-2011 (1 P-5 et 1 P-3) et le projet de création d'un nouveau poste de directeur de recherche sur la traite d'êtres humains (P-4), ceci compensé en partie par le transfert d'un poste P-5 au Groupe de l'évaluation indépendante (chef du Groupe).

107. Les dépenses financées par des fonds à des fins spéciales devraient augmenter de 8 103 800 dollars (soit 20 %), pour passer de 41 560 100 à 49 663 900 dollars. Le programme sur la recherche et l'analyse des tendances devrait considérablement se développer. En plus du *Rapport mondial sur les drogues*, l'UNODC élaborera un nouveau rapport mondial de référence, comme il en a été chargé dans le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes de 2010, et il continuera, à la demande des États Membres, de développer l'analyse des menaces transnationales liées à la drogue et à la criminalité. Ce programme doit être renforcé pour pouvoir satisfaire ces demandes. Par ailleurs, afin d'améliorer la disponibilité et la qualité de données comparables sur les problèmes de drogue et de criminalité, il faut disposer de ressources supplémentaires qui permettent de renforcer les capacités des experts nationaux et d'améliorer les données sur l'offre de drogues, la consommation de drogues et les dommages qui y sont liés, et de mettre en place les moyens nécessaires à l'échelle nationale pour prendre la mesure de la criminalité, y compris la victimisation et la corruption. En outre, le programme, dont le mandat a été élargi, doit couvrir un certain nombre de questions de criminalistique en relation avec la drogue et la criminalité. En particulier, les activités concernant la criminalité continueront de s'étendre dans les domaines de l'investigation sur la scène de crime, de l'expertise scientifique des documents et des formations connexes, ainsi que d'un certain nombre de questions de criminalistique liées aux activités de prévention de la criminalité et de lutte contre ce phénomène que mène l'UNODC. Les activités concernant les drogues devraient aussi être développées, en particulier pour ce qui touche les recherches de laboratoire à l'appui de l'analyse des tendances en matière de drogues et le renforcement des capacités des laboratoires. Le programme SMART ayant pris de l'ampleur dans les Amériques en 2011, les activités dans ce domaine devraient encore être renforcées en relation avec cette présence sur le terrain. Enfin, un nouveau programme mondial de contrôle des précurseurs a été lancé en 2011 pour mettre en place les moyens criminalistiques nécessaires au contrôle des précurseurs. Le montant destiné au financement de ce sous-programme inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (21 millions de dollars).

### **Sous-programme 7. Appui en matière de politiques**

108. La responsabilité opérationnelle de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au

sous-programme 7 du programme 13 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1) et de la stratégie pour la période 2012-2015.

109. Le sous-programme comprend le Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques, le Bureau de liaison de New York et le Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

110. Le Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques est chargé de diriger et de coordonner les activités d'appui en matière de politiques et la stratégie de collecte de fonds de l'UNODC. Il fait connaître les objectifs et la mission de ce dernier aux principales parties prenantes et au grand public en préparant des interventions médiatiques et des activités de sensibilisation, en organisant des campagnes actives de sensibilisation aux questions liées à la drogue et au crime, en tenant à jour un site Web convivial et informatif et en fournissant un appui aux grandes manifestations. Il s'emploie à instituer une gestion axée sur les résultats à l'échelle de l'organisation et à mettre en place un système de gestion des connaissances. Il est chargé d'élaborer le plan-programme biennal et la stratégie de l'UNODC et fournit un appui aux équipes sur le terrain pour l'élaboration et l'exécution de programmes régionaux, de programmes de pays et de programmes thématiques. Il fournit également un appui et des services techniques et fonctionnels à la Commission des stupéfiants, y compris à ses organes subsidiaires, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et au Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, donne suite aux résolutions des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale et assure le suivi de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

111. Le Bureau de liaison de New York représente l'UNODC au sein des diverses commissions de l'Assemblée générale et entretient des relations de travail très étroites avec d'autres partenaires des Nations Unies au Siège. Il joue un rôle de coordination et veille à ce que les pratiques de l'UNODC soient prises en compte dans les politiques plus générales des Nations Unies. Il travaille aussi avec des entités extérieures au système des Nations Unies en Amérique du Nord, comme les médias, le secteur privé, des fondations, des départements du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, des établissements universitaires et des groupes de réflexion et autres organismes de la société civile.

112. Le Secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants assure les fonctions de secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, fournit un appui technique et fonctionnel à ce dernier et l'aide à suivre et à faciliter l'application par les gouvernements des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. En outre, il élabore les deux rapports annuels de l'OICS, ainsi que les rapports annuels sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 et les deux rapports techniques annuels sur les stupéfiants et les substances psychotropes, et administre le régime des évaluations et statistiques ainsi que d'autres données.

Tableau 21

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif:** faciliter, sur le plan des politiques et sur le plan opérationnel, la recherche de réponses aux questions relatives à la lutte contre la drogue, à la prévention de la criminalité et à la justice pénale et faciliter le travail de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Amélioration de la prise de décisions et de la définition d'orientations par la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires, ainsi que par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	<p>a) i) Nombre de membres des bureaux élargis des commissions qui se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels fournis par le Secrétariat</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> (Commission des stupéfiants) 2008-2009: 11 membres sur 12 2010-2011 (estimation): 9 membres sur 12 2012-2013 (objectif): 9 membres sur 12</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> (Commission pour la prévention du crime et la justice pénale) 2008-2009: 9 membres sur 12 2010-2011 (estimation): 9 membres sur 12 2012-2013 (objectif): 9 membres sur 12</p>
	<p>ii) Examen et approbation des programmes thématiques par le Groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'UNODC</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 2 programmes thématiques 2010-2011 (estimation): 6 programmes thématiques 2012-2013 (objectif): 8 programmes thématiques</p>
b) Amélioration de la qualité des services fournis pour donner suite aux travaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants	<p>b) Augmentation du nombre de membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants qui se déclarent pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services fonctionnels fournis par le Secrétariat</p> <p><i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 75 membres 2010-2011 (estimation): 80 membres 2012-2013 (objectif): 85 membres</p>

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
c) Meilleure connaissance par le public des problèmes posés par les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que des instruments juridiques, règles et normes des Nations Unies pertinents en matière de prévention du crime et de justice pénale	c) Augmentation du nombre de connexions distinctes au site Web de l'UNODC <i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 175 247 par mois 2010-2011 (estimation): 195 000 par mois 2012-2013 (objectif): 213 000 par mois
d) Appui renforcé aux activités menées au niveau national dans les domaines de la lutte contre la drogue, la prévention de la criminalité et la justice pénale	d) Augmentation du nombre d'accords de partenariat et de financement conclus avec des États, des fondations, des organisations non gouvernementales et des entités du secteur privé <i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 610 accords 2010-2011 (estimation): 575 accords 2012-2013 (objectif): 600 accords
e) Augmentation du nombre d'activités visant à mobiliser des ressources pour atteindre cet objectif	e) Augmentation des donations reçues <i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 466 millions de dollars (610 donations) 2010-2011 (estimation): 426 millions de dollars (575 donations) 2012-2013 (objectif): 450 millions de dollars (600 donations)

---

### **Facteurs externes**

113. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies:

- a) Les États Membres sont prêts à participer pleinement aux travaux des commissions, tant pour les sessions ordinaires et les reprises de sessions que les réunions intersessions, et à donner suite aux résolutions qu'elles adoptent;
- b) Les ressources mises à disposition ne sont pas trop en deçà des montants nécessaires pour fournir les services en temps voulu;
- c) Les États Membres ont la volonté de suivre les orientations de politique générale données par les organes conventionnels et les organes directeurs intervenant dans la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme;
- d) Les États Membres continuent d'appuyer la mise en œuvre, au sein de l'UNODC, de la gestion axée sur les résultats.

## Produits

114. Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants:

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):

i) Assemblée générale: documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur la coopération internationale contre le problème mondial de la drogue (2); rapport sur les activités de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (2); rapport sur le renforcement du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier de ses moyens de coopération technique (2);

ii) Conseil économique et social:

a. Services fonctionnels pour les réunions du Conseil économique et social (12);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport annuel de la Commission des stupéfiants (2); rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (2); rapport sur les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (2);

iii) Commission des stupéfiants:

a. Services fonctionnels pour les réunions: séances plénières de la reprise de session de la Commission (4); réunions intersessions du Bureau de la Commission (12); séances plénières et sessions de groupe de travail des organes subsidiaires de la Commission (90); réunions intersessions de la Commission organisées à l'intention des missions permanentes (10); réunions du Comité plénier (16); séances plénières de la Commission (32);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités de l'Office (2); rapports annuels sur les réunions des cinq organes subsidiaires de la Commission (2); rapports annuels sur les modifications du champ d'application du contrôle des substances (2);

iv) Commission pour la prévention du crime et la justice pénale:

a. Services fonctionnels pour les réunions: séances plénières de la reprise de session de la Commission (4); réunions intersessions du Bureau de la Commission (12); réunions de la Commission (32); réunions tenues en parallèle par le Comité plénier (24); réunions intersessions de la Commission organisées à l'intention des missions permanentes (10) (66);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport sur les activités des instituts, y compris le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (2);

v) Organe international de contrôle des stupéfiants:

a. Services fonctionnels pour les réunions de l'OICS et de son Comité permanent des évaluations (120);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport annuel sur les modifications du champ d'application du contrôle des substances (2);

rapports pour les Projets “Prism” et “Cohesion”, initiatives internationales visant à prévenir le détournement de produits chimiques utilisés respectivement dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine et dans celle de cocaïne et d’héroïne (8); publications techniques sur les stupéfiants, les substances psychotropes et les précurseurs, et suppléments consacrés par exemple aux évaluations des besoins en stupéfiants, et tous autres rapports que l’OICS pourrait juger utile de publier (6); rapports sur les articles 14, 19 et 22 des conventions de 1961, 1971 et 1988 respectivement (4); rapports d’évaluation de la suite donnée par les gouvernements aux missions de l’OICS (4); rapports sur les missions de l’OICS et études ponctuelles (30); rapports concernant le fonctionnement du contrôle international visant l’offre licite de stupéfiants et substances psychotropes, y compris le régime des évaluations pour les stupéfiants, et le régime des prévisions appliqué aux substances psychotropes et à certains précurseurs chimiques (8); rapports sur l’analyse de données destinée à mettre en évidence les nouvelles tendances de la fabrication illicite de drogues et à évaluer la situation relative aux produits chimiques (précurseurs) (4); rapports sur les faits nouveaux intervenus entre les sessions (4); rapports sur le respect de l’ensemble des traités par les gouvernements (4);

c. Services fonctionnels pour les réunions organisées par des organisations intergouvernementales et d’autres organisations régionales ou internationales ayant notamment pour mission de lutter contre la drogue comme INTERPOL, le Conseil de l’Europe (Groupe Pompidou), l’Organisation des États américains ou l’Office européen de police (6) et pour les réunions du comité directeur du Projet “Cohesion” et l’Équipe spéciale du Projet “Prism”, deux projets internationaux de traçage des produits chimiques utilisés pour la fabrication de drogues illicites (10);

d. Groupe spéciaux d’experts: réunions d’experts chargés de conseiller l’Organe international de contrôle des stupéfiants sur l’application des articles 12, 13 et 22 de la Convention de 1988 en ce qui concerne le contrôle des précurseurs (1); réunions d’experts chargés d’aider l’OICS à étudier les questions liées à l’application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (3);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire):

i) Publications en série: publications établies à la demande de l’Organe international de contrôle des stupéfiants (2); rapport sur la fabrication de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs (1); *Stupéfiants: évaluations des besoins du monde – statistiques* (2); base de données en ligne répertoriant les organisations non gouvernementales dont les activités portent sur la prévention de la toxicomanie, le traitement et la réadaptation des toxicomanes, le développement alternatif, la prévention de la criminalité et la justice pénale, et la lutte contre la corruption et contre la traite des êtres humains (1); publication en un seul volume des conventions internationales relatives au contrôle des drogues (Conventions de 1961, de 1971 et de 1988) (1); mise à jour trimestrielle des évaluations des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites aux tableaux II, III et IV (8); rapport de l’Organe international de contrôle des stupéfiants sur l’application de l’article 12 de la Convention de 1988 (2); suppléments à la publication

*Stupéfiants: évaluations des besoins du monde – statistiques*, et deux éditions préliminaires des évaluations des besoins du monde (10); rapports de l'Organe international de contrôle des stupéfiants établis en application de l'article 15 de la Convention de 1961 et de l'article 18 de la Convention de 1971 (2); bulletin électronique mensuel de l'UNODC (24); annuaire des autorités nationales compétentes aux fins des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (2); statistiques sur les substances psychotropes (prévision des besoins médicaux et scientifiques en substances inscrites au Tableau II et autorisations nécessaires pour l'importation de substances inscrites aux Tableaux III et IV) (2);

ii) Brochures, messages audiovisuels de sensibilisation, entretiens avec les médias et autres moyens de promotion (10);

iii) Communiqués de presse, conférences de presse: liaison avec les centres d'information des Nations Unies, participation à des conférences de presse, réponses aux demandes des médias et participation à l'élaboration des discours des membres de l'OICS et de leurs interventions aux réunions internationales, notamment celles de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique et social (2); large diffusion des conclusions et des rapports de l'OICS auprès des décideurs et du grand public (2);

iv) Manifestations spéciales: mise au point de nouvelles initiatives de collecte de fonds et établissement de partenariats stratégiques avec des donateurs, des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des fondations privées ou d'entreprise (1); célébration de la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues et de la Journée internationale de la lutte contre la corruption (4); conférences ou manifestations publiques, organisées avec la participation de parlementaires, d'organismes publics et d'organisations non gouvernementales, sur des aspects importants du contrôle des drogues ou sur l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption (2);

v) Documents techniques: mise à jour annuelle de la liste des stupéfiants placés sous contrôle international ("liste jaune") (2); mise à jour annuelle de la liste des substances psychotropes placées sous contrôle international ("liste verte") (2); mise à jour du matériel de formation sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et de leurs précurseurs (3); mise à jour de la liste des substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placées sous contrôle international ("liste rouge") (1); conception, tenue et amélioration du site Web de l'UNODC (1); développement et tenue de bases de données sur les législations nationales relatives au contrôle des drogues et à la criminalité (1); tenue et enrichissement de deux bases de données globales sur les activités licites relatives aux stupéfiants, aux substances psychotropes et aux précurseurs (2); mise à jour de la liste de surveillance internationale spéciale limitée de produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues (2); mise à jour du dossier d'information sur le contrôle des précurseurs et des produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (4); mise à jour annuelle des formulaires A, B et C utilisés par les gouvernements pour communiquer à

l'OICS les statistiques et les évaluations exigées par la Convention de 1961 (2); mise à jour annuelle des formulaires P, A/P et B/P utilisés par les gouvernements pour communiquer les données exigées par la Convention de 1971 et les résolutions du Conseil économique et social sur le sujet (2); mise à jour annuelle du tableau des pays imposant des autorisations d'importation pour les substances inscrites aux Tableaux III et IV de la Convention de 1971 (2); mise à jour annuelle du formulaire D (informations sur les substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes) (2);

vi) Promotion d'instruments juridiques: envoi d'environ 35 notes verbales constituant des notifications au titre des traités relatifs au contrôle des drogues; formulation, à l'intention des gouvernements, de l'OICS et de la Commission, de propositions de mesures supplémentaires ou de substitution aux fins du respect des traités (2); production et analyse de données sur la fabrication illicite, le commerce et les modes d'utilisation des précurseurs, visant à faciliter la détection des transactions suspectes et à créer et alimenter une base de données; production et analyse de données permettant d'établir et de tenir à jour une liste de surveillance internationale spéciale de produits chimiques non inscrits aux tableaux afin d'empêcher leur utilisation par des trafiquants; production et analyse d'indicateurs à même d'aider les gouvernements à mieux évaluer leurs besoins en stupéfiants; études visant à mettre en évidence les nouvelles tendances de l'offre et de la demande licites de stupéfiants et de substances psychotropes tels que les stimulants de type amphétamine et à fournir des analyses comparatives en la matière; études sur la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales;

vii) Audiovisuel: enrichissement de la collection de photographies sur les thèmes des drogues, de la criminalité et du terrorisme et gestion de la bibliothèque photographique accessible sur le Web ou sur support numérique (1); production de vidéos de sensibilisation (1);

viii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions: coordination et liaison entre les organisations grâce à la participation aux réunions du Comité de haut niveau sur les programmes et aux réunions interorganisations au sein du système des Nations Unies;

c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires):

i) Services consultatifs: visites et missions effectuées dans les pays par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (30); fourniture aux États d'informations et de conseils juridiques sur l'adhésion aux conventions et sur la voie à suivre pour leur bonne application (2);

ii) Stages, séminaires et ateliers: formation d'experts (autorités nationales chargées du contrôle des drogues) (2);

iii) Projets opérationnels: formation et conseils juridiques, dispensés par des juristes spécialisés, sur l'application des conventions relatives au contrôle des drogues (projet global) (1).

Tableau 22  
Ressources prévues: sous-programme 7. Appui en matière de politiques

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
<b>A. Fonds à des fins générales</b>				
Postes	2 092,1	949,3	11	3
Autres objets de dépense	555,6	386,2	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>2 647,7</b>	<b>1 335,5</b>	<b>11</b>	<b>3</b>
<b>B. Fonds d'appui aux programmes</b>				
Postes	826,4	2 717,4	-	10
Autres objets de dépense	-	236,2	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>826,4</b>	<b>2 953,6</b>	<b>-</b>	<b>10</b>
<b>C. Fonds à des fins spéciales</b>				
Fonds du programme contre la drogue	4 356,6	4 343,9	-	-
Fonds du programme contre le crime	1 396,0	1 683,4	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>5 752,6</b>	<b>6 027,3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>D. Budget ordinaire</b>				
Postes	10 626,2	10 700,1	42	42
Autres objets de dépense	1 161,0	1 187,6	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>11 787,2</b>	<b>11 887,7</b>	<b>42</b>	<b>42</b>
<b>Total</b>	<b>21 013,9</b>	<b>22 204,1</b>	<b>53</b>	<b>55</b>

115. Les ressources à des fins générales, d'un total de 1 335 500 dollars, permettront de financer trois postes au Bureau de liaison de New York (1 D-1, 1 P-3 et 1 G(AC)]. Les ressources non affectées à des postes financeront le personnel temporaire, les frais de voyage du personnel, les dépenses de représentation, les dépenses de location et d'entretien, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel.

116. La réduction nette des ressources à des fins générales de 1 312 200 dollars par rapport à l'exercice 2010-2011 s'explique comme suit:

a) Une réduction nette de 1 142 800 dollars des dépenses relatives aux postes s'expliquant par: i) le financement sur les fonds d'appui aux programmes des postes de la Section du cofinancement et des partenariats (y compris le Bureau de liaison de Bruxelles), du Bureau du Chef du Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques et de la Section de la sensibilisation; ceci compensé en partie par ii) une augmentation des coûts salariaux de 13 900 dollars; et iii) une hausse des dépenses résultant de la création du poste D-1 de représentant au Bureau de liaison de New York. La création de ce poste témoigne de l'élargissement considérable des activités du Bureau de liaison de New York, qui doit répondre à un nombre croissant de demandes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité visant à intégrer la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité dans l'action plus large de l'ONU, et fait suite à la mise en place en 2011 de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies traitant de la criminalité

transnationale organisée et du trafic de drogues en tant que menaces pour la sécurité et la stabilité, coprésidée par l'UNODC et le Département des affaires politiques. Elle traduit également la nécessité d'accroître la coordination avec les organes, organismes et commissions des Nations Unies établis ou nouvellement créés à New York dans le cadre de l'initiative "Unité d'action des Nations Unies", ainsi que la nécessité d'intensifier la collaboration avec les sièges des partenaires extérieurs en Amérique du Nord. La création de ce poste est nécessaire pour renforcer la fourniture de services et la coordination.

b) Une réduction nette de 169 400 dollars des ressources non affectées à des postes s'expliquant par: i) le financement sur des fonds d'appui aux programmes des dépenses autres que les postes de la Section du cofinancement et des partenariats (y compris le Bureau de liaison de Bruxelles); compensé en partie par ii) une hausse des dépenses de location et d'entretien et des frais généraux de fonctionnement du Bureau de liaison de New York.

117. Les ressources d'appui aux programmes, d'un total de 2 953 600 dollars, permettront de financer sept postes à la Section du cofinancement et des partenariats (y compris le Bureau de liaison de Bruxelles) [3 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)], un poste au Bureau du Chef du Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques (1 P-3) et deux postes à la Section de la sensibilisation [1 P-4 et 1 G(AC)]. Comme lors de l'exercice biennal 2010-2011, le poste P-4 de la Section de la sensibilisation fera l'objet d'un partage des coûts entre la Section et le projet "Looking beyond: towards a stronger partnership with civil society organizations on drugs and crime" (GLOU68). Les ressources non affectées à des postes financeront le personnel temporaire, les frais de voyage du personnel, les dépenses de location et d'entretien, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel.

118. L'augmentation de 2 127 200 dollars des ressources d'appui aux programmes par rapport à l'exercice 2010-2011 s'explique comme suit:

a) Une hausse de 1 891 000 dollars des dépenses relatives aux postes s'expliquant par: i) le reclassement à P-4 du poste P-3 d'attaché de liaison au Bureau de liaison de Bruxelles et son financement sur des fonds d'appui aux programmes et non plus des fonds à des fins générales, compte tenu de l'intensité et de l'ampleur du dialogue politique entretenu avec l'Union européenne et d'autres organismes basés à Bruxelles et de la croissance rapide du portefeuille de programmes de l'Union européenne; ii) le financement sur des fonds d'appui aux programmes, et non plus des fonds à des fins générales, des postes de la Section du cofinancement et des partenariats, du Bureau du Chef du Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques et de la Section de la sensibilisation; et iii) le transfert du Service de la recherche et de l'analyse des tendances (sous-programme 6) à la Section de la sensibilisation et le financement sur des fonds d'appui aux programmes, et non plus des fonds à des fins générales, d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) dont le titulaire assurera les fonctions d'assistant d'information, aidera à élaborer des produits d'information destinés au public, gèrera la médiathèque de l'UNODC, supervisera l'organisation d'expositions lors de grandes manifestations et fournira un appui pour les questions liées à la gestion et à l'administration des programmes; ceci compensé en partie par iv) la baisse de 200 dollars des coûts salariaux.

b) Une hausse nette de 236 200 dollars des ressources non affectées à des postes s'expliquant par le financement sur des fonds d'appui aux programmes, et non plus des fonds à des fins générales, des dépenses autres que les postes de la Section du cofinancement et des partenariats (y compris le Bureau de liaison de Bruxelles).

119. Les ressources prévues au budget ordinaire sont présentées au chapitre 16 (sous-programme 7) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Le montant de 11 887 700 dollars correspond à 42 postes et à d'autres objets de dépense couvrant le personnel temporaire, les consultants et les experts, les frais de voyage du personnel ainsi que l'entretien et les fournitures pour le matériel de laboratoire. L'augmentation nette au titre des postes correspond à l'incidence nette de la création proposée d'un nouveau poste D-1 de chef du Service des relations publiques et de l'appui à l'élaboration des politiques, compensée en partie par le financement d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) sur les fonds d'appui aux programmes.

120. Le montant des dépenses financées sur des fonds à des fins spéciales est estimé à 6 027 300 dollars, soit une augmentation de 274 700 dollars (5 %). Le programme devrait se développer grâce aux activités de communication liées à l'Équipe spéciale du système des Nations Unies traitant de la criminalité transnationale organisée et du trafic de drogues en tant que menaces pour la sécurité et la stabilité récemment créée et à une nouvelle formation sur la Convention des Nations Unies contre la corruption destinée aux organisations non gouvernementales. Les activités relatives à la base de données de l'Organe internationale de contrôle des stupéfiants pour le contrôle des précurseurs font partie des principales activités menées par l'OICS pour surveiller le commerce licite des produits chimiques inscrits aux Tableaux I et II de la Convention de 1988 et empêcher leur détournement vers les circuits illicites. S'agissant des activités de projet, on prévoit pour l'exercice biennal 2012-2013 le même niveau de fonds minimum que pour l'année précédente, c'est-à-dire environ 1 500 000 dollars. L'objectif général reste inchangé, une importance accrue étant portée à l'élaboration d'initiatives internationales contre le détournement des précurseurs, comme les Projets "Prism" et "Cohesion" concernant, respectivement, les précurseurs des stimulants de type amphétamine et les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite d'héroïne et de cocaïne, ainsi qu'à la fourniture d'un appui et de conseils en conséquence. L'accent est également mis sur la poursuite du développement du système mondial automatisé d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online), la simplification du système d'évaluation des besoins légitimes annuels concernant quatre précurseurs de stimulants de type amphétamine et la base de données sur les précurseurs et autres produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de drogues en tant que point de départ pour l'examen de la situation mondiale en matière de contrôle des précurseurs chimiques, y compris pour l'évaluation des substances qui ne sont pas encore placées sous contrôle international.

## VI. Appui aux programmes

121. La Division de la gestion appuie les organes directeurs, la direction exécutive et l'administration ainsi que les sous-programmes de fond. Ses services sont répartis en sept entités: le Service de la gestion des ressources financières, le Service de la gestion des ressources humaines, le Service de la technologie de l'information, la Section de l'appui général, la Section des achats, le Service de la gestion des conférences et le Service de la sécurité et de la sûreté. Le Service de la gestion des conférences et le Service de la sécurité et de la sûreté ne sont pas mentionnés ci-après, car ils sont pris en compte dans les chapitres 2 et 33, respectivement, du projet de budget-programme pour 2012-2013.

Tableau 23

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

**Objectif:** Fournir aux programmes de fond de l'UNODC des services efficaces à l'appui de la gestion, de l'administration, des finances, des ressources humaines, de l'informatique et d'autres aspects de l'infrastructure.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Amélioration des capacités de gestion de l'Organisation en matière de planification des ressources en vue de l'adoption d'une approche intégrée et coordonnée des contrôles financiers, de la gestion des ressources humaines, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de l'établissement de rapports et de la prise de décisions d'ensemble	a) Augmentation du pourcentage d'applications incorporées dans le Système intégré de gestion et accessibles à plusieurs groupes d'utilisateurs répartis dans différentes unités administratives <i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 80 % 2010-2011 (estimation): 85 % 2012-2013 (objectif): 90 %
b) Amélioration de la gestion des ressources extrabudgétaires	b) i) Réduction des délais de délivrance d'allocations de crédits extrabudgétaires <i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 3 jours 2010-2011 (estimation): 3 jours 2012-2013 (objectif): 3 jours ii) Diminution de l'écart (en pourcentage) entre le montant des crédits extrabudgétaires alloués et celui des dépenses <i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 20 % 2010-2011 (estimation): 18 % 2012-2013 (objectif): 15 %
c) Caractère plus exhaustif des données financières	c) i) Opinion favorable du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

*Mesure des résultats:*

2008-2009: opinion sans réserve

2010-2011 (estimation): opinion sans réserve

2012-2013 (objectif): opinion sans réserve

ii) Absence de constatations d'audit défavorables majeures sur d'autres questions financières

*Mesure des résultats:*

(Nombre de constatations d'audit défavorables sur des questions financières)

2008-2009: 0

2010-2011 (estimation): 0

2012-2013 (objectif): 0

d) Plus grande polyvalence du personnel

d) i) Indice de mobilité du personnel d'au moins 20 %

*Mesure des résultats:*

2008-2009: 21 %

2010-2011 (estimation): 21 %

2012-2013 (objectif): 20 %

d) ii) Au moins 50 % du personnel a bénéficié de 5 jours de formation par an, soit l'objectif minimum

*Mesure des résultats:*

2008-2009: 37 %

2010-2011 (estimation): 37 %

2012-2013 (objectif): 50 %

e) Renforcement de la capacité de l'Organisation à gérer ses activités

e) i) Augmentation du nombre de services informatisés

*Mesure des résultats (augmentation du pourcentage de demandes de services effectuées au moyen d'un système informatique général):*

2008-2009: 50 %

2010-2011 (estimation): 70 %

2010-2011 (objectif): 85 %

e) ii) Augmentation du pourcentage de services répondant aux normes relatives aux niveaux de prestation attendus

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	<i>Mesure des résultats (augmentation du nombre d'initiatives informatiques qui sont en conformité avec la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications):</i> 2008-2009: 90 2010-2011 (estimation): 90 2012-2013 (objectif): 90
f) Services d'achat qui respectent pleinement les exigences des plans d'achats	f) i) Satisfaction accrue en ce qui concerne les services fournis, tant à Vienne que dans les bureaux extérieurs, mesurée à l'aide d'un questionnaire sur la qualité des services <i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: sans objet 2010-2011 (estimation): 85 % 2012-2013 (objectif): 90 % f) ii) Réduction du nombre de semaines entre l'établissement définitif du cahier des charges et la passation des marchés <i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 9 semaines 2010-2011 (estimation): 8 semaines 2012-2013 (objectif): 8 semaines f) iii) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires chargés des achats dans les bureaux extérieurs de l'UNODC ayant reçu une formation complète <i>Mesure des résultats:</i> 2008-2009: 12,5 % 2010-2011 (estimation): 50 % 2012-2013 (objectif): 100 %

### **Facteurs externes**

122. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies:

- a) Les parties prenantes appuient les efforts de la Division de la gestion et coopèrent pleinement avec elle;
- b) Les parties prenantes coopèrent en communiquant dans les délais impartis des informations financières précises;
- c) La situation financière de l'UNODC n'a pas d'incidence négative sur la capacité des responsables de l'Office à planifier leurs besoins en personnel;

d) L'évolution de la technologie et les faits nouveaux dans les secteurs connexes n'ont pas d'effet négatif sur la portée des services fournis.

### **Produits**

123. Les produits finals de l'exercice biennal dans le domaine des services d'appui administratif (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) seront les suivants:

a) Selon les besoins, représentation du Secrétaire général et du Directeur général pour diverses questions administratives et financières aux réunions des organes intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies tenues à Vienne; représentation de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'UNODC dans le cadre des services mixtes et communs avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'ONUDI et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, pour les questions relatives aux services communs assurés au Centre international de Vienne; représentation de l'ONU dans les négociations avec le Gouvernement du pays hôte concernant certains aspects de l'application de l'accord de siège; gestion des services d'appui administratif et suivi du déroulement de la réforme de la gestion et de l'application, par les services du Secrétariat installés à Vienne, des directives et décisions du Comité de la politique de gestion;

b) Planification des programmes, budget et comptabilité: établissement du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 et des rapports sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011 en ce qui concerne les bureaux et les programmes de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'UNODC; établissement de projets d'état des incidences sur les budgets-programmes à soumettre à l'approbation du Siège et fourniture de services connexes aux commissions techniques du Conseil économique et social et à d'autres organes; établissement du budget consolidé de l'UNODC pour les fonds extrabudgétaires (Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale) pour l'exercice 2012-2013; négociation, suivi et application des accords relatifs à la participation aux coûts conclus avec la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'AIEA et l'ONUDI, ainsi que des accords de participation aux frais liés à l'appui aux programmes fournis aux services du Secrétariat financés par des ressources extrabudgétaires, aux entités du système des Nations Unies et aux autres organisations utilisant les locaux du Centre international de Vienne; examen et approbation des accords de financement, et établissement de rapports financiers à l'intention des pays donateurs, conformément aux accords conclus; examen des principes comptables de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'UNODC, et établissement des comptes correspondants en vue de l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public; comptabilité, états de paie, ordonnancement des paiements, décaissements et gestion de la trésorerie de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'UNODC; élaboration des réponses de l'Administration et examen des mesures prises pour donner suite aux rapports des organes de contrôle externe et interne, tels que le Comité des commissaires aux comptes, le Corps commun d'inspection et le BSCI; formation et orientations relatives aux questions budgétaires et financières pour toutes les entités du Secrétariat sises à Vienne, établissement de procédures, suivi de l'utilisation des crédits alloués et tenue à jour des statistiques concernant les vacances de postes;

gestion des ressources extrabudgétaires, en particulier en ce qui concerne les projets de coopération technique, y compris l'examen des descriptifs de projets, la délivrance d'allocations de crédits, le suivi de l'exécution des dépenses et l'établissement de rapports financiers;

c) Gestion des ressources humaines:

i) Appui fonctionnel et services de secrétariat aux organes centraux de contrôle de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'UNODC dans le cadre du système de sélection du personnel; sélection de candidats pour les postes vacants; conseils au personnel d'encadrement sur les questions de sélection et d'affectation; et organisation de tests en vue du recrutement d'agents des services généraux (employés de bureau, commis aux statistiques, commis-comptables, assistants d'édition et gardes de sécurité);

ii) Exécution de programmes de perfectionnement et de formation du personnel visant l'acquisition de compétences de base en matière d'administration et de gestion ainsi que de compétences spécialisées et techniques pour les fonctionnaires de toutes les catégories, dans le cadre du programme central de formation du Secrétariat; exécution de programmes d'aide à l'organisation des carrières pour les fonctionnaires de toutes les catégories, y compris de programmes visant à encourager la mobilité et à faciliter le suivi du comportement professionnel; application de mécanismes de mobilité visant en particulier la mobilité latérale des fonctionnaires de toutes les catégories, y compris au moyen de séances d'information et de formation spécialisées; gestion rationalisée des réaffectations des administrateurs en début de carrière; assistance aux cadres et au personnel pour le suivi du comportement professionnel, notamment contrôle de l'application homogène du système de notation et activités de formation et services consultatifs en la matière; services d'orientation au personnel concernant un large éventail de questions d'ordre personnel et familial et liées au travail;

iii) Fourniture de conseils aux cadres de l'ensemble de l'Office des Nations Unies à Vienne concernant la formulation, la révision et l'application des politiques et des règles relatives au personnel; conseils juridiques et interprétations faisant autorité concernant le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU et d'autres politiques relatives au personnel à l'intention des cadres et des fonctionnaires; en matière de recours et d'affaires disciplinaires, fourniture de conseils aux cadres de l'ensemble de l'Office des Nations Unies à Vienne concernant la formulation, la révision et l'application des politiques et des règles relatives au personnel;

d) Services relatifs aux technologies de l'information et de la communication: appui à la gestion des applications, y compris la conception, la mise en œuvre et la maintenance des systèmes d'ordonnancement des tâches, tels que les progiciels de gestion intégrés de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'UNODC (SIG et Système de gestion de l'information programmatique et financière (ProFi)), et des programmes de fond spécialisés (Système national et Système international de contrôle des drogues, par exemple); conception et maintenance, en coopération avec le Siège, d'éléments d'infrastructure, d'applications et de procédures informatiques pour assurer la continuité des opérations et la reprise après sinistre, l'objectif étant d'obtenir un niveau élevé de

disponibilité des applications et des données; aide aux utilisateurs en vue d'une utilisation efficace du matériel informatique grâce à la fourniture de services d'assistance et à la formation du personnel; renforcement des services fournis aux bureaux extérieurs de l'UNODC pour faire en sorte que le personnel de ces bureaux ait accès aux mêmes services et fonctions que le personnel en poste à Vienne; gestion des services de télécommunications (standard, téléphone, téléphone portable et par satellite, vidéoconférence et services intégrés de messagerie, télécopie, courrier électronique, SMS et téléphonie par Internet, accès sans fil à Internet pour agendas électroniques et ordinateurs bloc-notes); services de gestion, d'appui et de renforcement portant sur tous les systèmes de sécurité faisant appel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, y compris les systèmes de contrôle d'accès et de surveillance des personnes et des véhicules; mise à niveau de tous les systèmes de connectivité et de données, y compris le réseau local, le réseau étendu, le réseau de stockage, le réseau éloigné et les liaisons Internet; fourniture d'une gamme complète de services d'accès à distance aux fonctionnaires travaillant hors de leur bureau (personnel en mission), ou à domicile ou hors site; élaboration, en coordination avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, renforcement et maintenance d'un grand système de gestion des conférences, comprenant le Système intégré de gestion des conférences (iCMS), les modules de gestion de l'interprétation et des réunions, le système de gestion des documents, des conférences et de la production, l'outil général de gestion des prestataires, l'outil de gestion de la correspondance, l'outil de référencement automatisé e-Reference et le système de stockage des documents;

e) Autres services d'appui: répartition et aménagement des locaux compris dans la superficie allouée à l'ONU et coordination des services connexes de gestion des bâtiments, contrôle des stocks, gestion des biens et administration du garage; délivrance de laissez-passer et autres documents de voyage, organisation des voyages officiels, expédition de biens, souscription des polices d'assurance connexes, et exploitation et entretien des équipements de transport; exploitation des services de courrier, d'enregistrement et d'archivage; passation des marchés de biens et de services pour les activités de l'UNODC au siège et dans les bureaux extérieurs, y compris établissement et publication des appels d'offres; présentation des dossiers au Comité des marchés; suivi des procédures de passation des marchés au Siège et dans les bureaux extérieurs; attribution des commandes et des marchés et négociation et exécution des contrats de fourniture de biens et de services; et mise en place d'autres moyens novateurs permettant d'améliorer l'efficacité et la capacité des services d'achat, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs.

Tableau 24  
**Ressources prévues: Appui aux programmes**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
<b>A. Fonds à des fins générales</b>				
Postes	1 228,2	1 335,4	7	7
Autres objets de dépense	1 179,9	886,1	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>2 408,1</b>	<b>2 221,5</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>B. Fonds d'appui aux programmes</b>				
Postes	8 414,5	10 768,6	45	48
Autres objets de dépense	1 720,4	2 070,5	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>10 134,9</b>	<b>12 839,1</b>	<b>45</b>	<b>48</b>
<b>C. Fonds à des fins spéciales</b>				
Fonds du programme contre la drogue	1 367,1	1 236,2	-	-
Fonds du programme contre le crime	182,2	-	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>1 549,3</b>	<b>1 236,2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>D. Budget ordinaire</b>				
Postes	19 623,7	20 005,6	93	93
Autres objets de dépense	21 860,2	21 813,0	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>41 483,9</b>	<b>41 818,6</b>	<b>93</b>	<b>93</b>
<b>Total</b>	<b>55 576,2</b>	<b>58 115,4</b>	<b>145</b>	<b>148</b>

124. Les ressources à des fins générales financeront les dépenses afférentes au Système de gestion de l'information programmatique et financière (ProFi) de l'UNODC, aux services d'appui partagés ainsi qu'au Comité des commissaires aux comptes et au BSCI. Le montant total de ces ressources, qui s'élève à 2 221 500 dollars, correspond à sept postes pour le système ProFi [1 poste G(1eC) et 6 postes G(AC)], ainsi qu'à d'autres objets de dépense – personnel temporaire, services contractuels, frais de voyage du personnel, communications, fournitures et autres frais généraux de fonctionnement. La diminution nette de 186 600 dollars des ressources à des fins générales s'explique par: i) une augmentation de 27 000 dollars pour le Comité des commissaires aux comptes et de 77 900 dollars pour le BSCI; ii) l'augmentation des coûts salariaux de 107 200 dollars; partiellement compensée par iii) la baisse des montants prévus au titre des services d'appui partagés; et iv) le financement sur les fonds d'appui aux programmes des dépenses autres que les postes afférentes au Système de gestion de l'information programmatique et financière (ProFi) de l'UNODC. Pour 2012-2013, les ressources prévues au titre des services d'appui partagés, qui couvrent les dépenses de fonctionnement liées au personnel financé par des ressources à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes, telles que frais d'impression, assurance évacuation et certaines fournitures, sont toutes présentées au titre de l'appui aux programmes alors que, pour les exercices précédents, elles étaient réparties entre les différents sous-programmes du budget.

125. Le montant total prévu au titre de l'appui aux programmes pour la Division de la gestion pour 2012-2013, soit 12 839 100 dollars, doit permettre de financer un poste au bureau du Directeur [1 G(AC)], 24 postes au Service de la gestion des ressources financières [1 D-1, 1 P-4, 3 P-3, 3 G(1eC) et 16 G(AC)], 11 postes au Service de la gestion des ressources humaines [1 P-4, 1 P-3 et 9 G(AC)], 6 postes au Service de la technologie de l'information [1 D-1, 1 P-5, 2 G(1eC) et 2 G(AC)], 4 postes à la Section de l'appui général [4 G(AC)] et 2 postes à la Section des achats (2 P-3), ainsi que des dépenses autres que les postes, à savoir les autres dépenses de personnel, les services contractuels, les dépenses d'appui informatique pour les ordinateurs de bureau utilisés par le personnel de l'UNODC financé par des ressources extrabudgétaires, les frais de voyage et de formation du personnel, les communications, les fournitures, le mobilier et le matériel et les autres frais généraux de fonctionnement.

126. L'augmentation de 2 704 200 dollars des dépenses imputées aux fonds d'appui aux programmes s'explique comme suit:

a) Une augmentation de 2 354 100 dollars des dépenses relatives aux postes s'expliquant par: i) la création de 2 nouveaux postes (1 G(AC) au Service de la gestion des ressources financières et 1 G(AC) au Service de la gestion des ressources humaines) pour renforcer l'appui aux bureaux extérieurs apporté par le siège; ii) la transformation d'un poste de temporaire en poste d'agent des services généraux (autres classes) au Service de la gestion des ressources financières, pour tenir compte du caractère permanent des fonctions correspondantes; iii) une hausse des coûts salariaux due notamment à l'effet report de la création, en 2011, de quatre postes P-3 et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes);

b) Une augmentation de 350 100 dollars des dépenses autres que les postes, qui s'explique par i) le financement sur des fonds d'appui aux programmes, et non plus des fonds à des fins générales, des dépenses autres que les postes afférentes au Système de gestion de l'information programmatique et financière (ProFi) de l'UNODC; ii) l'augmentation des dépenses du Service de la technologie de l'information au titre, notamment, des autres dépenses de personnel, de l'appui informatique et du mobilier et matériel; iii) l'augmentation des dépenses de formation; ceci partiellement compensé par iv) la baisse des dépenses de personnel temporaire dans le Service de la gestion des ressources financières.

127. Les ressources prévues au budget ordinaire, soit 1 169 300 dollars, sont présentées au titre de l'appui aux programmes au chapitre 16 du projet de budget-programme pour 2012-2013. Elles doivent permettre de répondre aux besoins informatiques de l'Office, notamment en conception de systèmes spécialisés relatifs aux activités de fond, en services de maintenance et d'assistance pour les postes de travail et les réseaux et en achat de matériel informatique (nouvelles acquisitions et remplacements). Les ressources prévues au budget ordinaire pour la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne figurent au chapitre 29F du projet de budget-programme pour 2012-2013. Le montant demandé, qui s'élève à 40 649 300 dollars, servira à financer 93 postes ainsi que d'autres objets de dépense tels que le personnel temporaire, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les dépenses de fonctionnement, le mobilier et le matériel, et les subventions et contributions. On notera que la Division de la gestion apporte un appui administratif non seulement à l'UNODC, mais aussi à d'autres entités de l'Organisation des Nations Unies sises à Vienne, parmi lesquelles le Bureau des

affaires spatiales, la Division du droit commercial international, le secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, le Service d'information des Nations Unies et le BSCI. Elle appuie également, dans une certaine mesure et à titre de service commun remboursable, les autres institutions internationales sises au Centre international de Vienne, à savoir l'AIEA, l'ONUDI et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

128. Des ressources à des fins spéciales d'un montant de 1 236 200 dollars, en baisse de 313 100 dollars (soit 20 %) par rapport à 2010-2011, sont prévues pour la composante informatique des projets de coopération technique.

## **VII. Situation financière**

### **A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues**

129. La situation financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (le Fonds du programme contre la drogue) est récapitulée au tableau 25. Les recettes à des fins générales devraient se chiffrer à 12,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, ce qui représenterait une diminution de 8,8 millions (41 %) par rapport au montant prévu pour 2010-2011, à savoir 21,7 millions de dollars. Les dépenses imputées sur ces fonds devraient s'élever à 12,6 millions de dollars, soit un recul de 3,7 millions de dollars (23 %) par rapport au montant prévu pour 2010-2011. Les prévisions pour 2012-2013 devraient se traduire par un solde de 20,2 millions de dollars au titre des fonds à des fins générales à la fin de 2013. La baisse des recettes à des fins générales est liée au fait que la Fédération de Russie avait versé une contribution exceptionnelle de 7 millions de dollars à des fins générales au Fonds du programme contre la drogue en 2010. Comme on attend pour 2012-2013 des recettes d'un montant identique à celui de 2011, on s'efforcera de maîtriser les dépenses imputées sur les fonds à des fins générales pour qu'elles ne dépassent pas les recettes prévues. Ainsi, non seulement des dépenses seront-elles imputées sur les fonds d'appui aux programmes et non plus sur les fonds à des fins générales, mais certaines seront par ailleurs imputées sur le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (Fonds du programme contre le crime) afin d'ajuster le niveau des dépenses sur celui des recettes pour les deux Fonds.

130. Les recettes au titre de l'appui aux programmes devraient diminuer de 6,3 millions de dollars (27 %), pour passer de 23,3 millions de dollars en 2010-2011 à 17 millions de dollars. Toujours dans l'objectif de maintenir le niveau des dépenses attendu en deçà des recettes prévues, les dépenses seront réparties entre les Fonds des programmes contre la drogue et le crime. Par conséquent, les recettes au titre de l'appui aux programmes devraient diminuer de 6,9 millions de dollars (30 %), pour passer de 23 millions de dollars en 2010-2011 à 16,1 millions de dollars en 2012-2013. Cette réduction prévue des recettes au titre de l'appui aux programmes s'explique principalement par la baisse attendue de 26,8 millions de dollars (11 %) des dépenses financées par des contributions à des fins spéciales, qui devraient passer de 241,2 millions de dollars en 2010-2011 à 214,4 millions de dollars en 2012-2013. Pour les exercices 2008-2009 et 2010-2011, l'UNODC a

activement cherché à augmenter ses réserves destinées à l'appui aux programmes de telle sorte qu'elles atteignent un niveau au moins équivalent au montant nécessaire pour une année. Cette démarche vise à garantir au personnel une plus grande sécurité contractuelle et constitue une protection contre les cas imprévus d'inexécution, d'inflation et de fluctuation des taux de change ou pour l'extinction des obligations juridiques que créerait l'interruption subite d'activités financées par les fonds à des fins spéciales.

131. Les recettes à des fins spéciales ont augmenté de 112,3 millions de dollars (51 %) entre 2006-2007 (exercice au cours duquel elles se sont élevées à 220,3 millions de dollars) et 2008-2009 (332,6 millions de dollars), mais elles devraient baisser de 44,1 millions de dollars (13 %) en 2010-2011 (288,5 millions de dollars) et de 17,1 millions de dollars (6 %) en 2012-2013 (271,5 millions de dollars). L'augmentation enregistrée entre 2006-2007 et 2008-2009 était due en grande partie aux contributions versées par le Brésil, la Colombie, le Mexique et ONUSIDA au titre de la participation aux coûts, à une importante contribution versée par les Pays-Bas pour les activités menées en Europe centrale et orientale et à la progression constante de l'appui financier apporté par l'Union européenne pour un large éventail de projets. Pour l'exercice biennal 2012-2013, avec les réductions qui devraient être enregistrées concernant divers projets, le niveau des recettes à des fins spéciales devrait légèrement diminuer. L'exécution des programmes a progressé de 19 % en 2006-2007 et de 80,2 % en 2008-2009. En 2010-2011, elle devrait diminuer de 11 % et on prévoit une réduction du même ordre pour 2012-2013. Le solde des fonds à des fins spéciales devrait augmenter, pour passer de 153,2 millions de dollars à la fin de 2009 à 177,3 millions de dollars à la fin de 2011, puis à 217,5 millions de dollars à la fin de 2013.

Tableau 25

**Programme contre la drogue: état financier récapitulatif du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, 2010-2011 et 2012-2013**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget révisé 2010-2011</i>				<i>Budget initial 2012-2013</i>			
	<i>Fonds à des fins spéciales<sup>a</sup></i>	<i>Fonds à des fins générales<sup>a</sup></i>	<i>Fonds d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>
<b>I. Financement</b>								
A Solde en début d'exercice	153 187,5	14 639,8	11 397,0	179 224,3	177 355,1	19 943,3	11 767,5	209 065,9
<b>Total partiel A</b>	<b>153 187,5</b>	<b>14 639,8</b>	<b>11 397,0</b>	<b>179 224,3</b>	<b>177 355,1</b>	<b>19 943,3</b>	<b>11 767,5</b>	<b>209 065,9</b>
<b>B. Recettes</b>								
Contributions des États Membres	179 547,4	19 727,8	-	199 275,2	184 250,0	12 000,0	-	196 250,0
Contributions des États Membres au titre de la participation aux coûts	73 331,9	-	-	73 331,9	45 750,0	-	-	45 750,0
Contributions d'organismes publics	3 361,5	-	-	3 361,5	10 000,0	-	-	10 000,0

	<i>Budget révisé 2010-2011</i>				<i>Budget initial 2012-2013</i>			
	<i>Fonds à des fins spéciales<sup>a</sup></i>	<i>Fonds à des fins générales<sup>a</sup></i>	<i>Fonds d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>	<i>Fonds à des fins spéciales</i>	<i>Fonds à des fins générales</i>	<i>Fonds d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>
Contributions d'organisations internationales	28 940,0	-	-	28 940,0	28 140,0	-	-	28 140,0
Dons publics	1 147,2	1,4	-	1 148,6	1 400,0	6,0	-	1 406,0
Intérêts	2 100,6	1 802,6	160,0	4 063,2	1 866,3	568,4	165,4	2 600,1
Recettes accessoires	101,0	150,0	46,4	297,4	45,0	323,7	72,8	441,5
<b>Total partiel recettes</b>	<b>288 529,6</b>	<b>21 681,8</b>	<b>206,4</b>	<b>310 417,8</b>	<b>271 451,3</b>	<b>12 898,1</b>	<b>238,2</b>	<b>284 587,6</b>
Ajustement au titre de l'appui aux programmes	(23 134,6)	-	23 134,6	-	(16 794,6)	-	16 794,6	-
<b>Total partiel B</b>	<b>265 395,0</b>	<b>21 681,8</b>	<b>23 341,0</b>	<b>310 417,8</b>	<b>254 656,7</b>	<b>12 898,1</b>	<b>17 032,8</b>	<b>284 587,6</b>
<b>Total I (A+B)</b>	<b>418 582,5</b>	<b>36 321,6</b>	<b>34 738,0</b>	<b>489 642,1</b>	<b>432 011,8</b>	<b>32 841,4</b>	<b>28 800,3</b>	<b>493 653,5</b>
<b>II. Dépenses</b>								
Direction exécutive et administration	650,0	1 514,5	177,0	2 341,5	1 185,3	1 222,6	-	2 407,9
Division des traités	2 288,2	402,8	-	2 691,0	4 161,4	-	-	4 161,4
Division de l'analyse des politiques	10 005,2	5 054,7	505,1	15 565,0	9 996,7	3 616,4	636,2	14 249,3
Division des opérations								
– Siège	44 213,7	971,4	5 827,2	51 012,3	25 956,1	808,4	4 040,6	30 805,1
– Bureaux extérieurs	181 422,2	6 178,2	8 823,3	196 423,7	171 782,1	5 469,4	5 678,5	182 930,0
Division de la gestion	1 594,7	2 256,8	7 637,9	11 489,4	1 285,6	1 531,5	5 738,2	8 555,3
Agents d'exécution externes	1 053,4	-	-	1 053,4	82,7	-	-	82,7
<b>Total II</b>	<b>241 227,4</b>	<b>16 378,3</b>	<b>22 970,5</b>	<b>280 576,2</b>	<b>214 449,8</b>	<b>12 648,3</b>	<b>16 093,5</b>	<b>243 191,6</b>
<b>Soldes en fin d'exercice (I-II)</b>	<b>177 355,1</b>	<b>19 943,3</b>	<b>11 767,5</b>	<b>209 065,9</b>	<b>217 562,0</b>	<b>20 193,1</b>	<b>12 706,8</b>	<b>250 461,9</b>

<sup>a</sup> Compte tenu de la répartition des dépenses entre les sous-programmes, les divisions et les Fonds.

## B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

132. La situation financière du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (le Fonds du programme contre le crime) est récapitulée au tableau 26. Les recettes à des fins générales augmenteront de 2,2 millions de dollars (35 %), passant de 6,4 millions de dollars en 2010-2011 à 8,6 millions en 2012-2013. Les dépenses imputées sur des fonds devraient se chiffrer à 8,5 millions de dollars, ce qui représenterait une hausse de 4,2 millions par rapport à 2010-2011. Là encore, tandis que des dépenses précédemment imputées sur le Fonds du programme contre la drogue seront financées sur le Fonds du programme contre le crime, on s'efforcera de maîtriser les dépenses imputées sur les fonds à des fins générales pour qu'elles ne dépassent pas les recettes attendues pour 2012-2013.

133. Les recettes au titre de l'appui aux programmes devraient augmenter de 7 millions de dollars (49 %), pour passer de 14,1 millions de dollars en 2010-2011 à 21,2 millions en 2012-2013. Quant aux dépenses imputées sur ces fonds, elles devraient augmenter de 11,5 millions de dollars (140 %), pour passer de 8,2 millions de dollars en 2010-2011 à 19,7 millions en 2012-2013. L'augmentation des recettes au titre de l'appui aux programmes s'explique par la hausse attendue de 29,9 millions de dollars (17 %) des dépenses financées par des contributions à des fins spéciales, lesquelles passeraient de 174,2 millions de dollars en 2010-2011 à 204,1 millions de dollars en 2012-2013. La hausse prévue des dépenses d'appui aux programmes résulte du fait que l'UNODC s'efforce d'imputer ces dépenses au Fonds du programme contre la drogue et au Fonds du programme contre le crime proportionnellement au niveau des recettes générées par chacun d'eux au titre de l'appui aux programmes. Pour les exercices 2008-2009 et 2010-2011, l'UNODC a activement cherché à augmenter ses réserves destinées à l'appui aux programmes de telle sorte qu'elles atteignent un niveau au moins équivalent au montant nécessaire pour une année. Cette démarche vise à garantir au personnel une plus grande sécurité contractuelle et constitue une protection contre les cas imprévus d'inexécution, d'inflation et de fluctuation des taux de change ou pour l'extinction des obligations juridiques que créerait l'interruption subite d'activités financées par les fonds à des fins spéciales.

134. Les recettes à des fins spéciales ont augmenté de 31,6 millions de dollars (28 %) entre 2006-2007 (exercice au cours duquel elles se sont élevées à 111,3 millions de dollars) et 2008-2009 (142,9 millions de dollars). Elles devraient augmenter de 44,9 millions de dollars (31 %) en 2010-2011 (pour atteindre 187,8 millions) et de 6,5 millions de dollars (3 %) en 2012-2013, s'élevant ainsi à 194,3 millions. L'exécution des projets a progressé de 122 % en 2006-2007 et de 82,9 % en 2008-2009. Ces améliorations ayant été réalisées à partir d'un niveau relativement faible, les progressions projetées pour 2010-2011 et 2012-2013 sont plus modestes (respectivement 45 % et 17 %). Ce relèvement du taux d'exécution des projets entraînera une réduction du solde des fonds à des fins spéciales, qui passera de 113,6 millions de dollars à la fin de 2011 à 82,9 millions à la fin de 2013.

Tableau 26

**Programme contre le crime: état financier récapitulatif du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, 2010-2011 et 2012-2013**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	Budget révisé 2010-2011				Budget initial 2012-2013			
	Fonds à des fins spéciales <sup>a</sup>	Fonds à des fins générales <sup>a</sup>	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins spéciales <sup>a</sup>	Fonds à des fins générales	Fonds d'appui aux programmes	Total
<b>I. Financement</b>								
A. Solde en début d'exercice	114 089,6	2 264,2	4 085,9	120 439,7	113 627,2	4 404,1	9 999,2	128 030,5
<b>Total partiel A</b>	<b>114 089,6</b>	<b>2 264,2</b>	<b>4 085,9</b>	<b>120 439,7</b>	<b>113 627,2</b>	<b>4 404,1</b>	<b>9 999,2</b>	<b>128 030,5</b>
<b>B. Recettes</b>								
Contributions des États Membres	163 548,3	5 007,1	-	168 555,4	141 597,9	6 200,0	-	147 797,9

	Budget révisé 2010-2011				Budget initial 2012-2013			
	Fonds à des fins spéciales <sup>a</sup>	Fonds à des fins générales <sup>a</sup>	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins spéciales <sup>a</sup>	Fonds à des fins générales	Fonds d'appui aux programmes	Total
Contributions des États Membres au titre de la participation aux coûts	4 464,7	-	-	4 464,7	6 000,0	-	-	6 000,0
Contributions d'organismes publics	11 009,9	-	-	11 009,9	30 037,2	-	-	30 037,2
Contributions d'organisations internationales	3 138,0	-	-	3 138,0	12 075,0	-	-	12 075,0
Dons publics	1 626,2	1,6	-	1 627,8	1 600,0	3,0	-	1 603,0
Intérêts	2 147,1	1 378,2	50,0	3 575,3	1 614,2	2 238,6	147,2	4 000,0
Recettes accessoires	1 889,7	3,9	12,4	1 906,0	1 416,9	158,9	50,2	1 626,0
<b>Total partiel recettes</b>	<b>187 823,9</b>	<b>6 390,8</b>	<b>62,4</b>	<b>194 277,1</b>	<b>194 341,2</b>	<b>8 600,5</b>	<b>197,4</b>	<b>203 139,1</b>
Ajustement au titre de l'appui aux programmes	(14 062,4)	-	14 062,4	-	(21 019,8)	-	21 019,8	-
<b>Total partiel B</b>	<b>173 761,5</b>	<b>6 390,8</b>	<b>14 124,8</b>	<b>194 277,1</b>	<b>173 321,4</b>	<b>8 600,5</b>	<b>21 217,2</b>	<b>203 139,1</b>
<b>Total I (A+B)</b>	<b>287 851,1</b>	<b>8 655,0</b>	<b>18 210,7</b>	<b>314 716,8</b>	<b>286 948,6</b>	<b>13 004,6</b>	<b>31 216,4</b>	<b>331 169,6</b>
<b>II. Dépenses</b>								
Direction exécutive et administration	-	91,9	-	91,9	-	453,7	532,1	985,8
Division des traités <sup>a</sup>	42 107,6	40,0	174,6	42 322,2	55 816,1	402,8	532,1	56 751,0
Division de l'analyse des politiques	4 123,6	922,1	321,3	5 367,0	6 143,3	1 367,6	2 584,3	10 095,2
Division des opérations								
– Siège	32 341,5	291,3	2 064,7	34 697,5	9 818,4	936,6	4 939,1	15 694,1
– Bureaux extérieurs	88 531,9	2 754,3	3 153,8	94 440,0	125 437,6	4 628,8	4 027,5	134 093,9
Division de la gestion	6 717,2	151,3	2 497,1	9 365,6	6 213,4	690,0	7 100,9	14 004,3
Agents d'exécution externes	402,1	-	-	402,1	666,6	-	-	666,6
<b>Total II</b>	<b>174 223,9</b>	<b>4 250,9</b>	<b>8 211,5</b>	<b>186 686,3</b>	<b>204 095,5</b>	<b>8 479,5</b>	<b>19 716,0</b>	<b>232 290,9</b>
<b>Soldes en fin d'exercice (I-II)</b>	<b>113 627,2</b>	<b>4 404,1</b>	<b>9 999,2</b>	<b>128 030,5</b>	<b>82 853,1</b>	<b>4 525,1</b>	<b>11 500,4</b>	<b>98 878,7</b>

<sup>a</sup> Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

<sup>b</sup> Compte tenu de la répartition des dépenses entre les sous-programmes et les Fonds.

## Annexe I

### **Affectation des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013**

1. On prévoit que le programme de travail financé par des contributions volontaires à des fins spéciales augmentera de 3,8 millions de dollars (0,9 %), pour passer de 414 millions en 2010-2011 à 417,8 millions en 2012-2013. Le tableau ci-après montre la ventilation par sous-programme (domaine thématique), région, division de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et Fonds. En complément des informations fournies dans le corps du présent document, les données ci-après sont présentées par région, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ayant demandé que l'UNODC suive attentivement l'évolution géographique des besoins (voir E/CN.7/2005/9).

#### **Affectation par région**

2. Pour l'Afrique et le Moyen-Orient, on prévoit, selon les perspectives actuelles de financement, une augmentation de 16,1 millions de dollars (les ressources affectées à la région passeraient de 89,9 millions de dollars en 2010-2011 à 106,1 millions de dollars en 2012-2013). Les perspectives de croissance sont bonnes. Cette augmentation s'explique principalement par le développement des activités entreprises dans le cadre des programmes régionaux pour les États arabes, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest. Le programme régional pour l'Afrique australe qui est en cours d'élaboration devrait donner lieu à une augmentation des financements, ainsi qu'à de nouvelles initiatives de programmes. Un rang de priorité élevé est accordé à l'appui à la réforme des systèmes de justice pénale et de sécurité en Afrique et au Moyen-Orient, notamment en ce qui concerne la réforme de la police et des prisons, ainsi qu'aux mesures de lutte contre la corruption et de recouvrement des avoirs dans les pays d'Afrique du Nord qui ont récemment connu des révolutions. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le programme régional pour les États arabes continuera de constituer le cadre général pour les actions menées dans la région au cours de la période 2011-2015. Il doit contribuer au développement des activités sous-régionales dans les pays du Conseil de coopération du Golfe ainsi qu'à l'exécution des programmes nationaux en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Tunisie, et dans les territoires palestiniens occupés. L'UNODC travaille également en étroite collaboration avec le système des Nations Unies à l'élaboration de mesures devant être exécutées une fois tournée la page du conflit et du relèvement en Libye et au Yémen. Le programme régional pour l'Afrique de l'Est est en cours de mise en œuvre. Au niveau des pays, les priorités seront l'élaboration de programmes nationaux en Éthiopie et en Somalie, et le renforcement du système de justice pénale au Kenya. En parallèle du programme de lutte contre la piraterie et conformément à la Stratégie d'assistance à la Somalie de l'ONU, les activités sont en croissance en Somalie. Le programme de lutte contre la piraterie étend ses activités dans le pays et dans la région, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Conseiller spécial du Secrétaire général pour les questions juridiques liées à la piraterie au large des côtes somaliennes. En Afrique australe, l'accent sera mis sur l'élaboration et la mise en

œuvre d'un programme régional quinquennal en collaboration avec le Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et les États membres de la SADC. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, il sera procédé à un renforcement du portefeuille d'activités relatives à la lutte contre la violence à l'encontre des femmes, au trafic de migrants et à la traite des êtres humains; à cet égard, le partenariat efficace conclu avec l'Organisation internationale pour les migrations concernant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe sera également consolidé. En Afrique de l'Ouest, les travaux resteront axés sur la mise en œuvre du Plan d'action sur la lutte contre la drogue et la prévention de la criminalité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce soutien se traduira notamment par des interventions aux niveaux régional et national, entreprises dans le cadre du programme régional de l'UNODC en Afrique de l'Ouest pour la période 2010-2014. Dans ce contexte, le programme sera considérablement étendu du fait des 20 millions d'euros dont le versement a été annoncé par l'Union européenne au titre du plan opérationnel de la CEDEAO, des autres annonces de contributions au programme régional, ainsi que du nouveau partenariat majeur conclu entre l'Union européenne, le Nigéria et l'UNODC dans le domaine de la criminalité organisée, de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, de la lutte contre la corruption et de la réforme du secteur judiciaire. L'ouverture attendue de nouveaux bureaux de programme au Burkina Faso, au Ghana, à Sao Tomé-et-Principe et au Togo, de même que l'élaboration prochaine de programmes intégrés nationaux (pour la Mauritanie et le Niger) s'inscrivent dans une logique d'expansion du portefeuille du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre établi à Dakar. L'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, conjointement menée par l'UNODC, le Département des affaires politiques/Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL (mise en œuvre dans quatre pays pilotes sortant de conflits – Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra Leone – et devant être étendue à la Guinée) retient particulièrement l'attention des donateurs, ce qui devrait se traduire par des financements accrus. Le plan opérationnel révisé pour la Guinée-Bissau recevra des financements supplémentaires dans de nouveaux domaines prioritaires. Un programme intégré national sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues est actuellement élaboré en appui au Gouvernement de la Guinée, lequel reçoit également une assistance technique visant notamment à un renforcement des capacités criminalistiques. En coordination avec le Secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Département des affaires politiques, l'UNODC s'emploie à mettre en œuvre une stratégie régionale pour l'Afrique centrale.

**Programme de travail financé par des contributions volontaires à des fins spéciales au cours des exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues</i>			<i>Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>			<i>Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, total</i>		
	<i>2010-2011<sup>b</sup></i>	<i>2012-2013</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>	<i>Variation (en %)</i>
<b>A. Par thème</b>									
Direction exécutive et administration	650,0	1 185,3	82,4	-	-	-	650,0	1 185,3	82,4
1. Lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics y compris le trafic de drogues	61 608,5	62 642,3	1,7	56 098,6	67 218,3	19,8	117 707,1	129 860,5	10,3
2. Lutte contre la corruption	-	-	-	27 085,8	42 403,4	56,6	27 085,8	42 403,4	56,6
3. Prévention et répression du terrorisme	-	-	-	11 701,1	20 436,6	74,7	11 701,1	20 436,6	74,7
4. Justice	2 568,4	1 323,6	(48,5)	32 082,9	35 094,2	9,4	34 651,3	36 417,8	5,1
5. Santé et moyens de subsistance (lutte contre les drogues et le VIH/sida)	154 412,5	124 333,9	(19,5)	18 926,0	6 231,0	(67,1)	173 338,5	130 564,9	(24,7)
6. Études et analyse des tendances <sup>a</sup>	15 210,9	19 302,0	26,9	26 349,2	30 361,9	15,2	41 560,1	49 663,9	19,5
7. Appui en matière de politiques	4 356,6	4 343,9	(0,3)	1 396,0	1 683,4	20,6	5 752,6	6 027,3	4,8
Appui aux programmes	1 367,1	1 236,2	(9,6)	182,2	-	(100,0)	1 549,3	1 236,2	(20,2)
<b>Total</b>	<b>240 174,0</b>	<b>214 367,1</b>	<b>(10,7)</b>	<b>173 821,8</b>	<b>203 428,9</b>	<b>17,0</b>	<b>413 995,8</b>	<b>417 795,9</b>	<b>0,9</b>
<b>B. Par région</b>									
Afrique et Moyen-Orient	21 218,8	32 691,9	54,1	68 721,2	73 360,8	6,8	89 940,0	106 052,7	17,9
Asie de l'Est, Asie du Sud et Pacifique	19 258,7	16 687,2	(13,4)	11 790,5	17 093,3	45,0	31 049,2	33 780,5	8,8
Asie centrale et occidentale	52 353,3	44 297,8	(15,4)	12 515,6	16 137,1	28,9	64 868,9	60 434,8	(6,8)
Europe centrale et orientale	9 614,5	1 131,4	(88,2)	2 092,4	5 207,0	148,9	11 706,9	6 338,4	(45,9)
Amérique latine et Caraïbes	85 226,5	79 173,5	(7,1)	9 939,8	13 651,9	37,3	95 166,3	92 825,5	(2,5)
Monde <sup>a</sup>	52 502,2	40 385,3	(23,1)	68 762,3	77 978,8	13,4	121 264,5	118 364,1	(2,4)
<b>Total</b>	<b>240 174,0</b>	<b>214 367,1</b>	<b>(10,7)</b>	<b>173 821,8</b>	<b>203 428,9</b>	<b>17,0</b>	<b>413 995,8</b>	<b>417 795,9</b>	<b>0,9</b>

	<i>Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues</i>			<i>Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale</i>			<i>Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, total</i>		
	<i>2010-2011<sup>b</sup></i>	<i>2012-2013</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>	<i>Variation (en %)</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>	<i>Variation (en %)</i>
<b>C. Par division</b>									
Division des opérations	225 635,9	197 738,2	(12,4)	120 873,4	135 256,1	11,9	346 509,3	332 994,2	(3,9)
Division des traités <sup>a</sup>	2 288,2	4 161,4	81,9	42 107,6	55 816,1	32,6	44 395,8	59 977,5	35,1
Division de l'analyse des politiques et des relations publiques	10 005,2	9 996,7	(0,1)	4 123,6	6 143,3	49,0	14 128,8	16 140,0	14,2
Division de la gestion	1 594,7	1 285,6	(19,4)	6 717,2	6 213,4	(7,5)	8 311,9	7 499,0	(9,8)
Bureau du Directeur exécutif	650,0	1 185,3	82,4	-	-	-	650,0	1 185,3	82,4
<b>Total</b>	<b>240 174,0</b>	<b>214 367,1</b>	<b>(10,7)</b>	<b>173 821,8</b>	<b>203 428,9</b>	<b>17,0</b>	<b>413 995,8</b>	<b>417 795,9</b>	<b>0,9</b>

<sup>a</sup> Inclut le fonds subsidiaire pour l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

<sup>b</sup> Compte tenu de la répartition des dépenses entre les sous-programmes, les divisions et les Fonds.

3. Pour la région Asie de l'Est, Asie du Sud et Pacifique, on prévoit une augmentation d'environ 2,7 millions de dollars (8,8 %) du montant global des ressources, qui passerait de 31 millions de dollars en 2010-2011 à 33,8 millions de dollars en 2012-2013. Les activités relatives à la prévention du VIH/sida continueront d'en absorber une grande partie. En Asie du Sud, les travaux seront principalement axés sur la prévention du VIH auprès des toxicomanes et des détenus, étant donné l'actuel manque de moyens et la nécessité de consolider les travaux en cours dans les six pays de la région. Parallèlement à l'élaboration d'une stratégie régionale pour l'Asie du Sud, l'UNODC prévoit de mettre en œuvre de nouvelles initiatives dans les domaines de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme. Ces initiatives s'inscriront dans le cadre d'activités régionales et nationales mais aussi mondiales; pour certaines, des programmes sont déjà élaborés et des financements trouvés. Le portefeuille d'activités du programme régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique devrait être étendu de plus de 15 % au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Les efforts visant à mobiliser de nouvelles ressources seront déployés conformément aux objectifs du Plan d'action sous-régional pour le contrôle des drogues entériné en mai 2011 par les ministres des six pays participant au mémorandum d'accord sur la lutte contre les drogues de 1993. D'autres initiatives nouvelles porteront plus particulièrement sur certains domaines de la criminalité transnationale organisée (traite des personnes et trafic de ressources naturelles), la lutte contre la corruption et la lutte contre le terrorisme. Bien que le programme régional actuel ait été conçu pour couvrir la période 2009-2012, les activités en cours se prolongeront en 2013, année pendant laquelle se dérouleront les consultations préparatoires du cycle de programmes pour la période 2014-2017. Afin de dynamiser les efforts visant à garantir l'implication des gouvernements et la mobilisation des ressources, de nouveaux programmes de pays seront lancés en Indonésie, au Myanmar et au Viet Nam au cours de l'exercice biennal 2012-2013. Les négociations en cours concernant le renforcement de la présence de l'UNODC en Chine et dans les États insulaires du Pacifique pourraient avoir des répercussions considérables sur l'envergure du programme pour le prochain exercice biennal, bien qu'il soit encore impossible pour le moment d'en prévoir clairement la portée.

4. Pour l'Asie occidentale et centrale, on prévoit une réduction de 4,4 millions de dollars (6,8 %), les ressources affectées à la région devant passer de 64,9 millions de dollars en 2010-2011 à 60,4 millions de dollars en 2012-2013. Le programme de travail dans cette région restera structuré selon l'approche des programmes régionaux, laquelle s'appuie sur un ensemble déjà important d'activités mises en œuvre dans différents pays par les quatre bureaux extérieurs de l'UNODC. Plus particulièrement, l'UNODC a élaboré des programmes de pays et programmes sous-régionaux que vient compléter un nouveau programme régional global pour l'Afghanistan et les pays voisins, dont la mise en œuvre a commencé en 2011. Dans le cadre de ce nouvel outil opérationnel régional, l'UNODC continuera à soutenir et promouvoir les interventions régionales ayant fait la preuve de leur efficacité, telles que l'Initiative triangulaire visant à promouvoir la coopération transfrontalière en matière de lutte contre les stupéfiants entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan. L'UNODC sera ainsi mieux à même d'aider les pays de la région dans des domaines tels que la coopération internationale en matière pénale, l'échange de bonnes pratiques pour la réduction de la demande de drogues ou la coordination des formations en matière de détection et de répression, ainsi que

l'amélioration de la recherche et les évaluations d'impact. Ce programme régional, qui doit également accroître l'efficacité de l'aide fournie par l'UNODC, orientera de nouveaux financements vers les activités transfrontalières visant à renforcer la lutte contre les stupéfiants au niveau régional. En Afghanistan, le nouveau programme de pays prévu pour la période 2011-2014 doit apporter une réponse aux difficultés opérationnelles croissantes rencontrées dans le pays et engendrées par le climat d'insécurité qui y règne, ainsi qu'aux effets de la stratégie de désengagement amorcée. L'Organisation des Nations Unies est ainsi amenée à assumer de nouvelles responsabilités, alors que ses moyens s'amenuisent. Un nouveau programme de recherche ambitieux sera lancé en vue de renforcer les moyens politiques, les capacités de coordination et le rôle du Gouvernement afghan, notamment dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants. Les projets de renforcement des capacités en matière de contrôle aux frontières et de répression seront étendus jusqu'à la frontière septentrionale du pays et viseront à établir des relations avec les autres pays, les organismes régionaux partenaires et les instituts de formation. En complément de ces projets, un portefeuille de plus en plus important couvrira les questions de santé et de moyens de subsistance, l'augmentation de la toxicomanie et des cas d'infection à VIH/sida, ainsi que la résurgence de la culture du pavot à opium dans les provinces présentant des risques à cet égard. La surveillance de la production d'opium sera maintenue, et elle s'accompagnera de nouveaux travaux analytiques sur le cannabis, la corruption, la toxicomanie et plus particulièrement le suivi des progrès réalisés et des résultats obtenus par rapport aux objectifs intermédiaires définis dans la Stratégie nationale de contrôle des drogues révisée. Au Pakistan, depuis le lancement du nouveau programme en 2010, l'UNODC n'a cessé d'accroître son soutien au Gouvernement. Cet appui a principalement porté sur la gestion du contrôle des frontières comme moyen d'améliorer la sécurité et le développement économique, la réduction de la demande de drogues et les services connexes de lutte contre le VIH, ainsi que le renforcement des capacités spéciales en matière de données et d'analyse, de criminalistique et de contrôle des conteneurs et des précurseurs. Le Pakistan étant un pays pilote de l'initiative "Unité d'action des Nations Unies", le programme de ce pays est mis en œuvre en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan. Cette évolution devrait s'accroître au cours de l'exercice biennal comme suite à l'adoption du cadre budgétaire unique. Grâce à de nouveaux fonds versés par les donateurs, le programme récemment lancé en République islamique d'Iran devrait permettre de fournir au pays un niveau constant d'assistance technique dans des domaines tels que les services de détection et de répression, l'état de droit ou les questions sanitaires. Cette assistance sera mise en œuvre en étroite coopération avec, entre autres, les autorités nationales, le Mini-groupe de Dublin et plusieurs initiatives régionales (l'Organisation de coopération économique, par exemple). Le programme de l'UNODC pour l'Asie centrale devrait se développer considérablement en raison du lancement d'un nouveau programme intégrant des interventions ciblées sur le Kirghizistan et le Tadjikistan. Ce programme sous-régional englobe plusieurs activités visant notamment à améliorer le fonctionnement du Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale – auquel seul un pays de la région ne participe pas encore – et les contacts de ce centre avec des entités telles que la cellule de planification conjointe établie à Téhéran, entre autres. En parallèle, l'UNODC concentrera ses interventions sur le soutien à des services nationaux de détection et de répression en matière de drogues tels que le Service étatique de contrôle des drogues récemment établi au Kirghizistan et l'organisme de lutte contre

la drogue du Tadjikistan, en mettant l'accent sur la coopération mutuelle entre ces services. À mesure que se préciseront les connaissances sur l'important itinéraire de trafic qui traverse l'Asie centrale (la "route du Nord") et par lequel sont acheminés les opiacés afghans destinés à la Fédération de Russie et à l'Europe, l'exécution des programmes dans cette sous-région devrait augmenter au cours de l'exercice biennal, en particulier dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants. Dans la région, l'UNODC va renforcer ses partenariats et sa coordination avec des organisations régionales telles que l'Organisation de coopération économique, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union européenne, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord/la Force internationale d'assistance à la sécurité (OTAN/FIAS) et la Communauté d'États indépendants. Ceci ne l'empêchera pas de continuer à entretenir des relations avec des organismes multilatéraux au niveau national, notamment avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et d'autres organismes des Nations Unies, de même qu'avec la Banque mondiale. Qui plus est, de nouveaux partenariats opérationnels seront noués avec le PNUD et l'Organisation internationale pour les migrations.

5. Pour l'Europe centrale et orientale, on revoit actuellement les orientations stratégiques des activités de l'UNODC en vue de mener une action plus cohérente et plus intégrée. Une diminution de 5,4 millions de dollars (45,9 %) du portefeuille régional est envisagée. Le montant de celui-ci passerait de 11,7 millions de dollars en 2010-2011 à 6,3 millions de dollars en 2012-2013. S'agissant du programme régional de l'UNODC pour la promotion de l'état de droit et de la sécurité humaine en Europe du Sud-Est, approuvé par les six pays partenaires en mars 2009, les activités menées représentaient, à la fin de l'année 2011, un montant d'environ 6 millions de dollars et portaient sur le renforcement des capacités en matière de lutte contre la drogue, de détection et de répression, la lutte contre la traite des êtres humains, la réduction de la demande/prévention du VIH/sida et la création de nouvelles bases de données de référence concernant les secteurs de la justice et de la lutte contre la corruption. En raison d'un manque de fonds pour la région, le bureau de programme régional de l'UNODC en Bulgarie a été fermé fin 2010 et la gestion du programme correspondant a été transférée au siège de l'UNODC à Vienne. Pour 2012-2013, le programme régional révisé sera opérationnel, avec un financement ciblé d'environ 6 millions de dollars pour l'exercice biennal. Cette somme sera principalement consacrée à des interventions intégrées de niveaux régional et national dans les domaines de la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée qui s'y rattache, de la lutte contre la traite des êtres humains, de la recherche, de la lutte contre la corruption et de la lutte contre le terrorisme. Des partenariats étendus sont en cours de négociation avec des organisations régionales telles que le Centre de détection et de répression en Europe du Sud-Est, le Conseil de coopération régionale et l'Académie internationale turque de lutte contre la drogue et la criminalité organisée, ainsi qu'avec des organismes des Nations Unies dans les pays et secteurs où une programmation conjointe serait un atout. Par ailleurs, le nouveau programme prévoit d'importants effets de synergie avec les nouvelles activités menées dans le cadre de l'Initiative du Pacte de Paris pour les Balkans. Les interventions anti-VIH/sida menées en Fédération de Russie, dans les États baltes et en Roumanie et financées par le Gouvernement néerlandais

(27 millions de dollars au total) se sont terminées fin 2011. En revanche, le projet de soutien aux programmes de prévention contre le VIH/sida et l'usage illicite de drogues en Fédération de Russie a été prolongé et doté d'un nouveau financement de 1,5 million de dollars pour la période 2011-2014. Le projet régional de 6 millions de dollars sur la prévention et la prise en charge du VIH/sida en Asie centrale, en République de Moldova et en Ukraine sera reconduit en 2012-2013. Pour cette période, l'UNODC attend environ 2 millions de dollars aux fins du financement de son bureau et de ses activités en Fédération de Russie. Des pourparlers sont en cours concernant la transformation du Bureau de programme de l'UNODC pour la Fédération de Russie, à Moscou, en bureau de partenariat et de liaison dont la tâche serait de fournir des services étendus de conseil normatif et des services d'expertise technique, de sensibilisation et de collecte de fonds en vue de développer les partenariats stratégiques et la coopération dans la région, et d'élaborer un nouvel ensemble d'interventions intégrées aux niveaux régional et national.

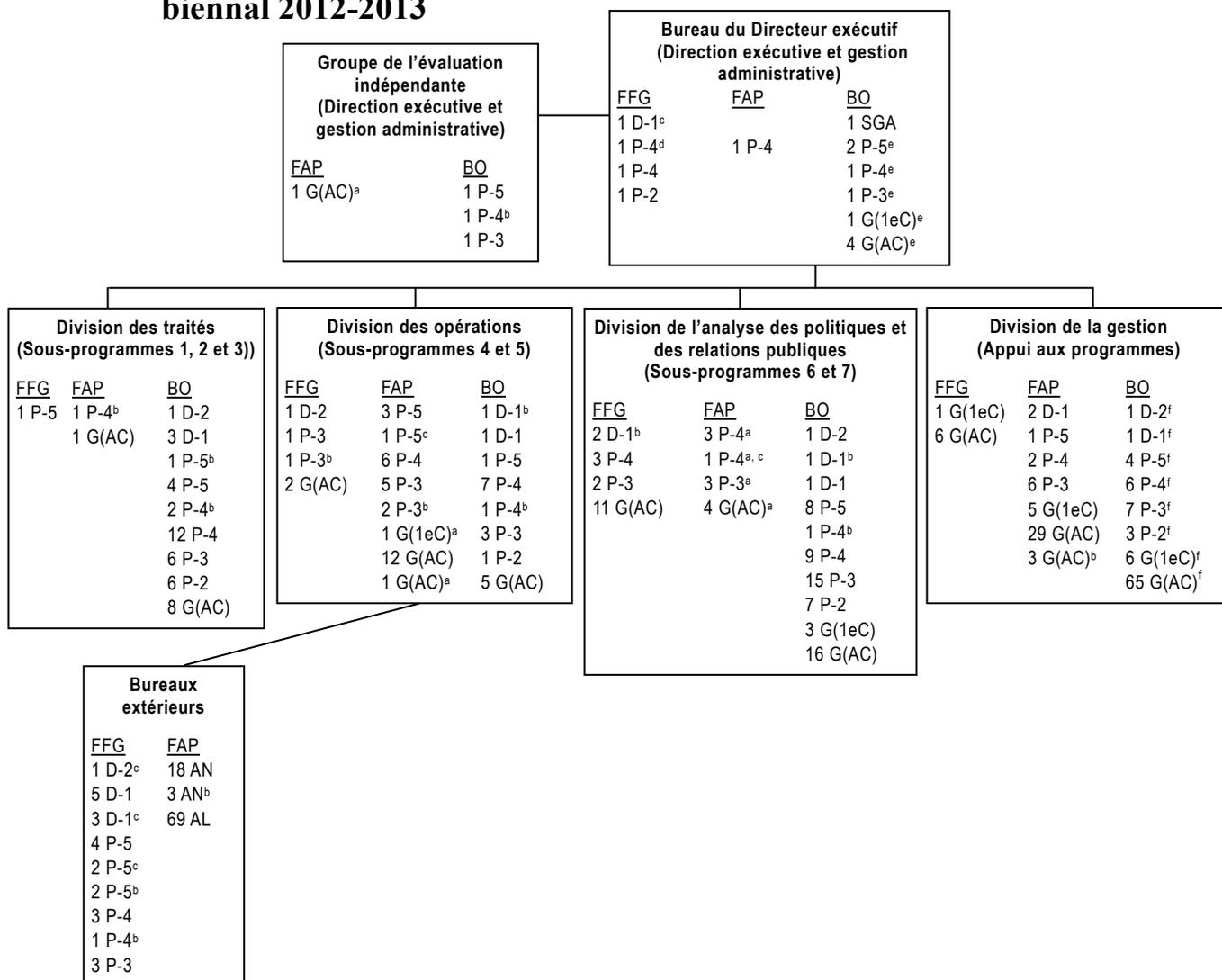
6. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes, selon les perspectives de financement actuelles, le montant global des ressources devrait diminuer de 2,3 millions de dollars (2,5 %), pour passer de 95,2 millions de dollars en 2010-2011 à 92,8 millions de dollars en 2012-2013. Le Bureau de l'UNODC pour la Colombie est celui qui affiche le plus haut niveau d'exécution de programmes au monde. Il se démarque notamment par les activités qu'il mène dans le domaine du développement alternatif. Pour l'exercice biennal en cours, il pourrait atteindre un niveau d'exécution record d'environ 75 millions de dollars, montant financé en grande partie par des contributions nationales. Par ailleurs, le Bureau pour la Colombie consolide son portefeuille en diversifiant ses domaines thématiques d'intervention (lutte contre la corruption, la criminalité urbaine, etc.). L'UNODC a pleinement rétabli sa présence dans l'État plurinational de Bolivie en nommant un nouveau représentant dans le pays en 2010. Partant d'un programme intégré national, le Bureau étend progressivement ses activités en mobilisant des fonds auprès de donateurs internationaux, malgré les contraintes financières qui continuent à faire obstacle à la consolidation de sa structure de base (personnel et infrastructure). Au Mexique, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, le Bureau a considérablement développé l'exécution de ses programmes, celle-ci devant passer de 900 000 dollars en 2008 à 6 millions en 2011. Cette augmentation s'explique notamment par le lancement du programme régional pour l'Amérique centrale et la création du Bureau de programme régional de l'UNODC au Panama, lequel reçoit un soutien de plus en plus important de la part du Gouvernement panaméen, que ce soit en financement ou en infrastructure. L'UNODC a également pu donner un nouvel élan à ses opérations au Mexique grâce à l'appui dont il a bénéficié des autorités nationales, aux niveaux fédéral et fédéré. En 2012-2013, il poursuivra la conversion du Bureau régional pour le Brésil et le cône Sud et du Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes en bureaux de partenariat et de liaison. Ce changement reflète l'évolution des réalités dans la région et s'inscrit dans le contexte des négociations engagées avec les autorités gouvernementales concernant de nouvelles formes de partenariats et de financements gouvernementaux. Un nouveau programme de pays intégré pour le Paraguay a été présenté en mai 2011, alors que l'élaboration du programme pour le cône Sud était retardée afin de coïncider avec la réorganisation du Bureau de l'UNODC pour le Brésil et le cône Sud, prévue pour la période 2012-2013. Le Bureau régional pour le Pérou, la Bolivie (État plurinational de) et l'Équateur a établi d'excellentes relations

avec les administrations nationales et régionales du Pérou, ce qui lui a permis de consolider son portefeuille de programmes dans les domaines du développement alternatif, de la justice pénale, du contrôle des précurseurs, de la criminalité organisée, de la corruption et de la réduction de la demande de drogues. Les possibilités de développement des programmes en Équateur restent plus modestes en raison du moindre intérêt que montrent les partenaires internationaux de financement à l'égard de ce pays.

7. S'agissant des activités menées à l'échelle mondiale, on prévoit une légère diminution de 2,9 millions de dollars (2,4 %), le montant correspondant devant passer de 121,3 millions de dollars en 2010-2011 à 118,4 millions de dollars en 2012-2013. Cette baisse est liée, entre autres, à une réduction des activités menées par le Siège de l'UNODC dans les domaines de la répression antidrogue, du traitement et de la réadaptation des toxicomanes et de la prévention de la toxicomanie. Des augmentations sont prévues dans le domaine de la lutte contre la corruption, en particulier grâce à des partenariats public-privé et à la poursuite du déploiement de mentors pour la lutte contre la corruption. On attend également des augmentations dans les domaines de la lutte contre la criminalité organisée, de la lutte contre la traite des êtres humains et de la prévention du terrorisme. De plus amples détails sont fournis dans le corps du présent rapport, ci-avant.

## Annexe II

### Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



*Abréviations:* FFG: fonds à des fins générales; FAP: fonds d'appui aux programmes; BO: budget ordinaire; G(1eC): agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe); G(AC): agent des services généraux (autres classes); AN: administrateur recruté sur le plan national; AL: agent local.

<sup>a</sup> Imputé sur les FAP et non plus les FFG.

<sup>b</sup> Nouveau poste.

<sup>c</sup> Reclassement.

<sup>d</sup> Transfert de poste entre services.

<sup>e</sup> Postes financés au titre du budget ordinaire, chapitre 1 [Bureau du Directeur général (Vienne)].

<sup>f</sup> Inclut le Service de la gestion des ressources financières, le Service de la gestion des ressources humaines, la Section de la technologie de l'information, la Section des services généraux, la bibliothèque et la Section des achats de la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Tous les postes inscrits au budget ordinaire figurent au chapitre 29F [Administration (Vienne)].

## Annexe III

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

<i>Résumé de la recommandation<sup>a</sup></i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
<b>Comité des commissaires aux comptes</b> (A/65/5/Add.9, chap. II)	
Le Comité a recommandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) d'analyser ses besoins et les risques posés par la migration et la mise à niveau nécessaire de ses systèmes informatiques – People Soft, ProFi et système de grand livre pour les responsables des bureaux extérieurs – pendant la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré de l'ONU (par. 32).	La recommandation n'a pas été acceptée.
Le Comité a recommandé à l'UNODC:	
a) De modifier le titre de ses états financiers et les notes y relatives pour indiquer qu'ils ne portent que sur les activités financées par des contributions volontaires; et	L'UNODC n'a pas accepté le point a) de la recommandation.
b) D'envisager d'établir des états financiers qui portent sur les activités financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU (par. 39).	En ce qui concerne le point b), l'UNODC attendra la résolution définitive de l'équipe des Nations Unies pour l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public sur la présentation des comptes relatifs au budget ordinaire dans les états financiers de l'UNODC.
Le Comité a recommandé à l'UNODC de revoir son traitement comptable de l'indemnité pour frais d'études (par. 48).	
Le Comité a recommandé à l'UNODC:	
a) De continuer de s'employer à recouvrer les contributions volontaires non versées; et	S'agissant du point a), l'UNODC a examiné toutes les contributions annoncées et non versées et relancé les donateurs concernés. L'une de ces contributions – qui avait été annoncée lors d'une conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions – ne s'est pas concrétisée et a été passée par profits et pertes.

<sup>a</sup> Des informations sur les mesures prises en application des recommandations du Corps commun d'inspection (JIU/REP/2010/10) figurent dans le document A/66/315/Add.1 et Corr.1.

<i>Résumé de la recommandation<sup>a</sup></i>	<i>Suite donnée à la recommandation</i>
b) De suivre avec vigilance les contributions annoncées de longue date qui n'avaient pas été payées (par. 53).	S'agissant du point b), l'UNODC fait régulièrement le point des contributions annoncées et non versées et relance les donateurs concernés le cas échéant.  En outre, l'UNODC fait observer que, à la fin de l'année 2010, un certain nombre de contributions annoncées de longue date ont été passées par profits et pertes, ce dont il est rendu compte dans les états financiers. Un processus ciblé similaire sera réalisé à la fin de l'année 2011.
Le Comité a recommandé à l'UNODC d'appliquer ses règles de gestion financière régissant les autorisations préalables lors de l'adoption des budgets concernant les ressources à des fins générales (par. 58).	La recommandation n'a pas été acceptée.
Le Comité a de nouveau recommandé à l'UNODC de mettre en place un mécanisme de financement particulier pour les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, notamment pour l'assurance maladie après la cessation de service (par. 66).	La recommandation a été acceptée sous réserve de l'adoption de principes et directives à l'échelle de l'ONU. Ces derniers doivent être définis par le Contrôleur de l'ONU et l'Assemblée générale. L'UNODC croit comprendre qu'ils sont en cours d'élaboration au Siège de l'Organisation et compte les appliquer pour financer les prestations dues à la cessation de service et l'assurance maladie après la cessation de service (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale).
Le Comité a recommandé à l'UNODC de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des jours de congé accumulés lorsqu'il mettra en œuvre les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 74).	La recommandation est en cours d'application; elle devrait être pleinement appliquée en décembre 2014.
Le Comité a recommandé à l'UNODC de veiller à l'exactitude des données servant au calcul des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service (dont l'assurance maladie après la cessation de service) pour les exercices financiers à venir (par. 78).	La recommandation est en cours d'application; elle devrait être pleinement appliquée à la fin de l'exercice biennal 2010-2011. L'évaluation actuarielle étant réalisée sur une base biennale, les progrès ne seront donc visibles qu'à la fin de l'exercice biennal actuel.
Le Comité a recommandé à l'UNODC de modifier les notes afférentes à ses états financiers en présentant les modifications apportées aux principales hypothèses actuarielles (taux d'actualisation et hausse du coût des soins de santé) retenues pour l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, ainsi que les motifs et les incidences de ces changements (par. 83).	La recommandation est en cours d'application.

Résumé de la recommandation<sup>a</sup>

Suite donnée à la recommandation

Le Comité a recommandé à l'UNODC:

- |   |  |
|---|--|
| a) D'analyser les conditions d'utilisation du compte bancaire du bureau de pays intéressé; et   | Les conditions d'utilisation du compte bancaire restent les mêmes.   |
| b) De solliciter officiellement l'avis du Trésorier de l'ONU, au Siège, sur la poursuite de l'utilisation de ce compte sous sa forme actuelle (par. 103). | S'agissant des procédures d'administration du compte bancaire de l'UNODC en Colombie, le Trésorier de l'ONU a conseillé de les modifier afin que le compte soit administré conjointement avec la Trésorerie de l'Organisation. |

Le Comité a recommandé à l'UNODC de corriger les écarts entre les avances inscrites dans ses propres soldes et celles figurant dans les documents comptables du PNUD (par. 111).	La recommandation est en cours d'application.
--	---

Le Comité a de nouveau recommandé à l'UNODC de définir et d'appliquer officiellement des procédures de contrôle interne que l'on puisse retracer pour garantir la fiabilité des données communiquées sur la valeur totale en fin d'exercice du matériel en service (par. 116)	La recommandation est en cours d'application.
---	---

Le Comité a recommandé à l'UNODC de mettre en œuvre un processus d'inventaire qui réponde aux attentes des organes de contrôle et soit conforme aux dispositions de l'instruction administrative ST/AI/2003/5 (par. 117).	La recommandation est en cours d'application.
---	---

Le Comité a recommandé à l'UNODC de revoir le mémorandum d'accord en cours avec le BSCI pour régler la question des ressources (par. 123).	La recommandation est en cours d'application. L'UNODC et la Division de l'audit interne ont eu de premières discussions et la question des ressources pour 2011 a été abordée.
--	--

Le Comité a rappelé que l'UNODC se devait de régler les problèmes relevés par le BSCI (par. 135).	L'UNODC continue de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du BSCI.
---	---

## Annexe IV

### **Projet de résolution relative au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2012-2013, pour adoption par la Commission des stupéfiants**

1. Le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2012-2013 est présenté dans le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) sur le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22), soumis conformément à la résolution 13 (XXXVI) de la Commission des stupéfiants et à l'article III du Règlement financier du Fonds. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y afférent est publié sous la cote E/CN.7/2011/17-E/CN.15/2011/23.

2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission des stupéfiants d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif relatif au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues:

#### **Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2012-2013**

*La Commission des stupéfiants,*

*Agissant* dans le cadre des fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C, en date du 20 décembre 1991,

*Ayant examiné* le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2012-2013<sup>a</sup> et les recommandations formulées à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

1. *Prend note* des progrès réalisés dans l'élaboration de l'approche par programmes thématiques et régionaux du programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et dans les efforts visant la parfaite complémentarité des programmes thématiques et régionaux;

2. *Note* que le budget se fonde, notamment, sur la stratégie décrite au programme 13 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1) et sur la stratégie pour la période 2012-2015;

3. *Note également* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 29F du projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2012-2013<sup>b</sup>;

---

<sup>a</sup> E/CN.7/2011/16–E/CN.15/2011/22.

<sup>b</sup> A/66/6 (Sect. 16) et Corr.1 et (Sect. 29F) et Corr.1.

4. *Note en outre* que le budget est centré sur les fonds à des fins générales, tout en incluant les fonds à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes perçus sur les contributions à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire;

5. *Note en outre* que les ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses à des fins générales seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

6. *Note en outre* que le budget opère une nette distinction entre les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes, et que l'utilisation et la gestion de ces catégories de fonds sont harmonisées pour les deux Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

7. *Note en outre* que les ressources d'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

8. *Approuve* l'utilisation des fonds à des fins générales qui est envisagée pour l'exercice biennal 2012-2013, et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 12 648 300 dollars des États-Unis;

9. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées ci-après;

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
<b>Fonds à des fins générales</b>				
Postes	14 008,9	11 078,6	53	35
Autres objets de dépense	2 369,4	1 569,7	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>16 378,3</b>	<b>12 648,3</b>	<b>53</b>	<b>35</b>
<b>Fonds d'appui aux programmes</b>				
Postes	15 908,5	12 964,2	122	108
Autres objets de dépense	7 062,0	3 129,3	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>22 970,5</b>	<b>16 093,5</b>	<b>122</b>	<b>108</b>
Fonds à des fins spéciales	240 174,0	214 367,1	-	-
Agents d'exécution externes	1 053,4	82,7	-	-
<b>Total</b>	<b>280 576,2</b>	<b>243 191,6</b>	<b>175</b>	<b>143</b>

10. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds.

## Annexe V

### **Projet de résolution relative au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2012-2013, pour adoption par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale**

1. Le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2012-2013 est présenté dans le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) sur le budget consolidé de l'UNODC pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22), soumis conformément au paragraphe 1 de la partie XI de la résolution 61/252 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2006. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires y afférent est publié sous la cote E/CN.7/2011/17-E/CN.15/2011/23.
2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif relatif au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale:

#### **Budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2012-2013**

*La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,*

*Agissant* dans le cadre des fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées dans sa résolution 61/252 en date du 22 décembre 2006,

*Ayant examiné* le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2012-2013<sup>a</sup> et les recommandations formulées à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

1. *Prend note* des progrès réalisés dans l'élaboration de l'approche par programmes thématiques et régionaux du programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et dans les efforts visant la parfaite complémentarité des programmes thématiques et régionaux;
2. *Note* que le budget se fonde, notamment, sur la stratégie décrite au programme 13 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1) et sur la stratégie pour la période 2012-2015;
3. *Note également* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 29F du projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2012-2013<sup>b</sup>;

---

<sup>a</sup> E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22.

<sup>b</sup> A/66/6 (Sect. 16) et Corr.1 et (Sect. 29F) et Corr.1.

4. *Note en outre* que le budget est centré sur les fonds à des fins générales, tout en incluant les fonds à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes perçus sur les contributions à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire;

5. *Note en outre* que les ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses à des fins générales seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

6. *Note en outre* que le budget opère une nette distinction entre les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes, et que l'utilisation et la gestion de ces catégories de fonds sont harmonisées pour les deux Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;

7. *Note en outre* que les ressources d'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

8. *Approuve* l'utilisation des fonds à des fins générales qui est envisagée pour l'exercice biennal 2012-2013, et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 8 479 500 dollars des États-Unis;

9. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées ci-après;

#### Ressources prévues pour le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013	2010-2011	2012-2013
<b>Fonds à des fins générales</b>				
Postes	4 210,9	8 153,7	14	24
Autres objets de dépense	40,0	325,8	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>4 250,9</b>	<b>8 479,5</b>	<b>14</b>	<b>24</b>
<b>Fonds d'appui aux programmes</b>				
Postes	5 380,8	15 579,5	40	76
Autres objets de dépense	2 830,7	4 136,5	-	-
<b>Total partiel</b>	<b>8 211,5</b>	<b>19 716,0</b>	<b>40</b>	<b>76</b>
Fonds à des fins spéciales	173 821,8	203 428,9	-	-
Agents d'exécution externes	402,1	666,6	-	-
<b>Total</b>	<b>186 686,3</b>	<b>232 290,9</b>	<b>54</b>	<b>100</b>

10. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds.